

Rapport de situation de 2012 sur l'application
des approches intégrées de la gestion des

ressources en eau en Afrique



African Union
a United and Strong Africa



AFRICAN MINISTERS' COUNCIL ON WATER

EUWI AFRICA
EU WATER INITIATIVE

Rapport de situation sur l'application
des approches intégrées de la gestion des
ressources en eau en Afrique

2012

Remerciements

Ce rapport s'appuie essentiellement sur les informations inestimables fournies par les États membres du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW), qui est l'organe technique de l'Union Africaine en matière d'eau et d'assainissement. Des responsables gouvernementaux de 40 pays ont répondu à l'enquête de Niveau 1 et dans 10 pays, des participants ont fourni d'importantes informations supplémentaires par le biais de l'enquête de Niveau 2.

Les informations ont été recueillies dans le cadre d'une étude mondiale menée par le PNUE au nom d'ONU-Eau et en collaboration avec le PNUD et le Partenariat mondial de l'eau (GWP). Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et ONU-Eau ont supervisé l'enquête de Niveau 1 avec l'aide de l'Institut International de l'Eau de Stockholm (SIWI) et du PNUE-DHI pour le traitement des données. Les partenariats régionaux pour l'eau du GWP ont mené l'enquête de Niveau 2.

Ce rapport n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide technique et financière apportée par la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'AMCOW, le gouvernement allemand à travers la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et l'Initiative Européenne pour l'Eau Groupe de travail Afrique (IEE GTA). L'analyse des données et la préparation du rapport ont été effectuées par un Groupe de travail composé des membres suivants : Paul Taylor en tant que rédacteur principal, Grégoire Ale et Sylvand Kamugisha comme auteurs collaborateurs et Peter Koefoed Bjørnsen (coordinateur), Paul Glennie (analyste des données) et Gareth James Lloyd du Centre PNUE-DHI.

Le Groupe de travail remercie les membres de l'équipe de l'enquête mondiale pour leur travail de révision : Alan Hall du Partenariat mondial de l'eau (GWP), Joakim Harlin du PNUD et Gordon Young, consultant indépendant. Toutes les organisations participantes ont apporté un soutien non financier au rapport. Ce rapport n'aurait jamais pu être rédigé dans les temps sans les précieux conseils de Rashid Mbaziira (CUA), Oseloka Obiajulu Zikora (AMCOW), Nora Dietrich (GIZ) et Birgitta Liss Lymer (l'équipe de support de l'Initiative Européenne pour l'Eau – Groupe de travail Afrique (IEE GTA)).

ISBN :

© African Ministers' Council on Water (AMCOW) 2012

Citation proposée : AMCOW 2012. Rapport de situation sur l'application des approches intégrées de la gestion des ressources en eau en Afrique

Conception, traduction et impression : Phoenix Design Aid A/S. Certifiée et homologuée ISO 14000/ISO 90001, carbone neutre. Imprimé sur papier sans danger pour l'environnement et à encre végétale. Produit imprimé recyclable.

Edition : Catherine McMullen

Photo de couverture : Jakob Granit, SIWI.

Rapport de situation sur l'application des approches intégrées de la gestion des ressources en eau en Afrique

2012

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	v
Résumé exécutif	vii
1. CADRE GÉNÉRAL	1
1.1 L'AMCOW et la Vision Africaine de l'Eau pour 2025	3
1.2 Méthode d'évaluation	5
1.3 Classification des pays et participation à l'enquête	7
1.4 Approche analytique	7
1.5 Structure du rapport	8
2. CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE	9
2.1 Politiques, législation et planification	10
2.2 Place de l'eau dans la planification du développement national	13
2.3 Résumé des progrès accomplis dans la création d'un environnement favorable	14
2.4 Mesures recommandées	15
3. INSTAURATION D'UNE GOUVERNANCE ET DE CADRES INSTITUTIONNELS	17
3.1 Cadres institutionnels	18
3.2 Participation des parties prenantes	20
3.3 Renforcement des capacités	22
3.4 Résumé des progrès accomplis en termes d'instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels	23
3.5 Mesures recommandées	24
4. APPLICATION DES INSTRUMENTS DE GESTION	25
4.1 Compréhension des ressources en eau	26
4.2 Programmes de gestion des ressources en eau	27
4.3 Systèmes de partage des connaissances	29
4.4 Indicateurs	31
4.5 Résumé des progrès accomplis en termes d'application des instruments de gestion	31
4.6 Mesures recommandées	32
5. DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES	33
5.1 Programmes d'investissement et financement	34
5.2 Résumés des progrès	36
5.3 Mesures recommandées	37

6.	FINANCEMENT DE LA GESTION ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU	39
6.1	Sources de financement	40
6.2	Paielements sur les ressources en eau	42
6.3	Résumé des progrès accomplis en termes de financement des projets de mise en valeur des ressources en eau	43
6.4	Mesures recommandées	44
7.	RÉSULTATS, IMPACTS ET OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT	45
7.1	Résultats et impacts attribuables à la gestion des ressources en eau sur le plan national	46
7.2	Obstacles au progrès dans l'application des approches intégrées de la gestion des ressources en eau sur le plan national	48
7.3	Résumé des résultats, des impacts et des obstacles	48
8.	ENJEUX PRIORITAIRES DU DOMAINE DE L'EAU EN AFRIQUE	51
8.1	Principaux enjeux identifiés dans le cadre de l'enquête	52
8.2	Gestion des ressources en eau transfrontalières	53
8.3	Adaptation au changement climatique	55
9.	ENSEMBLE DES PROGRÈS RÉALISÉS EN TERMES D'APPLICATION DES APPROCHES INTÉGRÉES DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU	59
9.1	Progrès dans l'application des approches intégrées	60
9.2	Résumé des domaines d'action proposés	62
9.3	Principales conclusions et recommandations	63
	ANNEXES	67
	Annexe 1 : Déclaration du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg, Afrique du Sud, en août 2002.	67
	Annexe 2 : Synthèse des données	69
	Annexe 3 : Questionnaire dans le cadre de l'enquête de Niveau 1	71
	Annexe 4 : Entretiens dans le cadre de l'enquête de Niveau 2	81
	GRAPHIQUE	89
	ENCADRÉS	91
	TABLEAUX	91

Mai 2012

Avant-propos

C'est à l'occasion de la célébration du 10^{ème} anniversaire de la Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau - qui a non seulement présenté l'eau comme la clé du développement durable en Afrique, mais aussi fondé le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) - que l'Afrique présente pour la première fois et avec une immense fierté les progrès réalisés dans l'application du Chapitre 18 de l'Action 21.¹ À cela s'ajoutent le Plan de travail de l'AMCOW pour 2011-2013, ainsi que les activités en cours visant à mettre en place un mécanisme panafricain de suivi-évaluation et d'établissement de rapports sur la gestion des ressources en eau et l'adoption d'engagements politiques y afférents, l'objectif étant de faciliter la prise de décisions éclairées au sein de l'AMCOW. Le Conseil fait donc un grand pas en avant dans le respect de l'engagement pris en 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg (Afrique du Sud) à :

1. promouvoir les actions de concrétisation des objectifs de l'AMCOW ; et
2. élaborer un programme régional d'actions en faveur de l'eau qui servira de cadre aux mesures concrètes s'attaquant aux problèmes liés à l'eau.

Comme le montre l'analyse des réponses fournies par les 40 États membres de l'AMCOW dans le cadre de l'étude menée en 2012 par la Commission du développement durable des Nations Unies (CDDNU), des progrès considérables ont été enregistrés, en particulier au sujet de la création d'un environnement favorable et du développement d'institutions compétentes au niveau national, régional et à l'échelle du continent dans la gestion holistique des ressources en eau douce de l'Afrique.

La préoccupation suivante exprimée par l'AMCOW lors du SMDD² :

Plus de 50 bassins versants, bassins fluviaux et lacs principaux d'Afrique sont partagés par deux ou plusieurs pays. La plupart de ceux-ci ne disposent pas d'accords pour une utilisation équitable et/ou une protection environnementale des ressources. D'ailleurs, peu d'entre eux disposent d'accords institutionnels efficaces en matière de concertation et de coopération. Il y a un manque flagrant de procédures permettant de prévenir ou de résoudre les conflits internationaux liés à l'eau...

et le constat que :

Les ressources en eau partagées aux niveaux national et international sont des instruments de coopération, de développement et d'intégration régionaux. Le manque d'accords de coopération dans ces bassins ainsi que les faiblesses institutionnelles et financières des accords existants amenuisent les avantages potentiels que le continent peut en tirer...

ont été suivis d'innombrables améliorations dans les domaines concernés pour au moins 30 des 40 pays participants. En outre, 36 pays ont déclaré avoir mis en place des programmes pour la mobilisation de financements et le développement d'infrastructures pour les activités liées à l'eau, telles que l'irrigation, la production d'énergie, la récupération des eaux souterraines, la gestion des crues, l'approvisionnement

1 Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau.

2 Voir Annexe 1.

en eau, le traitement des eaux usées, le dessalement, la collecte des eaux de pluie et la gestion de l'environnement. Ainsi, l'avenir de l'approvisionnement en eau et de la sécurité alimentaire en Afrique est très prometteur. Ces mesures offrent également de riches perspectives en matière de réduction de la vulnérabilité de nombreux pays et peuples au changement et aux variations climatiques.

Il reste toutefois de nombreux défis à relever, notamment : mobiliser les investissements suffisants pour atteindre les objectifs de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base ; développer l'agriculture irriguée ; et soutenir le développement des institutions, le renforcement des capacités, la recherche, l'éducation et la gestion de l'information. Plus spécifiquement, il est impératif de mettre en place et/ou de consolider les programmes visant à :

- prévenir et alerter de manière précoce les catastrophes liées à l'eau ;
- faciliter l'adaptation au changement climatique à travers la gestion des ressources en eau, tout en améliorant la gestion des risques de catastrophes et les capacités de stockage de l'eau ;
- promouvoir l'apprentissage par l'expérience et le partage des connaissances entre pays ;
- garantir la transparence et l'efficacité de l'allocation et de l'utilisation des ressources en eau ;
- définir les principes généraux, la catégorisation et les statuts de priorité des utilisations de l'eau ;
- définir des objectifs de qualité de l'eau ; et
- trouver des financements à long terme.

De plus, l'élaboration d'instruments et d'indicateurs adaptés pour évaluer la place de l'eau dans le développement s'avère indispensable. Ceci servira de base pour mettre en évidence le rôle essentiel des ressources en eau dans l'avènement d'une économie verte en Afrique.

L'AMCOW symbolise la collaboration et l'engagement des gouvernements africains, des institutions régionales, des groupes de la société civile, des partenaires au développement et des institutions financières à l'égard de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025. Ainsi, dans un même esprit de partenariat, la collaboration des 40 États membres de l'AMCOW, de la Commission de l'Union Africaine (CUA), de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, de l'Initiative Européenne pour l'Eau Groupe de travail Afrique (IEE GTA), du Groupe de travail ONU-Eau, du Centre PNUE-DHI, du PNUD, du Partenariat mondial de l'eau (GWP), de l'Institut International de l'Eau de Stockholm (SIWI) et de nombreux autres acteurs, a permis de mettre en évidence les progrès réalisés en Afrique et d'orienter les actions futures. La participation de ces acteurs à ce projet de grande envergure a été accueillie avec satisfaction, tout comme le soutien apporté par les nombreux partenaires de l'AMCOW à la mise en œuvre du plan d'action africain pour l'eau.



Bai-Mass Taal
Secrétaire exécutif, AMCOW

Résumé exécutif

Ce rapport s'appuie sur les données fournies par 40 pays africains en réponse au questionnaire diffusé par ONU-Eau dans le cadre d'une enquête mondiale visant à évaluer les progrès accomplis en termes de gestion durable des ressources en eau suite à l'application d'approches intégrées (aussi connues sous le nom de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, ou GIRE). Ce rapport régional pour l'Afrique a été rédigé à la demande du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW).

Le chapitre 18 de l'« Action 21 », adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, prévoyait la « Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau ». La région africaine a relevé le défi d'adopter une approche intégrée de la gestion des ressources en eau et a publié, en 2000, sa Vision pour 2025. La mise en place ultérieure du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) a institué un cadre dans lequel les actions relevant de la Vision Africaine de l'Eau pouvaient être coordonnées entre les pays et sous-régions d'Afrique tout en tenant compte des questions revêtant une importance particulière pour le développement du continent, telles que la gestion des eaux transfrontalières, le changement climatique et les infrastructures d'approvisionnement en eau comme facteurs de croissance économique.

À la demande de l'AMCOW, soutenu par la composante Afrique de l'Initiative européenne pour l'eau (IEE) et par l'Allemagne à travers la GIZ, les résultats enregistrés par les pays africains participants ont été analysés pour mettre en évidence les progrès réalisés à l'échelle du continent, avec pour objectif d'orienter les actions futures.

Le présent rapport s'intéresse essentiellement à l'état de la gestion des ressources en eau en Afrique, identifie les obstacles aux progrès et émet des recommandations pour l'avenir. En outre, le rapport contribue à l'élaboration d'un cadre permanent de suivi-évaluation et d'établissement de rapports afin de promouvoir une mise en valeur et une gestion plus durables des ressources en eau douce, objectif convenu par l'ensemble des Ministres Africains chargés de l'Eau.

Messages et recommandations clés

1. **76 pour cent des pays africains participants appliquent une législation nationale en matière d'eau et 44 pour cent mettent en œuvre des plans nationaux fondés sur l'application d'approches intégrées conformément à l'« Action 21 » et à la Vision Africaine de l'Eau pour 2025.** En tenant compte des défis propres à chaque sous-région, il est nécessaire de mettre en place des actions ciblées pour soutenir, sur l'ensemble du continent, les engagements politiques pris en ce sens par les pays confrontés encore aujourd'hui à de nombreux obstacles. L'apprentissage par l'expérience entre les pays pourrait être un élément clé de ces programmes d'actions.
2. **Les pays qui ont mis en place un environnement favorable à la gestion des ressources en eau sont plus enclins à posséder une meilleure gouvernance et de meilleures institutions et à réaliser des progrès plus rapides dans le développement et le financement des infrastructures.** Des preuves plus solides sont nécessaires pour démontrer que l'approche intégrée porte ses fruits et exerce un impact sur le développement. De même, des preuves démontrant les avantages et les impacts d'une meilleure gestion des ressources en eau doivent être recueillies, et des exemples parlants doivent être utilisés pour obtenir des engagements. L'une des approches consiste à renforcer le processus habituel de présentation des résultats et à améliorer la qualité et la cohérence des indicateurs utilisés aussi bien au niveau national que régional.
3. **Certains pays ont fait état de progrès encourageants en matière de financement des infrastructures hydrauliques. De manière générale, le financement de la gestion des ressources en eau est souvent délaissé et peu apprécié.** Il est nécessaire de documenter et de diffuser les informations relatives aux différentes approches novatrices de financement des systèmes de gestion des ressources en eau qui ont été utilisés avec succès dans d'autres pays africains. Les expériences concluantes devraient être documentées et partagées afin de montrer les avantages économiques d'une meilleure utilisation et gestion des ressources en eau. En outre, un cadre de suivi plus efficace peut améliorer la collecte des données et la visibilité des problèmes. Enfin, un

programme d'aide à l'élaboration de plans de bassin, aux niveaux national et transfrontalier, peut favoriser le développement des infrastructures et renforcer la coopération sectorielle.

4. **Les pays ont attribué à la gestion des ressources en eau un large éventail d'effets positifs, et certains pays ont signalé des répercussions significatives sur les objectifs sociaux et économiques nationaux.**

L'une des priorités est de documenter le rôle des ressources en eau dans le développement économique et social. Ces informations cruciales permettront d'accorder la priorité aux décisions relatives à la répartition des ressources en eau et de justifier les budgets du gouvernement, mais également d'obtenir un engagement politique.

5. **Les progrès accomplis en matière de développement et d'application des accords transfrontaliers sont l'un des meilleurs résultats enregistrés dans le cadre de la gestion des ressources en eau, et concernent 77 pour cent des pays africains participants.**

Des programmes sont nécessaires pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des structures gérant les ressources en eau transfrontalières. Ceci fait directement référence à la capacité des organisations nationales à opérer au niveau transfrontalier. Afin de dépasser la question de résolution des conflits et de résoudre des problématiques plus complexes de gestion des ressources en eau, il est préférable que tous les pays du bassin atteignent des niveaux de progression comparables quant à la GIRE.

6. **Les progrès quant à la mise en place d'instruments de gestion des ressources en eau sont moindres comparés à la mise en œuvre des autres éléments de la GIRE. De plus, des améliorations ont été enregistrées essentiellement dans les pays dotés d'institutions solides et d'un environnement plus favorable.**

Dans la plupart des sous-régions, certains pays ont des expériences concluantes à partager. Les programmes de coopération régionale visant à partager les expériences et les enseignements tirés peuvent aider les pays à élaborer et mettre en place des instruments et des outils adéquats pour la gestion des ressources en eau.

7. **Les inondations, les sécheresses et la pollution des eaux sont les principales menaces qui pèsent actuellement sur les ressources en eau du continent africain. Les réponses indiquent également que de nombreux efforts**

ont été mobilisés pour relever ces défis et surmonter d'autres problèmes liés au climat aux niveaux national et infranational.

Dans la plupart des sous-régions, l'apprentissage par les pairs devrait être encouragé afin de s'inspirer des meilleurs exemples de mesures d'adaptation au changement climatique (comme les programmes de prévention des catastrophes liées à l'eau et de gestion des risques). Ces mesures sont spécifiques aux conditions climatiques et géographiques. En outre, les besoins dans le domaine de l'apprentissage par les pairs doivent être adaptés en conséquence.

8. **Des inquiétudes vis-à-vis des contraintes de capacité sur le plan institutionnel transparaissent largement dans les résultats de l'enquête, tout comme le manque de preuves attestant de la mise en place de programmes de renforcement des capacités de réaction.**

Il est nécessaire de mettre en place des programmes bien conçus de renforcement des capacités pour soutenir la réforme et le développement des institutions, notamment en matière de gestion des systèmes hydrologiques transfrontaliers, et fournir un appui aux organisations locales responsables des bassins fluviaux ainsi qu'aux plus hautes instances nationales. Ces programmes de renforcement des capacités devraient également aborder la question de la coordination intersectorielle, un mécanisme très peu développé dans la plupart des pays, et dont la mise en œuvre constitue un enjeu de taille.

9. **Le fort taux de participation des pays et l'importance des informations recueillies pour mesurer les progrès réalisés et planifier les actions futures en termes de mise en valeur et de gestion des ressources en eau en Afrique soulignent une chose : il est nécessaire d'instaurer un système de notification des progrès plus rigoureux et basé sur des faits.**

Dans le cadre des obligations imposées à l'AMCOW en termes d'établissement de rapports, les résultats de l'enquête devraient servir de base au développement d'un système permanent d'établissement de rapports sur l'état de la gestion des ressources en eau. En effet, ce système faciliterait la prise de décisions éclairées au sein de l'AMCOW. Dans un souci d'uniformité entre les ensembles de données nationaux, ledit système doit s'appliquer aux niveaux national et sous-régional, mais également à l'échelle du continent.



1.

CADRE GÉNÉRAL

1.1	L'AMCOW ET LA VISION AFRICAINE DE L'EAU POUR 2025	3
1.2	MÉTHODE D'ÉVALUATION	5
1.3	CLASSIFICATION DES PAYS ET PARTICIPATION À L'ENQUÊTE	7
1.4	APPROCHE ANALYTIQUE	7
1.5	STRUCTURE DU RAPPORT	8

1. CADRE GÉNÉRAL

Parmi les événements internationaux des dernières décennies consacrés à la gestion de l'eau, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, s'impose comme l'un des plus importants. En effet, la CNUED a établi l'« Action 21 », dont la Section 2 du Chapitre 18 sur les ressources en eau douce stipule :

Une gestion globale de l'eau douce en tant que ressource limitée et vulnérable ainsi que l'intégration des plans et des programmes sectoriels relatifs à l'eau dans le cadre des politiques économiques et sociales nationales sont absolument indispensables à toute action dans les années 90 et au-delà.

Le Chapitre 18 est intitulé : « Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau ». Cette approche intégrée, que l'on abrège souvent sous le sigle GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau), est aujourd'hui adoptée dans le monde entier. Les résultats de l'application d'une telle approche en Afrique constituent le thème central de la présente étude.

La région africaine a relevé le défi d'appliquer une approche intégrée de la gestion des ressources en eau, et a publié en 2000 la Vision Africaine de l'Eau pour 2025³. La mise en place ultérieure du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) a constitué un cadre au sein duquel les actions relevant de la Vision Africaine de l'Eau pouvaient être coordonnées

entre les pays et sous-régions d'Afrique tout en tenant compte des questions revêtant une importance particulière pour le développement du continent africain, telles que la gestion des eaux transfrontalières, le changement climatique et les infrastructures.

Dix ans après la CNUED, les gouvernements ont insufflé un élan déterminant aux projets d'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Au total, cent quatre-vingt-treize pays ont approuvé le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, lequel prévoit l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de gestion intégrée des ressources en eau et des stratégies, plans et programmes efficaces de gestion de l'eau aux niveaux national et régional, des plans nationaux de GIRE devant être établis d'ici 2005.

Sous l'égide de l'ONU-Eau, le premier rapport d'étape officiel concernant la résolution du SMDD a été présenté en 2008 au cours de la 16^{ème} session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDDNU)⁴. Le rapport de 2008 couvrait 104 pays : 77 pays en développement et à économies en transition, et 27 pays développés. L'enquête mondiale de 2012⁵, sollicitée par la Commission du développement durable et supervisée par l'ONU-Eau, contenait les réponses de 134 pays. En outre, l'enquête mondiale de 2012 s'est focalisée sur les progrès accomplis dans l'application des approches intégrées de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau.

3 Vision Africaine de l'Eau pour 2025 : Exploitation Equitable et Durable de l'Eau aux fins de Développement Socio-économique. Éditeur : Commission économique pour l'Afrique.

4 Rapport d'étape : http://www.unwater.org/downloads/UNW_Status_Report_IWRM.pdf (disponible en anglais uniquement). Elaboré à partir des rapports d'enquête du PNUE, du GWP et de la BAD.

5 De plus amples informations sont disponibles en anglais à l'adresse : <http://www.unwater.org/rio2012/report/index.html>.

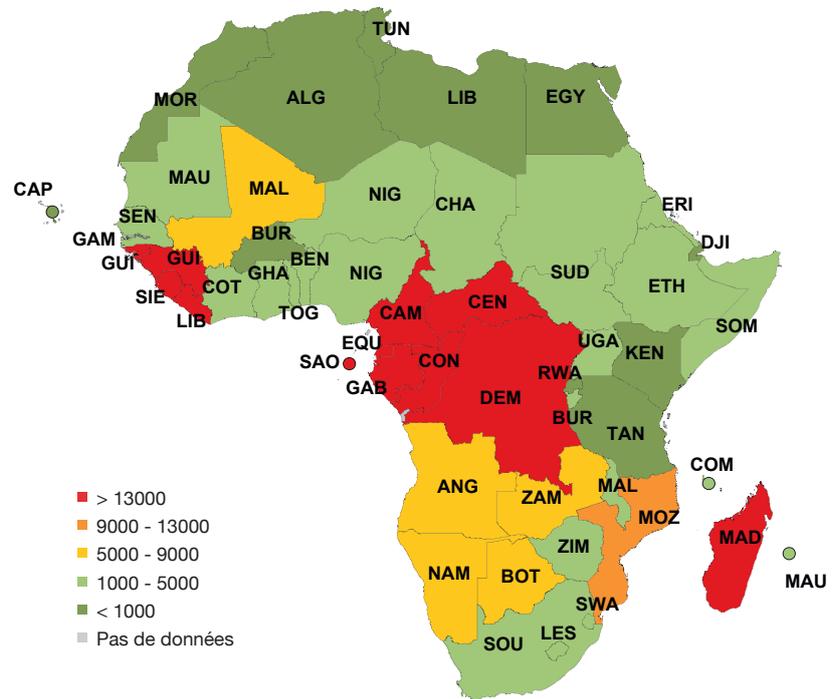
À la demande de l'AMCOW, soutenu par la composante Afrique de l'Initiative européenne pour l'eau (IEE), les résultats enregistrés par les pays africains suite à l'enquête mondiale de 2012 ont été analysés pour mettre en évidence les progrès réalisés sur le continent africain, avec pour objectif d'orienter les actions futures. La gestion efficace des ressources en eau doit être étayée par des connaissances et une parfaite compréhension de la disponibilité des ressources proprement dites, des systèmes d'exploitation de l'eau et des défis auxquels les responsables sont confrontés à tous les niveaux d'administration concernés. L'AMCOW se trouve dans une position favorable pour cibler les mesures qui permettront d'optimiser la gestion des ressources en eau, avec les impacts que l'on sait sur le développement économique et le bien-être social, tout en tenant dûment compte de la durabilité de l'environnement.

Le présent rapport s'intéresse essentiellement à l'état de la gestion des ressources en eau en Afrique, identifie les obstacles aux progrès et émet des recommandations pour l'avenir. En outre, le rapport contribue à l'élaboration d'un cadre permanent de suivi et d'établissement de rapports afin de promouvoir une mise en valeur et une gestion plus durables des ressources en eau douce, ceci étant l'un des objectifs stratégiques de l'AMCOW.

1.1 L'AMCOW ET LA VISION AFRICAINE DE L'EAU POUR 2025

Disponibilité et utilisation des ressources en eau en Afrique :⁶ Les précipitations moyennes annuelles pour le continent se situent aux alentours de 670 mm par an. Cependant, la distribution géographique et temporelle est très diversifiée. En raison des taux élevés d'évaporation, les ressources en eau

FIGURE 1.1 Quantité totale de ressources en eau renouvelables par habitant (m³ par personne et par an, 2009).



Source : FAO – AQUASTAT, obtenu en avril 2012.

renouvelables ne représentent en général que près de 20 pour cent des précipitations enregistrées. Dans la sous-région soudano-sahélienne et en Afrique Australe, ces ressources en eau renouvelables ne représentent que 6 pour cent et 9 pour cent respectivement. Les ressources en eau du continent se caractérisent également par une multitude de bassins hydrographiques transfrontaliers. Ces derniers couvrent 64 pour cent des terres du continent et renferment 93 pour cent du total de ses eaux de surface. L'Afrique compte également 80 bassins fluviaux et lacs transfrontaliers, et plus de 38 systèmes aquifères transfrontaliers. Les eaux souterraines constituent la principale source d'eau potable pour plus de 75 pour cent de la population africaine.

Les prélèvements d'eau représentent environ 3,8 pour cent du total des ressources en eau renouvelables annuelles, et sont principalement destinés à l'agriculture (85 pour cent de la quantité totale d'eau prélevée), à l'approvisionnement en eau de la collectivité (9 pour cent) et à l'industrie (6 pour cent). L'Afrique dispose d'un potentiel de développement élevé en ce qui concerne l'exploitation de ses ressources en eau (Figure 1.1), mais seules certaines régions pourront en bénéficier, car ces ressources sont inégalement réparties sur le continent.

Principaux défis liés aux ressources en eau :⁷ Les principaux défis que l'Afrique doit relever dans le domaine de l'eau sont les suivants :

6 Les chiffres présentés sont tirés du Chapitre 5 de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 : « Caractéristiques fondamentales des ressources en eau en Afrique ».

7 Ces défis sont mentionnés au Chapitre 7 de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 : « Les principaux défis ».

1. S'assurer que l'ensemble de la population dispose d'un accès durable à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs et appropriés afin de répondre aux besoins fondamentaux ;
2. S'assurer que l'eau ne devienne pas un facteur limitant pour la sécurité alimentaire et énergétique ;
3. S'assurer que les ressources en eau indispensables à l'environnement et aux écosystèmes, qui sont nécessaires à la vie, sont disponibles en quantité suffisante et de qualité adéquate ;
4. Réformer les institutions responsables des ressources en eau afin d'établir des mécanismes de bonne gouvernance et de créer un environnement favorable à la gestion durable des bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers et à la coopération régionale sur les questions liées à la quantité et à la qualité des ressources en eau ;
5. Assurer et maintenir la disponibilité de professionnels de l'eau compétents et motivés ;
6. Mettre au point des systèmes efficaces et renforcer les capacités en matière de recherche et de développement des ressources en eau, ainsi que pour la collecte, l'évaluation et la diffusion des données et des informations relatives à l'eau ;
7. Élaborer des stratégies efficaces et fiables pour faire face au changement et à la variabilité climatiques, aux menaces liées à la pénurie d'eau et à la disparition des étendues d'eau ;
8. Remédier aux problèmes d'origine anthropique relatifs à l'eau qui sont de plus en plus croissants, tels que la surexploitation des ressources en eau renouvelables et non renouvelables, la pollution et la dégradation des bassins versants et des écosystèmes ;
9. Garantir un financement durable pour les investissements en faveur

de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'irrigation, de l'énergie hydroélectrique et d'autres utilisations, et pour la mise en valeur, la protection et la restauration des ressources en eau nationales et transfrontalières ;

10. Mobiliser la volonté politique, favoriser la prise de conscience et garantir l'engagement de tous envers les questions liées à l'eau, y compris les femmes et les jeunes.

Vision Africaine de l'Eau pour 2025 :

La Vision Africaine de l'Eau pour 2025 a été établie en 2000 pour apporter la contribution du continent africain à la mise en œuvre de la Vision mondiale de l'eau par le Conseil mondial de l'eau. Elle est le résultat d'un processus participatif mené dans chacune des sous-régions de l'Afrique.

Afin de relever les défis mentionnés plus haut, la vision commune revendique « *une Afrique où l'utilisation et la gestion équitables et durables des ressources en eau sont une réalité et contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement socio-économique, à la coopération régionale et à la conservation de l'environnement* »

La Vision Africaine de l'Eau était associée à un Cadre d'action composé des mesures suivantes : i) Renforcer la gouvernance de l'eau, ii) Promouvoir une gestion avisée de l'eau, iii) Répondre aux besoins urgents en eau, et iv) Consolider la base d'investissement pour un avenir respectueux des ressources en eau.

L'AMCOW : Établi par la Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau (2002), le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) a pour mission d'instaurer un leadership politique, de fournir des orientations stratégiques et

de promouvoir les actions en faveur de la protection, de la gestion et de l'utilisation rationnelle de l'ensemble des ressources en eau du continent africain à des fins de développement social, économique et environnemental ; et dans le but de préserver les écosystèmes d'Afrique dans la poursuite des objectifs conformes à la vision de l'Union Africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'AMCOW symbolise la collaboration et l'engagement des gouvernements africains, des institutions régionales, des groupes de la société civile, des partenaires de coopération au développement et des institutions financières à l'égard de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025.

Son rôle consiste à : a) favoriser la coopération à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale en traitant des questions liées aux politiques et aux plans d'action dans le domaine de l'eau au sein des pays africains ; b) fournir une assistance dans la mise en œuvre des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux afin de traduire la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 par la prise de mesures concrètes ; c) fournir un mécanisme permettant de suivre les progrès réalisés concernant la mise en œuvre, à l'échelle régionale et mondiale, des principales initiatives en faveur de l'eau et des mesures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; et d) encourager la coopération au sein des sous-régions, des bassins et/ou des sous-bassins.

Par ailleurs, l'AMCOW offre un espace de dialogue avec les organisations des Nations Unies et d'autres partenaires sur les questions liées à l'eau ; plaide en faveur d'une plus grande implication de l'Afrique dans les études menées sur le continent et dans le monde concernant le changement climatique et ses impacts, et dans le développement de

réseaux d'observation régionaux ; promeut l'échange d'informations ; et vise à élaborer des politiques et stratégies pour traiter de la problématique de l'eau en Afrique. La structure institutionnelle de l'AMCOW est composée d'un Conseil des ministres responsables des questions liées à l'eau ; d'un Comité exécutif constitué de trois ministres pour chacune des cinq sous-régions de l'AMCOW (Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique Centrale, Afrique du Nord et Afrique Australe) ; d'un Comité consultatif technique (TAC) ; et de structures sous-régionales.

Les déclarations relatives à l'eau en Afrique :

Plusieurs déclarations sont venues appuyer la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 afin de cibler et d'accélérer sa mise en œuvre, celles-ci établissant le cadre stratégique de l'AMCOW. Ces déclarations traduisent l'engagement politique à l'égard d'un certain nombre de mesures prises à différentes échelles sur l'ensemble du continent. Trois d'entre elles soulignent combien il est important de s'attaquer à la problématique de l'eau :

- **La Déclaration d'eTheckwini**, qui formalise l'engagement pris par les Ministres Africains chargés de l'Eau d'accélérer les efforts en faveur de la réalisation des OMD relatifs à l'assainissement par la mise en œuvre du Plan d'action de l'AfricaSan.
- **La Déclaration de Tunis** sur « L'accélération des réalisations liées à la sécurité en eau pour le développement socio-économique de l'Afrique », qui a été adoptée par l'AMCOW lors de la Première semaine africaine de l'eau.
- **La Déclaration de Sharm El-Sheikh**, qui reflète l'engagement des chefs d'État africains à atteindre les OMD relatifs à la sécurité en eau (l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'eau pour la sécurité alimentaire et l'eau pour la croissance) et à rendre

compte régulièrement des résultats des actions entreprises.

Les engagements cités ci-dessus et les mesures définies dans le cadre de ces déclarations et de la Vision Africaine de l'Eau ont scellé la base des actions découlant du plan de travail triennal de l'AMCOW pour 2011-2013. Le plan de travail préconise des domaines d'action à quatre niveaux, c'est-à-dire au sein de l'AMCOW et aux niveaux régional, transfrontalier et national (y compris l'administration locale), et s'articule autour de sept thèmes clés :

- Thème 1 : Infrastructures hydrauliques pour la croissance économique
- Thème 2 : Gestion des ressources en eau (ressources en eau transfrontalières)
- Thème 3 : Atteinte des OMD pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement
- Thème 4 : Changements globaux et gestion des risques : variabilité et changement climatiques
- Thème 5 : Gouvernance et gestion
- Thème 6 : Financement
- Thème 7 : Éducation, connaissances et renforcement des capacités

1.2 MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'enquête sur les progrès réalisés en matière d'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau en Afrique a été menée dans le cadre d'une enquête mondiale lancée à la demande de la Commission du développement durable des Nations Unies, et a été réalisée par ONU-Eau. L'enquête portait sur l'élaboration et l'application

d'approches intégrées, et sur les éventuels effets et impacts de celles-ci. Elle comportait deux volets : une enquête sous forme de questionnaire (Niveau 1) et une enquête sous forme de séries d'entretiens (Niveau 2). Les directives pour le questionnaire et les entretiens ont été élaborées par le Groupe de travail d'ONU-Eau⁸ et approuvées par ONU-Eau.

Une enquête sous forme de questionnaire (Niveau 1)

a été transmise en mars 2011 aux gouvernements des 53 pays africains inscrits sur la liste officielle des Nations Unies par le biais du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.⁹ Il s'agissait d'un questionnaire à choix multiples similaire à l'enquête réalisée par ONU-Eau en 2007 (et présentée à la CDD-16 en 2008), mais dont la portée a été élargie pour couvrir d'autres aspects. La version finale peut être consultée à l'Annexe 3.

Le questionnaire comportait sept sections :

1. Politique, planification stratégique et cadres juridiques ;
2. Gouvernance et cadres institutionnels ;
3. Instruments de gestion ;
4. Développement des infrastructures ;
5. Financement de la gestion des ressources en eau ;
6. Résultats des approches intégrées de gestion des ressources en eau ;
7. Enjeux prioritaires.

L'enquête de Niveau 1 reposait sur une auto-évaluation par les gouvernements nationaux : de l'état de la gestion des ressources en eau (Sections 1-5), des résultats des approches intégrées (Section 6), des préoccupations liées à l'utilisation

⁸ Coordonné par le Centre du PNUE-DHI et constitué du GWP, du PNUD, du SIWI et de conseillers indépendants.

⁹ À cette date, le Soudan du Sud n'avait pas encore officiellement le statut d'État membre de l'ONU.

TABLEAU 1.1 Pays africains par sous-région conformément à la structure adoptée par l'AMCOW, et leur participation à l'enquête.

Afrique Centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique Australe	Afrique de l'Ouest
Cameroun**	Burundi*	Algérie*	Angola*	République du Bénin**
République centrafricaine	Comores	Égypte*	Botswana*	Burkina Faso*
Tchad*	Djibouti	Libye*	Lesotho*	Cap Vert**
Congo Brazzaville*	Érythrée	Mauritanie	Madagascar*	Côte d'Ivoire*
République Démocratique du Congo	Éthiopie*	Maroc*	Malawi*	Gambie*
Guinée équatoriale	Kenya*	Tunisie**	Île Maurice*	Ghana**
Gabon*	Rwanda**		Mozambique**	Guinée*
	Somalie		Namibie**	Guinée Bissau
	Soudan*		Seychelles	Libéria*
	Tanzanie**		Afrique du Sud*	Mali
	Ouganda**		Swaziland*	Niger
			Zambie*	Nigeria*
			Zimbabwe*	Sénégal
				Sierra Leone*
				Togo*
				Sao Tome & Principe*

Remarques :

* Pays ayant répondu à l'enquête de Niveau 1.

** Pays ayant répondu aux enquêtes de Niveaux 1 et 2.

L'enquête a été réalisée avant que le Soudan du Sud devienne officiellement un État membre de l'ONU.

des ressources en eau et aux menaces (comme les phénomènes extrêmes), et des défis en matière de gestion (Section 7). En outre, les données recueillies simultanément donnent matière à une analyse comparative.

Cependant, une enquête de ce type présente des limites lorsqu'il s'agit d'évaluer les conclusions du rapport. Il convient de signaler en particulier les faits suivants :

- L'enquête reflète le point de vue réel des gouvernements et ne repose sur aucune donnée quantitative ; il n'existe donc pas forcément d'équilibre ou de complémentarité entre les points de vue des autres parties prenantes.
- Les circonstances étant très différentes d'une région à l'autre au sein d'un même pays, il est difficile d'apporter des réponses uniques pour un pays dans son ensemble.
- Une enquête à l'intention des gouver-

nements nationaux peut ne pas tenir compte des obligations en matière de gestion au niveau infranational. Cela peut être particulièrement vrai au sein des administrations fédérales.

- En ce qui concerne les réponses fournies, il est difficile de garantir la même objectivité d'un pays à l'autre.

Une enquête sous forme de séries d'entretiens (Niveau 2) a été réalisée auprès de 10 pays représentant chaque sous-région de l'Afrique (voir Tableau 1.1), et visait à mieux comprendre la situation propre à chaque pays. L'enquête de Niveau 2 s'inscrit dans le prolongement de l'enquête de Niveau 1 en ce qui concerne le type de questions et les sujets abordés au cours des entretiens structurés (Annexe 4). De plus, l'enquête de Niveau 2

venait compléter ou contredire les résultats de l'enquête de Niveau 1 au moyen d'entretiens sollicitant les avis et expériences des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux¹⁰.

Les enquêteurs ont fait le bilan de la situation de chaque pays interrogé dans le cadre de l'enquête de Niveau 2. L'objectif était d'approfondir les connaissances relatives aux résultats, aux impacts et aux principaux défis qui restent à relever en termes de gestion des ressources en eau, et de fournir des exemples significatifs. Le résultat n'est pas un rapport de synthèse sur la gestion des ressources en eau au sein de chaque pays, mais plutôt un recueil d'évaluations et d'expériences suivant la structure du questionnaire.

¹⁰ Dans le cadre de l'enquête de Niveau 2, un guide d'entretien et les réponses de chaque pays au questionnaire de Niveau 1 ont été fournis aux enquêteurs avant la conduite des entretiens (disponibles au lien suivant : www.amcow-online.org – en anglais uniquement).

TABLEAU 1.2 Participation des pays à l'enquête de Niveau 1

	Nombre total de pays interrogés	Nombre de pays ayant répondu à l'enquête (et %)
Total	53	40 (75)
Sous-région		
Afrique du Nord	6	5 (83)
Afrique Australe	13	12 (92)
Afrique de l'Est	11	7 (64)
Afrique de l'Ouest	16	12 (75)
Afrique Centrale	7	4 (57)

1.3 CLASSIFICATION DES PAYS ET PARTICIPATION À L'ENQUÊTE

Les pays ont été regroupés en fonction de la structure sous-régionale adoptée par l'AMCOW (Figure 1.2), et figurent dans le Tableau 1.1. En outre, plus de 75 pour cent des pays africains ont répondu à l'enquête de Niveau 1 (Tableaux 1.1 et 1.2), dont plusieurs pays qui avaient soumis leurs réponses trop tard pour être incluses dans le rapport mondial. Les sous-régions étaient bien représentées, avec une bonne répartition géographique des réponses (Tableau 1.2). Le taux de réponse aux questions spécifiques était généralement très élevé, c.-à-d. supérieur à 93 pour cent. L'enquête de Niveau 2 a été réalisée auprès de 10 pays représentant les sous-régions sélectionnées.

1.4 APPROCHE ANALYTIQUE

Une série de questions multiples et complémentaires sollicitant l'avis du gouvernement sur les progrès réalisés au sujet d'un thème particulier a permis de déterminer l'ensemble des conditions et des interventions pour chaque pays. Dans bien des cas, l'approche consistait à fusionner les réponses apportées

à des groupes de questions similaires, augmentant du même coup la validité des données présentées. Les questions revêtant une importance particulière ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie. Dans certains cas, il est toutefois difficile d'extraire une analyse sous-régionale vu le nombre limité de pays ayant participé à l'enquête. Quoique moins appropriés dans le cas d'un échantillon restreint, des pourcentages ont été utilisés pour faciliter la compréhension des chiffres et des tableaux. Ainsi, la plus grande prudence s'impose avant d'attribuer une certaine importance aux pourcentages fondés sur un nombre restreint de réponses.

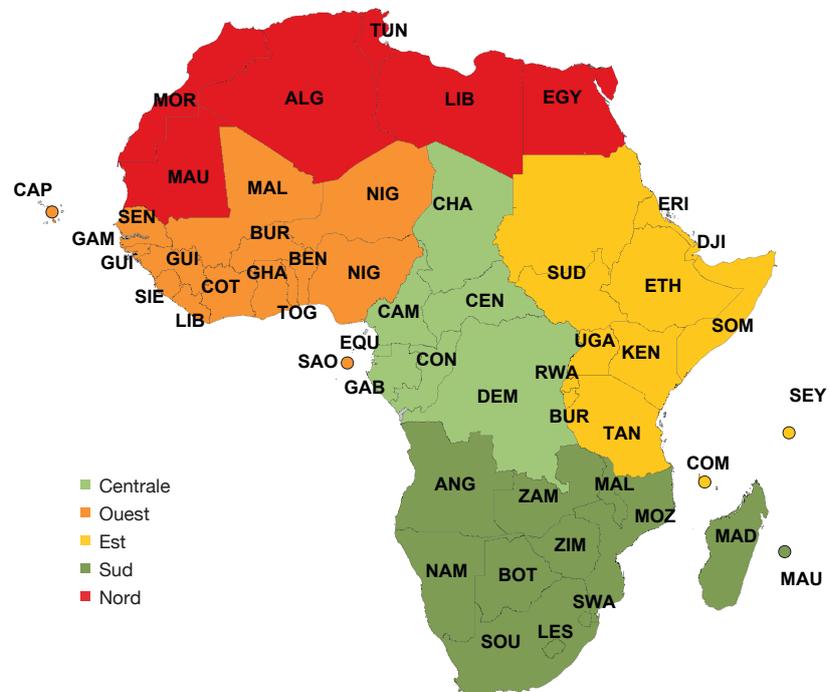
Les informations obtenues dans le cadre de l'enquête de Niveau 2, y compris les commentaires fournis au cours de l'enquête de Niveau 1, ont permis d'établir le contexte et d'aiguiser les perceptions des parties prenantes. Ces réponses

sont également importantes, car elles permettent de mieux comprendre les problèmes rencontrés et les résultats atteints, notamment ceux abordés de façon implicite dans le questionnaire. En outre, des orientations futures ont pu être définies à partir de ces exemples de bonne pratique.

Les encadrés insérés dans chaque Chapitre permettent de mieux comprendre le contexte. Ils fournissent des informations tirées de l'enquête et illustrent des cas, circonstances et problèmes particuliers. Les déclarations représentent l'opinion du gouvernement et celle d'autres parties prenantes.

L'enquête donne des indications précieuses sur les progrès réalisés en termes de gestion et de mise en valeur des ressources en eau sur le continent africain. Cependant, les résultats auraient pu être

FIGURE 1.2 Carte des sous-régions d'Afrique.¹¹ Pour des raisons de clarté, les noms des pays ont été abrégés et certains Etats insulaires sont indiqués par des cercles.



11 Consulter : <http://amcow-online.org/index.php?lang=fr>

plus pertinents si les données avaient été plus objectives et vérifiables de façon indépendante. Une telle approche normalisée de collecte des informations relatives à la gestion des ressources en eau n'est pas encore disponible. Par conséquent, les informations découlent de l'opinion subjective du représentant du gouvernement interrogé, et ne reflètent pas nécessairement l'efficacité des mesures entreprises. Par exemple, l'état d'avancement attribué à une mesure précise (« En développement », « Mise en œuvre avancée » ou « Pleine mise en œuvre ») peut reposer sur différentes interprétations.

Présentation des données : Les données sont présentées en fonction des groupes d'États membres sous-régionaux établis par l'AMCOW. Ce rapport permet de tirer certaines conclusions quant aux progrès

réalisés au niveau de l'application des approches intégrées de la gestion des ressources en eau au sein de ces sous-régions et pays. Néanmoins, l'interprétation de ces différences doit tenir compte des facteurs de variation naturelle, tels que l'importance relative des eaux de surface par rapport aux eaux souterraines, les précipitations annuelles, les caractéristiques spécifiques des États insulaires et les priorités d'ordre national.

1.5 STRUCTURE DU RAPPORT

Présentation du cadre général : Le contexte et la raison de l'enquête sont expliqués au Chapitre 1. Le rôle de l'AMCOW dans la gestion de l'eau en Afrique y est résumé, ainsi que la vision pour la gestion de l'eau en Afrique.

Création d'un environnement favorable : Le Chapitre 2 examine dans quelle mesure les pays ont pu mettre en place un environnement favorable. Cela implique l'élaboration et l'application du plan stratégique et du cadre politique et juridique nécessaires à l'orientation et à la coordination de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau.

Instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels : Le Chapitre 3 examine dans quelle mesure les pays ont pu mettre en place les systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs nécessaires à la gestion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau.

Application des instruments de gestion : Le Chapitre 4 examine dans quelle mesure les pays ont pu appliquer les outils et les méthodes (communément appelés « instruments de gestion ») permettant aux décideurs d'effectuer des choix rationnels et informés.

Développement et financement des infrastructures : Le Chapitre 5 examine dans quelle mesure les pays ont pu mettre sur pied des installations et des équipements destinés à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau.

Financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau : Le Chapitre 6 examine les tendances observées au cours des 20 dernières années concernant le financement pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau.

Résultats, impacts et obstacles : Le Chapitre 7 traite des résultats, des impacts et des obstacles identifiés par les pays.

Enjeux prioritaires : Le Chapitre 8 examine les principaux enjeux du domaine de l'eau, et s'intéresse plus particulièrement aux ressources en eau transfrontalières et au changement climatique, deux des principaux défis identifiés par l'AMCOW et la Vision Africaine de l'Eau pour 2025.

Ensemble des progrès réalisés en termes d'application des approches intégrées de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau : Le Chapitre 9 dresse un bilan des progrès accomplis au niveau des approches intégrées de la gestion des ressources en eau sur la base des réponses au questionnaire et aux entretiens, telles que présentées dans les Chapitres 2 à 8. Il résume les mesures que l'AMCOW et d'autres organisations régionales ou nationales du secteur de l'eau pourraient adopter afin de progresser dans la mise en œuvre de la GIRE.

Chiffres : Les diagrammes à barres empilées contenus dans le présent rapport fournissent une représentation graphique des réponses obtenues pour chacune des cinq sous-régions de l'Afrique, la dernière barre présentant les résultats pour l'ensemble du continent africain. Dans les Chapitres 2 à 5, chaque barre indique la distribution des six catégories du questionnaire empilées de gauche (Non applicable) à droite (Pleine mise en œuvre), et les codes de couleur sont expliqués dans la légende. L'indication figurant dans le coin inférieur gauche du diagramme à barres renvoie à la / aux question(s) de l'enquête d'où découlent les informations présentées. Les nombres indiqués entre crochets à gauche des barres correspondent au nombre de pays ayant répondu à la question ou au groupe de questions au sein de chaque sous-région. Une erreur d'arrondi de l'ordre de 1 pour cent n'est pas exclue.

2.

CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

2.1	POLITIQUES, LÉGISLATION ET PLANIFICATION	10
2.2	PLACE DE L'EAU DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL	13
2.3	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE	14
2.4	MESURES RECOMMANDÉES	15



2. CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Ce Chapitre examine dans quelle mesure les pays ont pu mettre en place un environnement favorable à la gestion des ressources en eau (Annexe 3, Questions 1.1). Cette tâche implique l'élaboration et l'application du plan stratégique et du cadre politique et juridique nécessaires à l'orientation et à la coordination de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau. Ce Chapitre comprend les sections suivantes :

- Politiques, législation et planification
- Place de l'eau dans la planification du développement national
- Résumé des progrès
- Mesures recommandées

Les accords transfrontaliers sont essentiels à la mise en place d'un environnement favorable à la gestion des ressources en eau, notamment en Afrique où la plupart des pays se partagent des bassins hydrographiques transfrontaliers. Étant donné l'importance que revêt la gestion transfrontalière des ressources en eau, toutes les questions y afférentes ont été regroupées et seront traitées séparément au sous-chapitre 8.2.

2.1 POLITIQUES, LÉGISLATION ET PLANIFICATION

Les chefs d'État africains se sont engagés à¹² appliquer une approche intégrée de gestion des ressources en eau (GIRE) dans le but d'assurer une gestion et une mise en valeur durables des ressources en eau du continent africain. Pour de nombreux pays, la mise en œuvre d'une telle approche a exigé de profondes réformes, y compris des ajustements au niveau de la politique et de la législation

relatives à l'eau, et de la planification des ressources en eau. Des lois, politiques et plans adaptés sont les éléments clés d'un environnement propice à la gestion et à la mise en valeur efficaces des ressources en eau.

Politique dans le domaine de l'eau : Sur les 40 pays qui se sont exprimés sur le sujet, 27 (67 pour cent) appliquent déjà leur propre politique de l'eau. En revanche, les autres pays sont encore au stade d'élaboration (Figure 2.1). Par ailleurs,

ENCADRÉ 1. CELA PREND PLUS DE TEMPS QUE PRÉVU

L'adoption d'une politique nationale dans le domaine de l'eau et d'une loi relative à la gestion des ressources en eau peut représenter un défi de taille et prendre du temps. Il a fallu plusieurs années d'éveil des consciences et de campagnes de sensibilisation au Bénin pour convaincre les décideurs de l'importance de la GIRE, ce qui s'est traduit par l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de l'eau en juillet 2009, par l'approbation d'une nouvelle loi en octobre 2010 et par la promulgation du texte définitif en novembre 2010. Le Ghana a mis 2 ans pour élaborer une politique nationale détaillée dans le domaine de l'eau, qui a été approuvée en 2007. Une fois les politiques en vigueur, il faut un certain temps pour établir un plan de GIRE. La politique namibienne à ce sujet a été adoptée en 2000, mais le plan de GIRE a été mis au point en 2010. En Tanzanie, la politique nationale de l'eau a été adoptée en 2002, mais le processus d'élaboration de plans de gestion intégrée des ressources en eau a débuté en 2011, concernant 5 de ses 9 bassins.

12 Conformément à la Vision Africaine de l'Eau pour 2025.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2. Ces affirmations traduisent l'opinion du gouvernement et d'autres parties prenantes. Ceci s'applique à tous les encadrés du présent rapport.

six pays ont indiqué que leur politique de l'eau était pleinement mise en œuvre. D'un point de vue sous-régional, tous les pays d'Afrique du Nord ont élaboré et mis en œuvre une politique de l'eau ; ensuite viennent l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Australe et l'Afrique Centrale en termes de nombre de pays.

Législation relative à l'eau : Au total, 30 pays (soit 75 pour cent des pays participants) ont indiqué qu'ils avaient appliqué une législation relative à l'eau. Parmi eux, 9 ont déclaré que cette législation était pleinement mise en œuvre. Quoique cela laisse supposer que ces pays sont confiants vis-à-vis des progrès accomplis, la question ne permet pas de déduire si la législation contribue efficacement à la réalisation des objectifs escomptés (Figure 2.2). L'Afrique du Nord a réalisé

la plus belle progression en ce sens. En revanche, l'Afrique Centrale se trouve en dernière position.

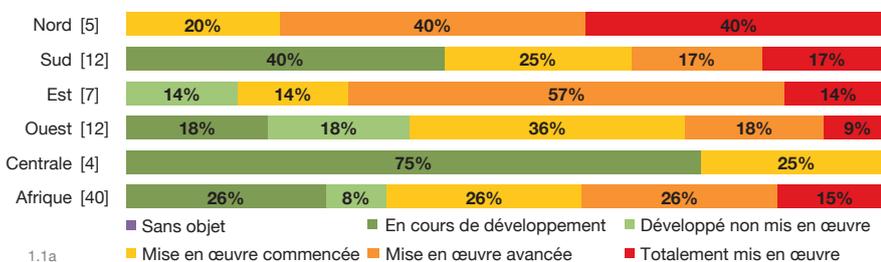
Si l'on compare les progrès réalisés par les quinze pays interrogés à la fois en 2008 et en 2012 sur l'élaboration et l'application d'une législation relative à l'eau, peu de changements sont à noter : 5 pays ont réalisé des progrès importants, 2 sont restés au même niveau et 8 ont vu leur marge de progression diminuer. Or, d'après la moyenne des résultats de ces deux enquêtes, quelques progrès ont été enregistrés. En effet, plus de 75 pour cent des pays africains ont mis en œuvre une législation relative à l'eau (Figure 2.3).

Ces résultats, ainsi que ceux découlant des entretiens de Niveau 2, mettent en évidence :

- les délais relativement longs pour réformer le cadre juridique ;
- le défi de concrétiser l'engagement pris envers l'application de réformes ; et
- le défi de préserver la cohérence entre les rapports.

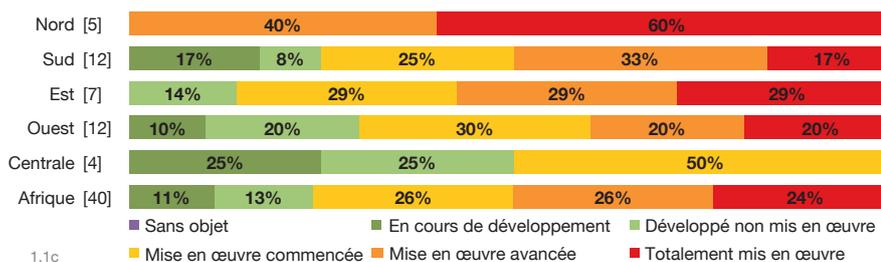
D'après la Figure 2.4, des pays ont mis en œuvre une législation relative à l'eau dans toutes les régions d'Afrique. Les 9 pays (Tunisie, Libye, Soudan, Algérie, Guinée, Kenya, Ghana, Botswana et Zimbabwe) dont la législation est pleinement mise en œuvre sont bien répartis sur l'ensemble du continent. Néanmoins, de nombreux pays ne disposent pas encore de législation en vigueur et pour la plupart, celle-ci n'a pas été entièrement mise en œuvre.

FIGURE 2.1 Politique nationale / fédérale sur les ressources en eau : état actuel, par sous-région, du principal instrument politique dans les pays participants.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 2.2 Législation nationale / fédérale relative à l'eau : état actuel, par sous-région, de la principale législation en matière d'eau dans les pays participants.



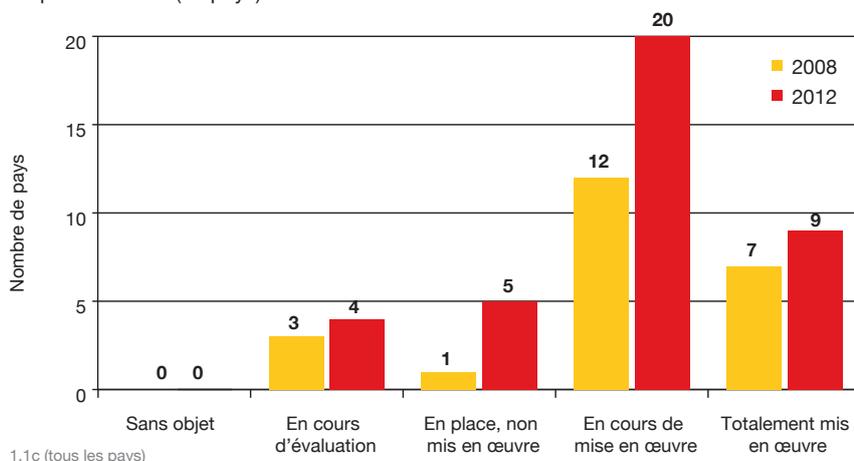
Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

ENCADRÉ 2. PLUSIEURS CHEMINS POUR Y PARVENIR

L'application d'une politique nécessite souvent la promulgation d'une législation pour appuyer la mise en œuvre, comme en Ouganda et en Tanzanie. La Namibie a toutefois testé l'approche de gestion des bassins hydrographiques sans qu'aucune législation n'ait été adoptée ; les expériences acquises lors de sa mise en œuvre guideront la rédaction d'une législation. Par ailleurs, le Rwanda a élaboré sa politique après avoir édicté la législation. La législation du Rwanda relative à l'eau a été promulguée en 2008 et, par la suite, une politique et une stratégie de gestion des ressources en eau ont été établies. À ce jour, le Rwanda travaille sur l'élaboration d'un plan directeur national de gestion des ressources en eau conformément aux meilleures pratiques internationales de GIRE.

Source : Enquête de Niveau 2.

FIGURE 2.3 Progrès accomplis de 2008 à 2012 en termes de mise en œuvre d'une législation nationale / fédérale relative à l'eau : comparaison des réponses fournies par les pays africains dans le cadre du rapport UNCSD16 (CDD-ONU 16) de 2008 (23 pays) et de l'enquête de 2012 (38 pays).

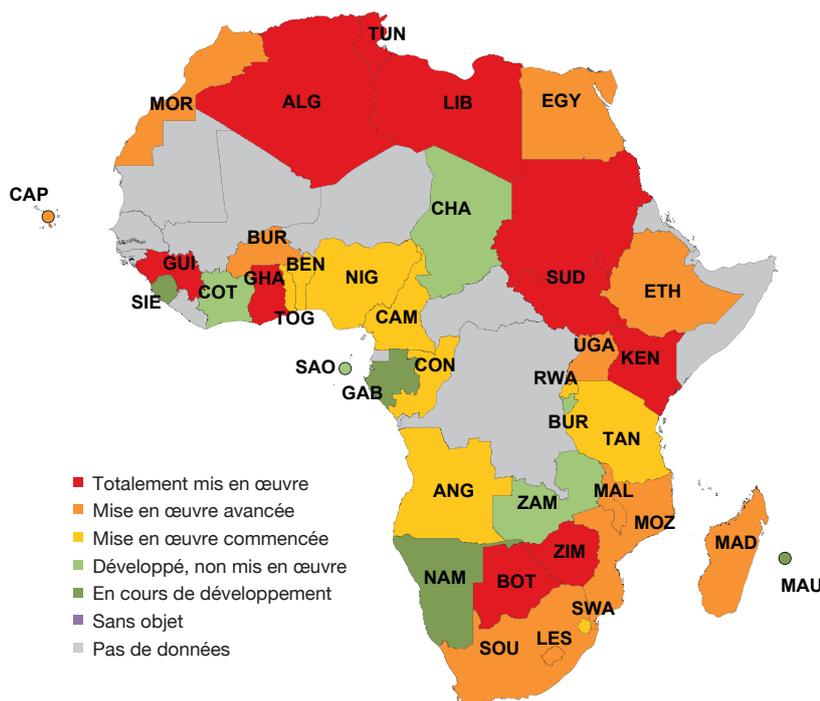


ENCADRÉ 3. CRÉER UN SENTIMENT D'APPROPRIATION N'EST PAS TOUJOURS ÉVIDENT

L'efficacité des plans et stratégies élaborés dépend en grande partie du niveau d'appropriation à l'échelle nationale et locale. La Tunisie a signalé qu'un trop grand nombre de stratégies similaires développées par différents ministères posait des problèmes au niveau de l'implication des parties prenantes. L'identification et l'engagement des parties prenantes dès le départ peuvent renforcer le sentiment d'appropriation. Or, l'effet contraire peut se produire si les messages ne sont pas cohérents d'un ministère à l'autre.

Source : Enquête de Niveau 2.

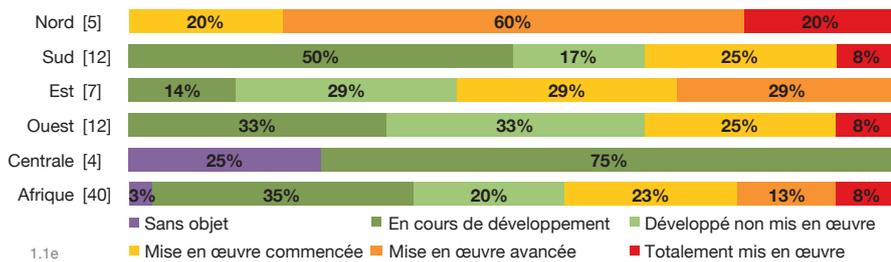
FIGURE 2.4 Progrès accomplis en termes d'élaboration et de mise en œuvre d'une législation relative à l'eau. (Question 1.1c)



Planification de la GIRE : De nombreux pays ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre des programmes visant à élaborer des plans de GIRE depuis le sommet de Johannesburg (qui préconisait le développement de tels plans de gestion)¹³. D'après les résultats de l'enquête, des plans de GIRE ont été mis en œuvre dans 18 pays (44 pour cent), et sont parfaitement opérationnels pour 3 d'entre eux (Figure 2.5). Seul un pays ne se sent pas concerné par les plans de GIRE. Les autres pays ont des plans en cours d'élaboration ou attendent que ceux-ci soient approuvés. L'adoption et la mise en œuvre de plans de GIRE varient considérablement à l'échelle sous-régionale. Les taux de mise en œuvre les plus élevés concernent l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est, et l'Afrique Centrale a enregistré les taux les plus bas. Il est

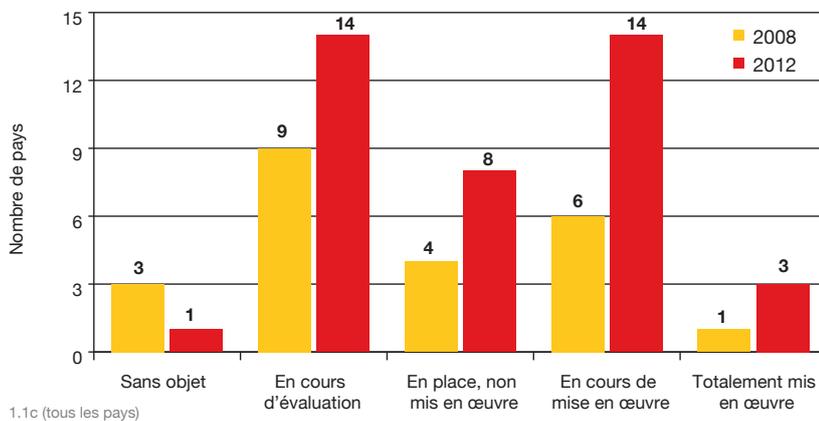
13 Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002.

FIGURE 2.5 État actuel, par sous-région, du plan national / fédéral de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays participants.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 2.6 Progrès accomplis de 2008 à 2012 en termes de mise en œuvre de plans nationaux / fédéraux pour la gestion intégrée des ressources en eau : comparaison des réponses fournies par les pays africains dans le cadre du rapport UNCSD16 (CDD-ONU 16) de 2008 (23 pays) et de l'enquête de 2012 (40 pays).



1.1c (tous les pays)

évident qu'à l'exception de l'Afrique du Nord, de nombreux efforts doivent encore être mobilisés pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des ressources en eau.

Une comparaison de 16 pays interrogés à la fois en 2008 et en 2012 montre que 7 pays ont progressé dans la mise en œuvre de leurs plans de gestion, tandis que 2 sont restés au même niveau et 3 ont vu leur marge de progression diminuer. La tendance générale est toutefois à l'augmentation. En effet, le nombre de pays ayant élaboré et mis en œuvre des plans de GIRE en 2012 est à la hausse.

Cependant, les efforts de planification sont insuffisants par rapport aux progrès réalisés dans le domaine juridique (Figure 2.6).

2.2 PLACE DE L'EAU DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL

Les pays ont été interrogés sur les instruments de planification du développement international qui comprenaient un volet « eau ». Une liste contenant les 11 instruments les plus fréquemment utilisés leur a également été distribuée. En général, la

ENCADRÉ 4. UN LEADER POUR MONTRER L'EXEMPLE

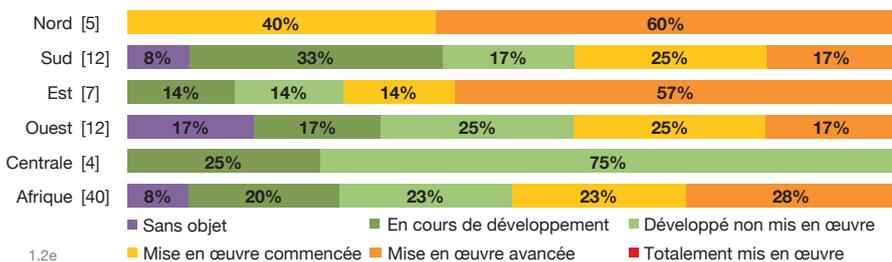
L'identification d'un leader ou d'une unité spéciale, comme au Cameroun, est une façon d'accélérer les progrès. En effet, le Cameroun a mis en place, au sein du Département de l'hydraulique et de l'hydrologie du Ministère de l'énergie et de l'eau, une unité chargée de la gestion intégrée des ressources en eau. Le pays a également établi un poste budgétaire pour la GIRE dans le cadre du budget d'investissement public. Le concept a été présenté devant le parlement par le Premier ministre sous la dénomination suivante : « *Intégration de la GIRE dans le programme économique, financier, social et culturel du Cameroun pour 2010* ».

Source : Enquête de Niveau 2.

gestion des ressources en eau est intégrée à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (58 pour cent) ; à la stratégie pour le développement durable (55 pour cent) ; au plan de développement (53 pour cent) ; et au plan d'action pour l'environnement (50 pour cent). Un peu moins de la moitié des pays participants ont incorporé la gestion des ressources en eau dans leurs plans nationaux de développement de l'agriculture. Or, à l'exception de l'Afrique du Nord, la plupart des pays sont à un stade de mise en œuvre très peu avancé.

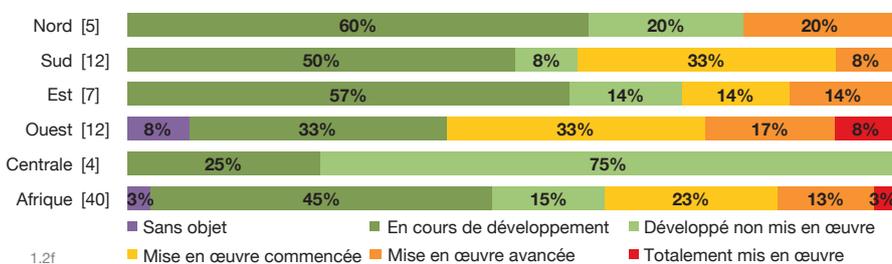
En mettant l'accent sur deux instruments de planification sélectionnés pour leur apport à la gestion des ressources en eau, des priorités sous-régionales ont pu être dégagées en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action pour l'environnement et l'adaptation au changement climatique. Ce sont l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est (Figure 2.7) qui ont principalement cherché à intégrer une

FIGURE 2.7 État, par sous-région, de l'intégration de la gestion des ressources en eau dans les plans d'action nationaux pour l'environnement.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 2.8 État, par sous-région, de l'intégration de la gestion des ressources en eau dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

composante de gestion des ressources en eau dans leurs plans d'action nationaux pour l'environnement. En revanche, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Australe accordent une plus grande importance à l'intégration d'une composante de gestion des ressources en eau dans leurs plans nationaux d'adaptation au changement climatique (Figure 2.8).

2.3 RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Globalement, des progrès ont été enregistrés, mais il reste beaucoup à faire pour consolider l'environnement favorable à la gestion des ressources en eau. De

nombreux pays ont mis en place des politiques, une législation et des plans de gestion relatifs à l'eau, mais dans la plupart des sous-régions (excepté en Afrique du Nord), leur mise en œuvre vient à peine de débuter. De nombreux pays ont soulevé la question des contraintes imposées par l'absence d'instruments appropriés. En outre, les raisons pour lesquelles 25 pour cent des pays n'ont pas encore mis en œuvre de législation relative à l'eau et 50 pour cent des pays ne disposent d'aucun plan de GIRE doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie (Tableau 7.2).

Cette enquête portait essentiellement sur la création d'un environnement favorable au niveau national, mais des conditions propices peuvent également exister aux

niveaux sous-régional, régional et mondial. Des conventions internationales relatives aux bassins transfrontaliers sont bien établies : 77 pour cent des pays ont pris des mesures pour appliquer ces conventions, et la plupart se trouvent déjà à un stade de mise en œuvre avancé (comme indiqué à la Section 8.3). Néanmoins, d'autres éléments caractéristiques de l'environnement favorable aux niveaux sous-régional et régional devraient être inclus dans les études à venir.

- 75 pour cent des pays ont appliqué une législation nationale relative à l'eau, et 67 pour cent cherchent à mettre en place une politique de l'eau. Cela démontre clairement l'engagement des pays africains à assurer une gestion et une mise en valeur durables des ressources en eau. Or, dans la plupart des sous-régions, 50 pour cent des pays sont à un stade de mise en œuvre très peu avancé ou n'ont pas encore commencé.
- Les progrès accomplis quant à la mise en œuvre de plans de gestion des ressources au niveau national témoignent de l'engagement général et des efforts consentis pour améliorer la gestion des ressources en eau. Ainsi, plus de 40 pour cent (17 sur 40) des pays ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre des plans de GIRE en 2012, comparés à 30 pour cent (5 sur 16) en 2008.
- L'examen des progrès réalisés par chaque pays entre l'enquête de 2008 et celle de 2012 met en évidence les défis à relever pour conserver la dynamique d'actions en faveur de la gestion des ressources en eau.
- Le niveau d'intégration de la gestion des ressources en eau dans les plans sectoriels de développement permet d'évaluer en partie le succès d'une approche intégrée. Dans le cadre de certains plans de développement,

plus de 50 pour cent des pays ont déclaré que les ressources en eau avaient été prises en compte et qu'ils avaient entamé la mise en œuvre d'un certain nombre de plans d'action.

La GIRE a été adoptée par l'AMCOW en tant que cadre d'appui à l'ensemble des mesures se rapportant à l'eau. Ce concept, que l'on résume souvent en ces termes « L'eau comme facteur de croissance et de développement », a été renforcé du fait de la priorité accordée à la croissance et au développement. Cela démontre bien que la question de l'eau ne peut être traitée de manière isolée, mais exige une collaboration étroite et un engagement réciproque des ministères de l'eau et des ministères en charge du développement social et économique, tels que les ministères de la planification économique ; de la gestion de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles ; de l'agriculture ; de l'énergie ; et de l'aménagement du territoire. La création d'un environnement solide et favorable à la gestion des ressources en eau s'avère indispensable si les gestionnaires des ressources en eau et d'autres ministères souhaitent s'impliquer plus étroitement. L'enquête montre que des progrès ont été réalisés à ce sujet au cours des 20 dernières années depuis l'« Action 21 ». Or, d'un autre côté, les choses n'évoluent que lentement dans un grand nombre de pays.

2.4 MESURES RECOMMANDÉES

Afin de maintenir la dynamique engagée envers la Vision Africaine de l'Eau et d'accélérer la création d'un environnement favorable à une approche intégrée de gestion des ressources en eau, les mesures clés ci-dessous sont recommandées pour tous les niveaux concernés :

- Identifier et remédier aux obstacles à la réforme juridique et politique, et cibler les pays en retard, en particulier ceux qui viennent de sortir d'une longue période de crise politique, qui ont connu des guerres civiles ou qui ont subi des catastrophes naturelles. L'assistance pourrait, par exemple, prendre la forme d'un soutien politique au niveau régional / sous-régional ou d'un apprentissage par l'échange d'expériences de pays à pays et entre pairs.
- Renforcer la volonté politique d'instaurer des réformes pour la gestion des ressources en eau à travers l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'information, de sensibilisation et de plaidoyer à l'intention des décideurs.
- Promouvoir l'intégration de la gestion des ressources en eau dans tous les domaines. La question de l'eau ne peut être traitée de manière isolée, mais exige une collaboration étroite et un engagement réciproque des ministères en charge de l'eau et des ministères en charge du développement social et économique. L'adoption et l'application d'une approche intégrée en matière de planification des bassins hydrographiques, aux niveaux transfrontalier et infranational, représente une stratégie prometteuse. L'AMCOW peut soutenir cette initiative en mobilisant des représentants des ministères compétents pour identifier et surmonter les obstacles à l'application d'une telle approche.
- Considérer l'enquête comme un instrument de suivi pour l'ensemble du continent. Les futures enquêtes sur les progrès accomplis en Afrique dans la gestion des ressources en eau devront inclure dans leurs questions des éléments de portée internationale, régionale et sous-régionale concernant l'environnement favorable. De plus,

les questions doivent être approfondies pour incorporer des indicateurs fondés sur la connaissance des faits.

3.

INSTAURATION D'UNE GOUVERNANCE ET DE CADRES INSTITUTIONNELS

3.1	CADRES INSTITUTIONNELS	18
3.2	PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	20
3.3	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	22
3.4	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN TERMES D'INSTAURATION D'UNE GOUVERNANCE ET DE CADRES INSTITUTIONNELS	23
3.5	MESURES RECOMMANDÉES	24

3. INSTAURATION D'UNE GOUVERNANCE ET DE CADRES INSTITUTIONNELS

Ce Chapitre examine dans quelle mesure les pays ont pu mettre en place les systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs nécessaires à la gestion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau (voir Annexe 3 : Questions 2.1). Ce Chapitre comprend les sections suivantes :

- Cadres institutionnels
- Participation des parties prenantes
- Renforcement des capacités
- Mesures recommandées

3.1 CADRES INSTITUTIONNELS

L'eau doit être gérée au niveau le plus bas approprié. Telle est la philosophie première de la GIRE. En d'autres termes, une approche de gestion d'un bassin ou d'un aquifère doit être appliquée lorsque cela est jugé approprié, et le processus de prise de décision doit être décen-

tralisé. Au demeurant, une approche intégrée est nécessaire à la fois pour tenir compte des divers intérêts, préoccupations et expériences en termes de gestion des ressources en eau, et pour prendre des décisions d'investissement plus rationnelles et informées. En général, les améliorations liées à la gouvernance des ressources en eau s'expliquent par un renforcement du rôle des parties prenantes dans les processus d'allocation et de gestion des ressources en eau. Des dispositifs, tels que les commissions et les conseils de gestion des ressources en eau, ont été perçus comme des « organes suprêmes » chargés de faciliter les contributions intersectorielles dans la gestion des ressources en eau.

L'approche de gestion des ressources en eau au niveau des bassins fluviaux a été appliquée à grande échelle en Afrique. En effet, 60 pour cent des pays ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre un

FIGURE 3.1 Progrès accomplis en termes de gestion décentralisée des ressources en eau. Mécanismes pour la gestion des bassins fluviaux. (Question 2.1a)

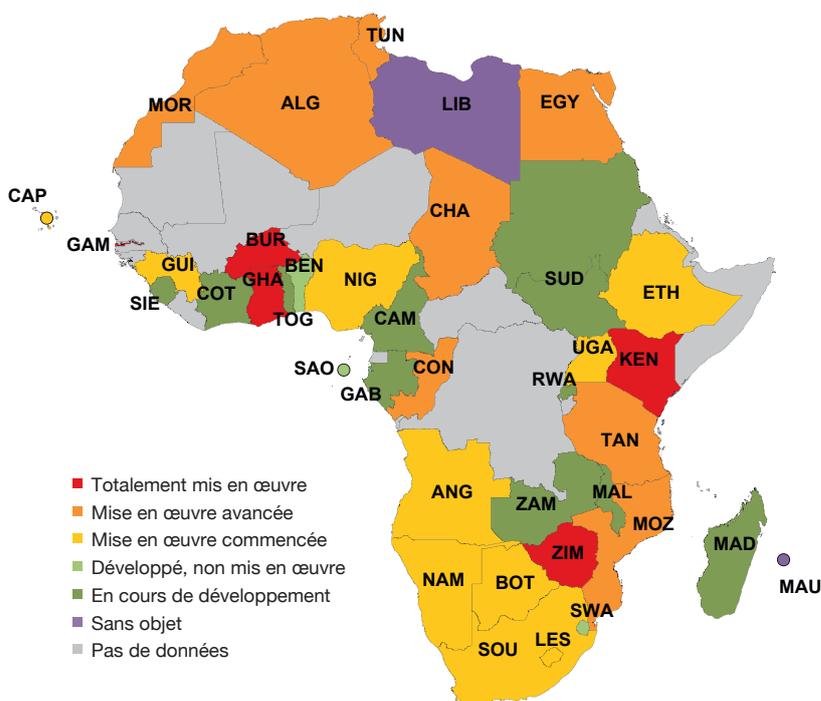


FIGURE 3.2 Progrès accomplis entre 2008 et 2012 en termes de mise en œuvre de mécanismes pour la gestion des bassins fluviaux : comparaison des réponses fournies par les pays africains dans le cadre de l'enquête de 2008 (23 pays) et de celle de 2012 (38 pays).

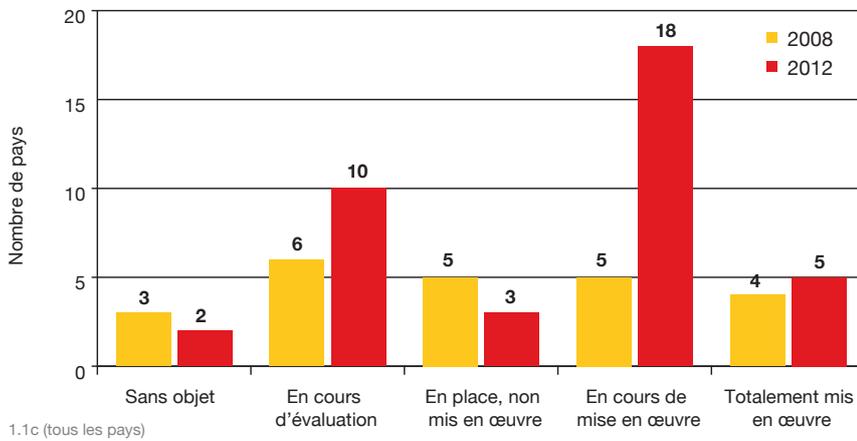
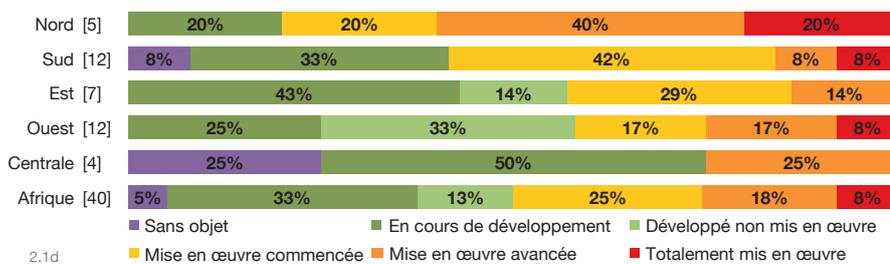


FIGURE 3.3 Mécanismes institués pour la gestion intersectorielle des ressources en eau.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

tel mécanisme, 34 pour cent se trouvant à un stade de mise en œuvre avancé (Figure 3.1). À l'exception de l'Afrique du Nord, rien ne semble indiquer de différences sous-régionales importantes au niveau des progrès enregistrés. Seuls deux pays, à savoir la Libye et l'Île Maurice, ne considèrent pas la gestion des bassins hydrographiques comme un élément important compte tenu des circonstances. Par ailleurs, des mécanismes ont été adoptés pour la gestion des bassins transfrontaliers (sous-chapitre 8.3).

L'enquête de 2008 a également permis de faire le point sur les progrès réalisés en termes de mécanismes de gestion décentralisée des ressources en eau, et plus particulièrement pour les bassins

fluviaux. Si l'on compare les résultats des deux enquêtes, de réels progrès ont été accomplis du stade de la planification à celui de la mise en œuvre. En effet, 60 pour cent des pays ont indiqué qu'ils avaient entamé la mise en œuvre de tels mécanismes, contre 39 pour cent en 2008 (Figure 3.2).

La gestion des ressources en eau selon une approche intégrée exige des mécanismes tenant compte des différentes demandes, expériences et possibilités exprimées par une pluralité de parties prenantes / d'usagers de l'eau. Cette intégration peut se faire sous différentes formes, mais elle nécessite généralement des structures au sein desquelles ces points de vue peuvent être exprimés et,

ENCADRÉ 5. POURQUOI LES PROGRÈS NE SONT PAS UNIFORMES EN AFRIQUE

De nombreux défis sont à relever pour maintenir la dynamique engagée envers l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Ceux-ci incluent : des retards dans la mise en place d'institutions compétentes conformément aux dispositions de la loi (Bénin) ; des lacunes dans la compréhension du concept par les décideurs, ce qui retarde la mise en œuvre des mesures de soutien gouvernementales (Burundi) ; et le fait de disposer d'une législation mais de n'avoir aucune ligne directrice / réglementation (Angola). D'après les résultats de l'enquête, l'instabilité politique constitue également un enjeu de taille (Burundi, Zimbabwe et Côte d'Ivoire).

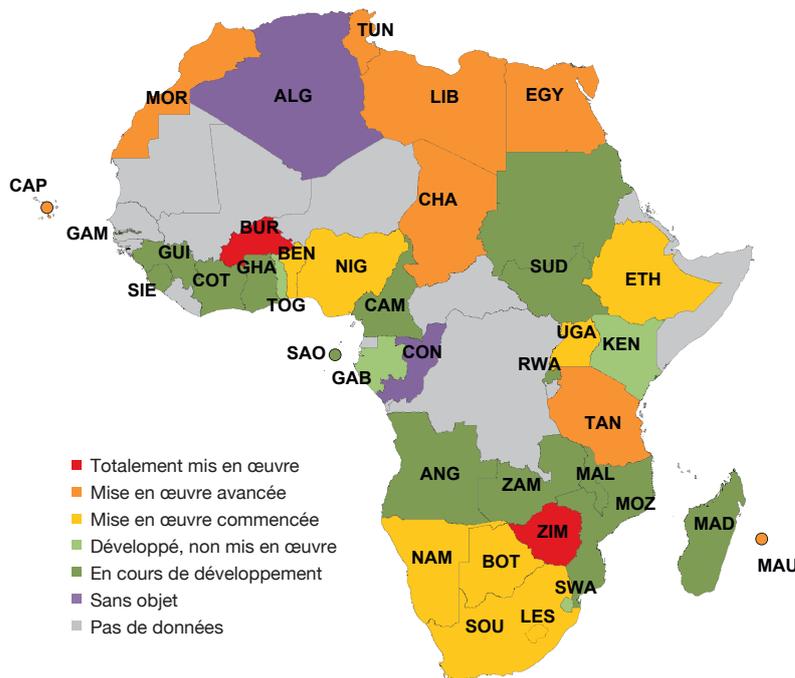
Source : Enquête de Niveau 2.

d'une certaine façon, influencer les décisions relatives à la gestion des ressources en eau. La présente enquête ne comportait aucune question sur les dispositifs institutionnels d'intégration, mais s'est intéressée aux progrès réalisés en termes de gestion intersectorielle des ressources en eau (Figure 3.3). Ainsi, 51 pour cent des pays ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre de tels mécanismes permettant l'adoption de mesures visant à améliorer la gestion intégrée des ressources en eau.

En Afrique, les besoins en eau sont en grande partie satisfaits par les eaux souterraines, en particulier dans les communautés rurales isolées et dans les pays connaissant des restrictions liées aux eaux de surface. Des systèmes de gouvernance

pour la gestion des eaux souterraines ont été instaurés dans la plupart des pays d'Afrique du Nord, mais sont moins répandus en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale (Figure 3.4). L'enquête démontre que des mécanismes de gouvernance pour la gestion des eaux souterraines ont été portés au rang de priorité par les pays situés dans les régions les plus sèches du continent (Figure 3.4).

FIGURE 3.4 État d'avancement de chaque pays dans la mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des eaux souterraines. (Question 2.1b)



ENCADRÉ 6. MISE EN PLACE D'INSTITUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

La mise en place d'institutions opérationnelles compétentes s'avère primordiale pour superviser les efforts actuellement déployés par la plupart des pays africains afin d'élaborer, selon l'approche de la GIRE, de nouvelles politiques dans le domaine de l'eau, et de promulguer des lois à cet effet. Certains pays y sont déjà parvenus, et d'autres ont plus ou moins progressé pour diverses raisons.

Les organes responsables de la gestion des bassins fluviaux occupent une place institutionnelle centrale : le Ghana a créé 3 organismes de gestion des bassins fluviaux sur les 17 envisagés, et 2 autres sont en cours de discussion. Faute de ressources, le Ghana a suggéré de procéder par étape en s'attaquant d'abord aux bassins confrontés à de graves problèmes de disponibilité et de qualité de l'eau, et à des problèmes écologiques. La Tanzanie a, quant à elle, établi 9 comités pour la gestion de l'ensemble de ses bassins. Enfin, le Mozambique a mis sur pied 7 comités consultatifs pour les questions liées aux bassins fluviaux.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

3.2 PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

De nombreuses stratégies différentes peuvent être mises en place pour encourager la participation des parties prenantes. L'enquête contenait 7 questions à ce sujet, abordant tour à tour les thèmes de

l'information, de l'engagement à l'égard de la gestion des ressources en eau, de l'implication du secteur privé et de la dimension hommes-femmes (Annexe 3, Questions 2.1.2). Ainsi, 20 pays (50 pour cent) ont déclaré qu'ils avaient mené des activités auprès des parties intéressées pour au moins 5 des 7 thèmes traités.

ENCADRÉ 7. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

La participation des parties prenantes est une composante clé de l'approche intégrée, et des progrès plus ou moins significatifs ont été réalisés par les pays à ce sujet. En tant que membres de l'Office national des eaux, du Conseil / des Comités pour la gestion des bassins hydrographiques ou de l'Association des usagers de l'eau, les parties prenantes en Tanzanie sont systématiquement consultées au sein des institutions établies. Les réponses du Togo à l'enquête montrent que le secteur privé est plus sensibilisé aux problèmes qui se posent et consulte souvent le Ministère compétent pour obtenir des autorisations de prélèvement et de commercialisation des ressources en eau. Pour certains pays, l'enquête met toutefois en évidence un manque de capacités de la part d'un certain nombre d'acteurs, notamment le secteur privé et la société civile. Ainsi, le Ghana a précisé que l'implication des diverses parties prenantes est une tâche difficile qui exige beaucoup de temps et d'efforts, et l'Afrique du Sud a indiqué que les lacunes en matière d'éducation entravent la participation des parties prenantes. Selon l'Ouganda, le cadre mis en place est peu propice à l'implication des parties prenantes dans la gestion des ressources en eau.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

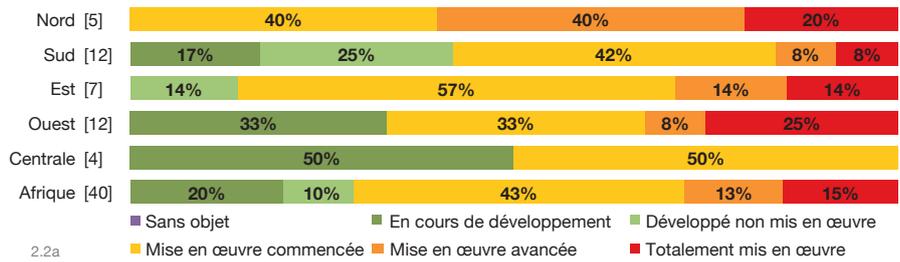
Cela prouve que le rôle des parties prenantes est abordé avec sérieux dans certains pays.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire dans d'autres pays. Au total, 9 pays sur les 40 interrogés ont répondu qu'ils prenaient actuellement des mesures pour aucun ou seulement 1 des 7 thèmes abordés dans l'enquête. De plus, 5 pays ont indiqué qu'ils ne se sentaient pas concernés par au moins 3 des thèmes soulevés. Ce dernier point doit faire l'objet d'une analyse plus approfondie pour mieux comprendre les circonstances. Jusqu'à présent, la participation des parties prenantes n'a pas été suffisamment prise en compte dans au moins 25 pour cent des pays interrogés. Les réponses positives fournies par 50 pour cent des pays semblent toutefois indiquer qu'un certain nombre de progrès ont été accomplis.

Sur l'ensemble du continent, 70 pour cent des pays ont indiqué que les parties prenantes avaient accès aux informations relatives à la gestion des ressources en eau, la sous-région de l'Afrique du Nord ayant réalisé la plus belle progression (Figure 3.5). Or, lorsqu'il s'agit de l'implication des parties prenantes dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau national, les sous-régions de l'Afrique de l'Est (100 pour cent) et de l'Afrique Australe (75 pour cent) ont enregistré les meilleurs taux de mise en œuvre.

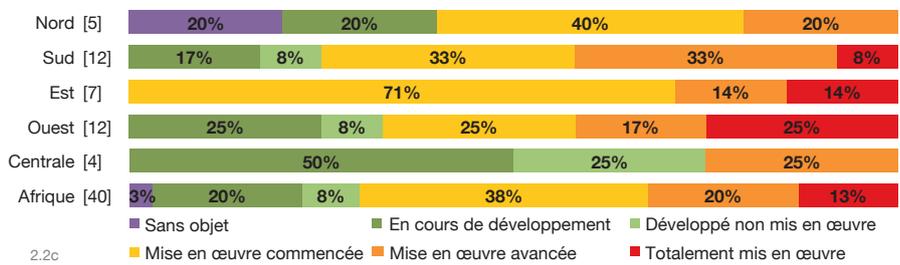
Seul un pays, le Bénin, a déclaré avoir pleinement intégré des politiques d'égalité entre hommes et femmes dans ses plans de gestion et de mise en valeur des ressources en eau (Figure 3.7). Des activités axées sur la problématique hommes-femmes ont été menées par 51 pour cent des pays interrogés. Les progrès les plus importants à ce sujet ont été enregistrés en Afrique de l'Est, l'Afrique Centrale se trouvant au dernier rang.

FIGURE 3.5 Accès des parties prenantes aux informations relatives à la gestion et à la mise en valeur des ressources en eau nationales.



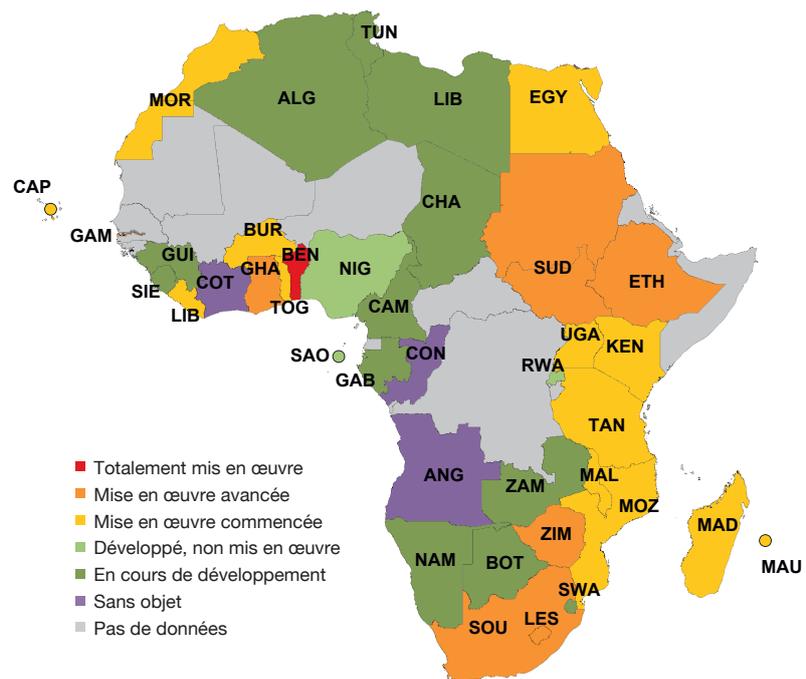
Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 3.6 Implication de la société civile et du grand public dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau national.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 3.7 Progrès accomplis en termes d'intégration des politiques d'égalité entre hommes et femmes dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau. (Question 2.2g)



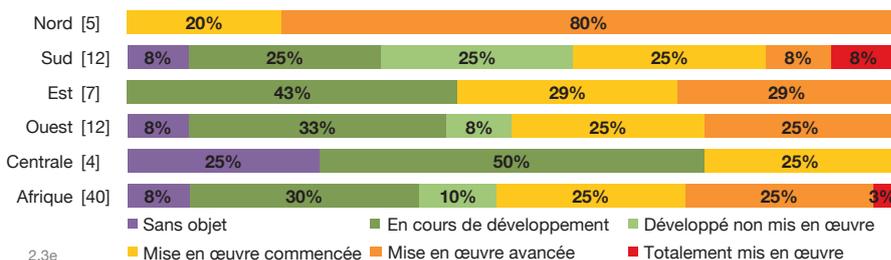
3.3 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le manque de capacité est souvent considéré comme l'un des principaux freins au développement de l'Afrique. Les réformes pour la gestion de l'eau, qui ont été largement introduites en Afrique selon les résultats de l'enquête, doivent être associées à un renforcement des capacités, autrement leur efficacité et leurs effets seront différés. Le renforcement des capacités doit donc constituer un sujet de préoccupation majeur. Les capacités peuvent être renforcées dans de nombreux domaines de la gestion des ressources en eau. Sept questions de l'enquête couvraient, entre autres, les thèmes de l'évaluation des besoins en capacité, de la capacité institutionnelle, de la formation continue, de l'enseignement scolaire et de la recherche (Annexe 3, Questions 2.1.3).

La présente enquête illustre dans quelle mesure les pays ont favorisé la mise en œuvre de solutions concrètes face au manque de capacités. Seuls 14 pays sur les 40 interrogés ont répondu qu'ils avaient mis en œuvre des mesures de renforcement des capacités pour au moins 5 des 7 thèmes abordés dans l'enquête. En revanche, 15 pays ont déclaré qu'ils n'avaient pris de telles mesures pour aucun ou seulement un des thèmes soulevés.

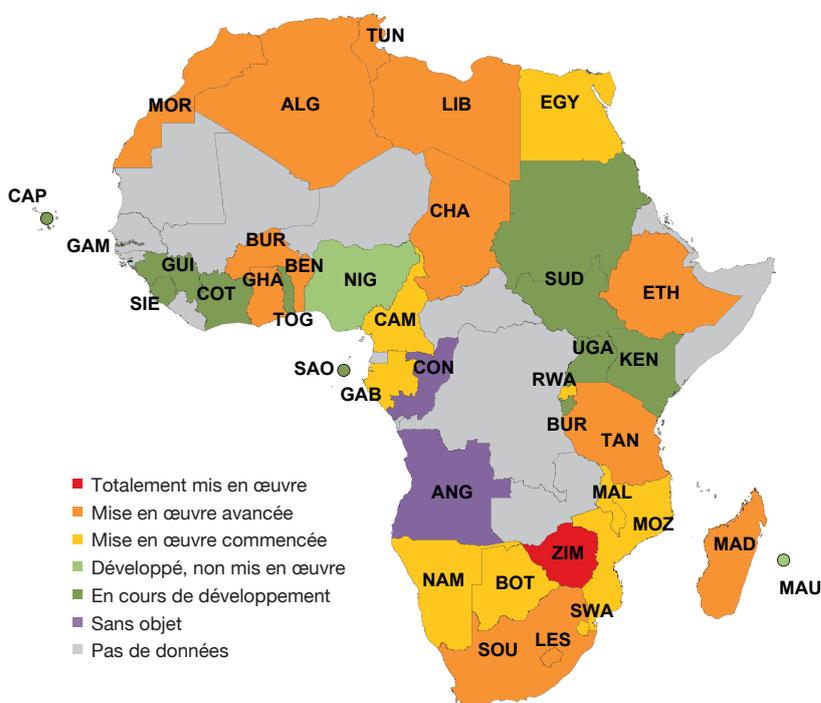
Par ailleurs, plus de 50 pour cent des pays ont indiqué qu'ils avaient mis en place des programmes de formation continue du personnel. Les progrès les plus importants à ce sujet ont été enregistrés en Afrique du Nord, l'Afrique Centrale se trouvant au dernier rang (Figure 3.8). Dans l'ensemble, les activités de renforcement des capacités se sont principalement orientées vers l'enseignement technique / supérieur (Figure 3.9). De nombreux pays des sous-

FIGURE 3.8 Progrès accomplis dans chaque sous-région en termes de formation continue du personnel



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 3.9 Progrès accomplis en termes d'intégration de la gestion des ressources en eau dans le curriculum de l'enseignement technique / supérieur. (Question 2.3f)



ENCADRÉ 8. DÉFIS LIÉS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités est une condition sine qua non à la pérennité des mesures prises en termes de GIRE, et ce, à tous les niveaux. Cependant, le niveau des investissements en faveur du renforcement des capacités diffère d'un pays à l'autre, et la question des investissements demeure un défi majeur. Des capacités techniques inadéquates ont été déplorées par la plupart des pays, et la Namibie met en lumière le besoin d'un encadrement en cours d'emploi et d'un appui à la mise en œuvre. Au Libéria, le vieillissement de la main-d'œuvre contribue à l'affaiblissement des capacités de formation. Le Zimbabwe a souligné que les lacunes en matière de capacités étaient dues à l'exode des compétences.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

régions de l’Afrique du Nord, de l’Afrique Australe et de l’Afrique Centrale ont mis en œuvre de telles activités, l’Afrique de l’Ouest ayant enregistré les taux de mise en œuvre les plus faibles.

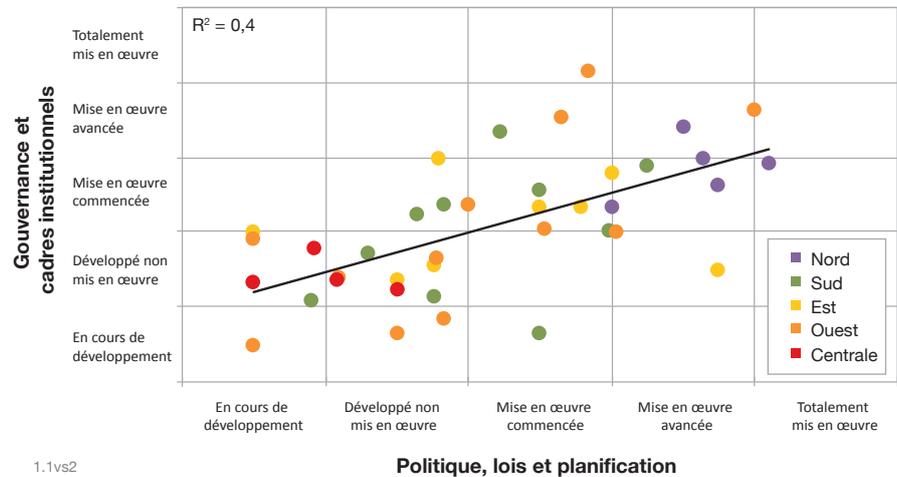
3.4 RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN TERMES D’INSTAURATION D’UNE GOUVERNANCE ET DE CADRES INSTITUTIONNELS

Les améliorations apportées à l’environnement favorable (à savoir une politique, une législation et une planification plus efficaces (Chapitre 2)) devraient se traduire par une meilleure performance et des progrès quant aux autres aspects de la gestion des ressources en eau. Bien qu’il soit difficile de démontrer cela aujourd’hui, certains éléments convergent en ce sens.

Dans les pays où des progrès ont pu être réalisés en termes de création d’un environnement favorable, des progrès ont également été constatés au niveau de la gouvernance et des cadres institutionnels (Figure 3.10). Il existe donc une corrélation positive entre ces deux facteurs : les pays où les taux de mise en œuvre sont les plus élevés concernant la création d’un environnement favorable ont probablement amélioré leurs systèmes de gouvernance et leurs cadres institutionnels.

Des différences peuvent être constatées au niveau sous-régional. Les 5 pays d’Afrique du Nord ayant répondu à l’enquête sont parvenus à un stade de mise en œuvre avancé. En revanche, pour les 4 pays d’Afrique Centrale, peu de progrès ont été enregistrés. Les pays des autres sous-régions sont répartis le long de l’échelle et présentent des expériences très diverses.

FIGURE 3.10 Relations entre les progrès accomplis en termes de création d’un environnement favorable (amélioration des politiques, de la législation et de la planification), et les progrès en termes d’instauration d’une gouvernance et de cadres institutionnels.



L’axe des abscisses (x) représente la moyenne des réponses fournies aux questions 1.1 de l’enquête de Niveau 1, et l’axe des coordonnées (y) représente la moyenne des réponses fournies aux questions 2.1 de l’enquête de Niveau 1 (Annexe 3). Les couleurs indiquent à quelle sous-région les pays appartiennent.

- Dans l’ensemble, des progrès ont été accomplis au niveau de l’application d’une approche de gestion des bassins fluviaux. Ces progrès concernent 60 pour cent des pays interrogés. Des organismes responsables de la gestion des eaux souterraines ont été mis en place dans 47 pour cent des pays.
- Des mécanismes ont été instaurés pour faciliter les contributions intersectorielles dans la gestion des ressources en eau, et de nombreuses autres stratégies ont été mises en œuvre pour renforcer l’engagement des parties prenantes.
- La participation des parties prenantes n’a pas été systématiquement renforcée. En effet, dans presque 25 pour cent des pays, l’implication des parties prenantes s’est révélée inexistante ou insuffisante. De plus, 50 pour cent des pays considèrent qu’il est important d’encourager la participation des parties prenantes, mais les progrès réels sont difficiles à évaluer sans une étude plus approfondie.
- Les réformes institutionnelles peuvent présenter un défi de taille. Des pays ont créé des institutions responsables de la gestion des ressources en eau pour certains bassins uniquement, et un soutien s’avère indispensable pour arriver jusqu’aux résultats souhaités et pour renforcer et élargir la portée des actions menées.
- Le renforcement des capacités, bien qu’indispensable à la restructuration des institutions et à l’adoption de nouveaux rôles et responsabilités du personnel et des parties prenantes du domaine de l’eau, semble accuser un certain retard. Le renforcement des capacités est perçu comme une priorité, mais également comme une contrainte dans d’autres sections de l’enquête (Tableau 7.2).
- L’amélioration de la gouvernance est un processus long et laborieux. La plupart des pays qui ont répondu à l’enquête sont au premier stade de l’élaboration ou de la mise en œuvre et pourraient bénéficier d’un soutien stratégique. Ces pays ont toutefois adopté certains éléments de la GIRE.

La Vision Africaine de l'Eau pour 2025 reconnaît, d'une part, l'importance de la gestion des ressources en eau au niveau des bassins et, d'autre part, le besoin de disposer d'un personnel motivé et qualifié. Par ailleurs, le plan de travail de l'AMCOW reconnaît la nécessité de mettre en place des mécanismes visant à renforcer la participation des parties prenantes à la gestion des ressources en eau, en particulier pour établir les liens entre la gestion des ressources en eau et la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Aujourd'hui, les pays répondent à ces priorités régionales en améliorant leurs mécanismes de gouvernance et leurs dispositifs institutionnels pour la gestion des ressources en eau. L'adoption à grande échelle de l'approche de gestion des bassins et le renforcement progressif de la participation des parties prenantes à la gestion des ressources en eau constituent des paramètres importants pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau. L'approche à l'échelle des bassins fournit un cadre idéal pour la définition des priorités en matière de développement, notamment celles relatives à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources en eau. Ceci vaut également pour les progrès accomplis au niveau de la gestion des bassins transfrontaliers, comme indiqué au sous-chapitre 8.3. En effet, 68 pour cent des pays qui ont répondu à l'enquête ont commencé à mettre en place des systèmes de gouvernance pour les bassins transfrontaliers.

Dans de nombreux pays, les progrès réalisés au niveau de la gouvernance et des cadres institutionnels n'en sont encore qu'à leurs balbutiements. Les pays africains doivent renforcer leurs capacités et favoriser davantage la participation des parties prenantes. Pour les pays interrogés, les dispositifs institutionnels sont

perçus comme un obstacle au progrès. Par conséquent, le soutien et les efforts mobilisés en faveur du développement des institutions doivent être vus comme un processus continu (Tableau 7.2). En outre, le renforcement des institutions, le développement des capacités et l'établissement de mécanismes pour la gestion intersectorielle des ressources en eau continueront à occuper une place importante.

3.5 MESURES RECOMMANDÉES

En ce qui concerne le cadre institutionnel pour la gestion des ressources en eau, la participation des parties prenantes et le renforcement des capacités, les priorités consistent à :

- Soutenir et promouvoir la mise en place de mécanismes de gouvernance et de cadres institutionnels sur les principes de la GIRE aux niveaux transfrontalier et national (commissions ou conseils nationaux), à l'échelle des bassins (comités et organisations pour la gestion des bassins) et au niveau local (comité local pour la gestion des bassins) à travers le renforcement des capacités des institutions et le partage des connaissances et des expériences entre pairs.
- Améliorer les mécanismes favorisant l'engagement des parties prenantes (y compris celles actives dans les domaines de l'alimentation / de l'agriculture, de la production d'énergie, de l'industrie, de la santé et de l'environnement) au niveau des organisations responsables de la gestion des bassins fluviaux. Des efforts particuliers peuvent être mobilisés pour favoriser la prise de conscience à l'égard de la gestion des ressources en eau et pour soutenir les processus consultatifs de

planification à l'échelle des bassins.

- Renforcer les capacités à tous les niveaux afin de disposer des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la GIRE.

4.

APPLICATION DES INSTRUMENTS DE GESTION

4.1	COMPRÉHENSION DES RESSOURCES EN EAU	26
4.2	PROGRAMMES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU	27
4.3	SYSTÈMES DE PARTAGE DES CONNAISSANCES	29
4.4	INDICATEURS	31
4.5	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN TERMES D'APPLICATION DES INSTRUMENTS DE GESTION	31
4.6	MESURES RECOMMANDÉES	32



4. APPLICATION DES INSTRUMENTS DE GESTION

Ce Chapitre examine dans quelle mesure les pays ont pu appliquer les outils et les méthodes (communément appelés « instruments de gestion ») permettant aux décideurs d'effectuer des choix rationnels et informés concernant la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau.

La présente enquête comprenait des questions relatives :

- à la compréhension des ressources en eau disponibles par la collecte des informations issues des études des bassins ; du suivi et de la valorisation des écosystèmes ; du contrôle de l'utilisation de l'eau ; et du contrôle de la quantité et de la qualité de l'eau (Annexe 3, Questions 3.1.1 et 3.1.3) ;
- à l'existence de programmes d'aménagement ayant pour objectif l'allocation des ressources en eau ; la gestion de la demande ; l'évaluation de l'impact sur l'environnement ; et l'adaptation

aux catastrophes liées à l'eau (dont les systèmes d'alerte précoce) et au changement climatique (Annexe 3, Questions 3.1.2).

- à la mise en place de systèmes de partage des connaissances, tels que les systèmes d'information, et de programmes de diffusion de l'information, de programmes consultatifs et de programmes de transfert de technologie (Annexe 3, Questions 3.1.4).

4.1 COMPRÉHENSION DES RESSOURCES EN EAU

Cette section de l'enquête porte principalement sur les systèmes de suivi. Au total, 33 pays (83 pour cent) sur les 40 interrogés ont pris des mesures pour instaurer un programme de contrôle de la quantité des eaux de surface. Le Congo, le Sierra Leone, le Bénin, la Gambie, le Libéria, la Côte d'Ivoire et Madagascar ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore entrepris de programmes de suivi des eaux de surface. Plus de la moitié des pays ont déclaré qu'ils avaient mené des études sur les bassins à des fins de mise en valeur et de gestion durables des ressources en eau. De nombreux pays (26 au total, soit 65 pour cent) ont également indiqué qu'ils avaient entrepris la mise en œuvre de systèmes de contrôle de la quantité des eaux souterraines.

Les questions environnementales ont été plus ou moins prises en compte : 9 pays sur les 38 ayant répondu à la question ont déclaré mener des activités de valorisation des écosystèmes, et 18 pays sur les 33 ayant répondu à la question pratiquent des activités de suivi des écosystèmes aquatiques (Figure 4.1). L'évaluation de l'impact sur l'environnement est l'instrument de gestion le plus répandu sur le continent : parmi les pays s'étant prononcés sur la question, 26 (66 pour

FIGURE 4.1 État d'avancement de chaque pays dans la mise en œuvre de programmes de suivi des écosystèmes aquatiques (Question 3.3e)

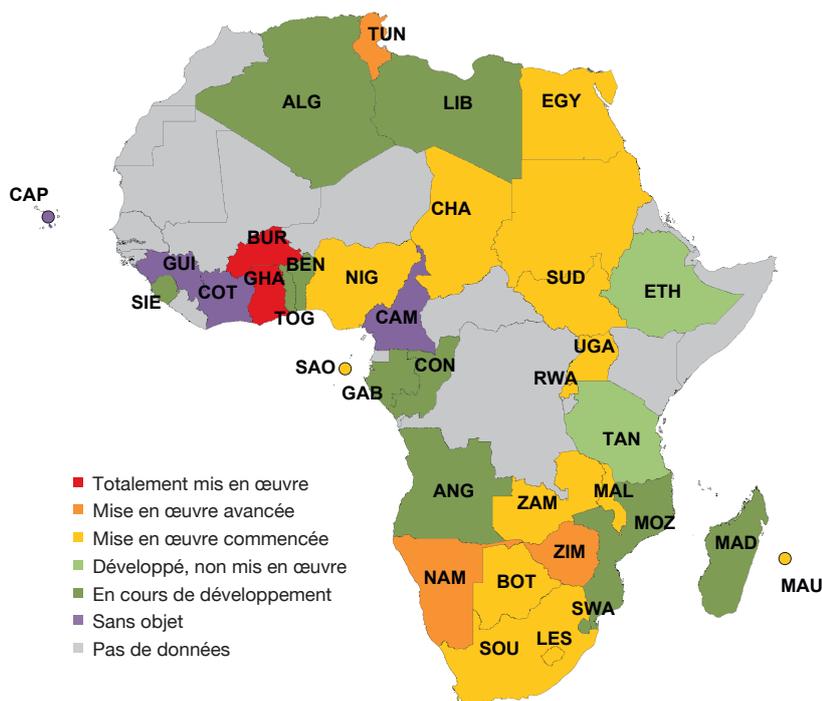
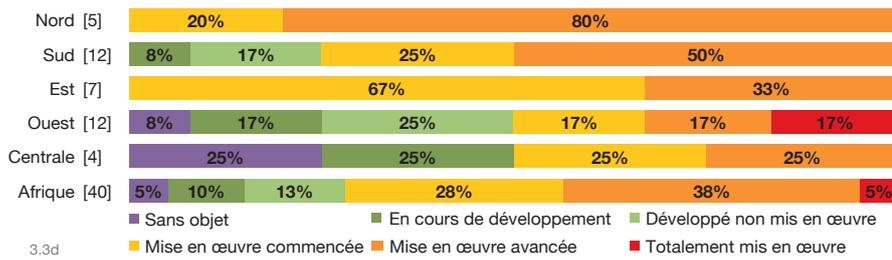


FIGURE 4.2 État des systèmes de contrôle de la qualité de l'eau à l'échelle sous-régionale.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

ENCADRÉ 9. PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SUIVI

Le Cameroun mène actuellement plusieurs programmes visant à renforcer le contrôle des ressources en eau. Ceux-ci incluent :

- le programme de Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable (AMESD), une initiative panafricaine ;
- un programme d'évaluation des ressources en eau, en cours de mise en œuvre par le Centre de recherche hydrologique, qui vise à réhabiliter et à consolider le réseau de suivi des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- un programme pour la conservation des écosystèmes côtiers et marins.

Le Cameroun a déclaré que les « processus hydrologiques font l'objet d'une gestion plus efficace grâce au traitement des données d'observation de la planète, qui ont été mises en ligne dans le cadre du programme AMESD. De plus, la mise en place du réseau hydrologique du Cameroun progresse peu à peu avec l'aide de programmes comme le projet Niger-Hycos ».

Certains pays, comme le Rwanda, ont indiqué qu'ils avaient amélioré leurs systèmes de contrôle et d'évaluation des ressources en eau par le biais de réseaux hydrologiques.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

cent) ont déclaré avoir mis en place des programmes pour évaluer les impacts sur l'environnement, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord étant les sous-régions les plus avancées sur ce point.

L'autre instrument de gestion largement utilisé est le contrôle de la qualité de l'eau, puisque 28 pays ont pris des mesures à cet égard. La qualité de l'eau est évaluée vis-à-vis de la santé de l'environnement, mais aussi des consommateurs et des usagers des ressources en eau (Figure 4.2). Seuls le Burkina Faso et le Ghana ont indiqué qu'ils avaient entièrement mis en œuvre des programmes de contrôle de la qualité de l'eau. De nombreux autres pays sont toutefois à un stade de réalisation avancé. Tous les pays des sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est ont déclaré avoir mis en œuvre des programmes de contrôle de la qualité de l'eau.

4.2 PROGRAMMES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

L'enquête portait sur un nombre restreint de programmes de gestion, certains étant jugés indispensables à la gestion efficace des ressources en eau. Le programme le plus important consiste à évaluer avec précision la disponibilité des ressources

ENCADRÉ 10. PROGRAMMES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

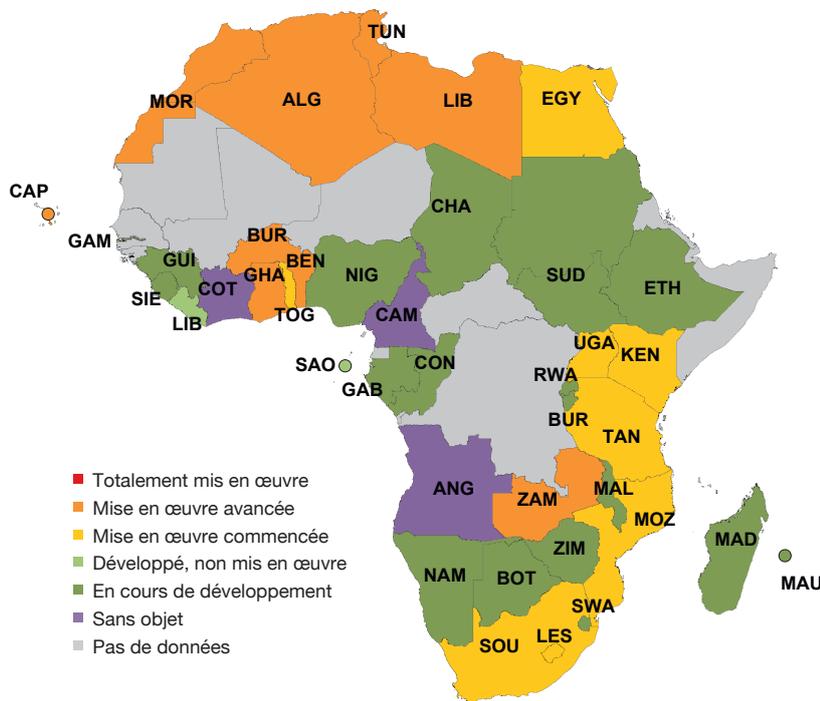
La qualité de l'eau est un élément clé de la gestion des ressources en eau. Or, à ce jour, tous les pays ne sont pas parvenus à mettre pleinement en œuvre de programmes de gestion de la qualité de l'eau. Au Ghana, l'Agence pour la protection de l'environnement a établi le Règlement sur l'évaluation environnementale de 1999. Celui-ci stipule qu'il est interdit de mener un certain nombre d'activités identifiées pour leur impact sur l'environnement sans s'être enregistré ou avoir obtenu au préalable un permis délivré par l'Agence. Ce règlement couvre également les changements écologiques. Cependant, l'Agence doit encore adopter un instrument législatif qui permettrait de définir le mécanisme de contrôle de rejet des effluents dans les plans d'eau afin de maintenir l'eau brute à un seuil de qualité acceptable.

Source : Enquête de Niveau 2.

en eau. Ce sous-chapitre examine les différents instruments de gestion permettant de contrôler et de réglementer l'utilisation, la protection et la conservation des ressources.

L'enquête contenait 13 questions sur les programmes d'aménagement (Annexe 3, Questions 3.1.2). Analysées individuellement, les réponses à ces questions montrent qu'environ 30-50 pour cent des pays ont déjà mis en œuvre de tels programmes. Or, du point de vue national, une répartition inégale peut être constatée : 12 pays ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre moins de 2 programmes d'aménagement et, à l'opposé de l'échelle, 12 pays ont répondu qu'ils avaient mis en œuvre entre 10 et 13 programmes d'aménagement.

FIGURE 4.3 État d'avancement de chaque pays dans la mise en œuvre de programmes efficaces d'allocation des ressources en eau à des fins d'utilisations concurrentes. (Question 3.2d)



ENCADRÉ 12. AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ D'UTILISATION DE L'EAU

Les résultats de la mise en œuvre de la GIRE sont prometteurs en termes de productivité agricole. L'Égypte a indiqué que la gestion des ressources en eau s'était traduite par un meilleur rendement des cultures. En Tanzanie, des indicateurs montrent que l'utilisation de l'eau d'irrigation a été optimisée : l'irrigation des canaux ouverts a été améliorée à concurrence de 35 pour cent, et l'irrigation des canaux revêtus à concurrence de 45 pour cent. Par ailleurs, les systèmes d'irrigation basés sur des techniques permettant d'économiser les ressources en eau ont amélioré jusqu'à 98 pour cent la capacité d'utilisation de l'eau. Cela prouve que l'efficacité de la consommation d'eau peut être améliorée de façon significative, à condition que le champ d'application soit élargi.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

Dans un contexte de pénurie d'eau ou de forte concurrence entre usagers de l'eau, un programme d'allocation des ressources en eau fait partie des instruments clés de gestion des ressources. Un tel programme s'avère également indispensable pour atteindre les objectifs économiques et sociaux. Au total, 40 pour cent des pays ont indiqué que leurs systèmes d'allocation des ressources en eau étaient en cours de développement, mais qu'aucun n'était pleinement mis en œuvre (Figure 4.3). La plupart de ces pays ont également répondu qu'ils avaient intégré des aspects environnementaux dans leurs programmes d'allocation des ressources.

L'enquête s'est également intéressée aux programmes de gestion de la demande en eau et de réutilisation de l'eau, et des résultats similaires ont été observés. Moins de la moitié des pays ont déclaré

ENCADRÉ 11. LES SYSTÈMES D'ALLOCATION DES RESSOURCES EN EAU DOIVENT ÊTRE RENFORCÉS

Le Ghana a progressé dans l'élaboration d'un processus de réglementation des ressources en eau suite à l'adoption de deux instruments législatifs :

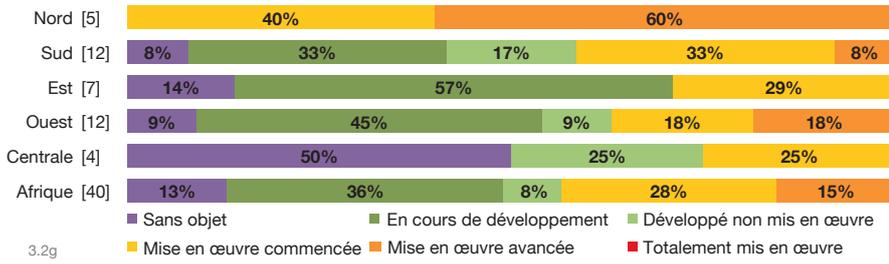
- La réglementation de 2001 relative à l'utilisation de l'eau. Celle-ci stipule que tout individu souhaitant disposer de ressources en eau à des fins domestiques, commerciales, industrielles, municipales, agricoles, énergétiques, aquacoles, etc. doit soumettre une demande de permis auprès de la Commission ; et
- La réglementation de 2006 relative aux permis de forage de puits et à la valorisation des eaux souterraines. Celle-ci stipule que tout individu souhaitant construire un puits à des fins de captage ou de contrôle des eaux souterraines dans le cadre de travaux de recherche doit d'abord obtenir un permis de forage de puits délivré par la Commission des ressources en eau.

Le Ghana a indiqué que les mécanismes d'allocation des ressources en eau étaient adaptés et qu'ils contribuaient au développement durable, mais que leur conformité et leur application ne pouvaient être garanties en raison d'un manque de soutien logistique et de main-d'œuvre. La réglementation s'applique également aux permis de forage. Certains forages ont été réalisés près de fosses septiques, ce qui présente un risque élevé de contamination des eaux souterraines.

L'île Maurice, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont également mis en place des systèmes d'allocation des ressources en eau. Or, en Afrique du Sud, ces systèmes ne sont pas tout à fait équitables.

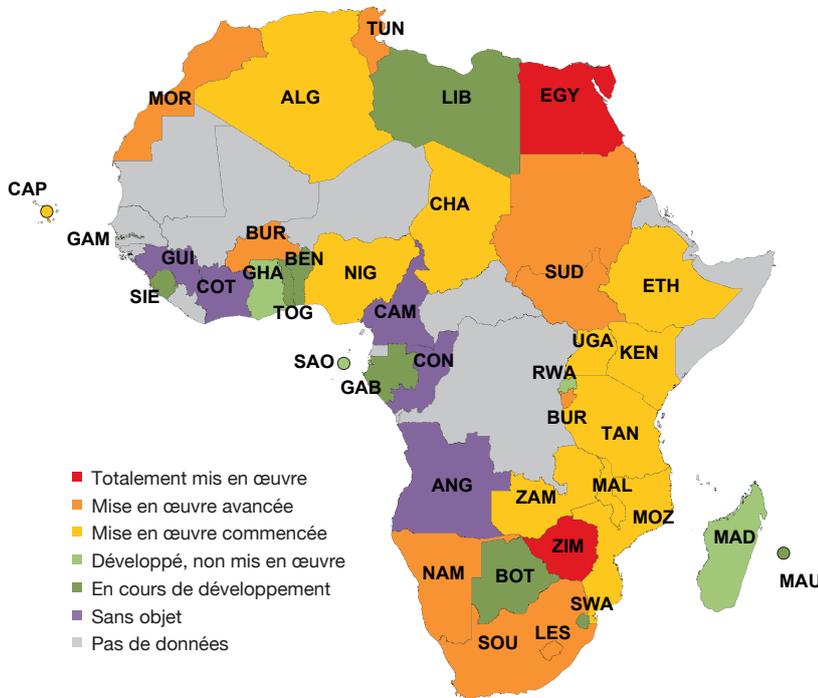
Source : Enquête de Niveau 2.

FIGURE 4.4 Progrès accomplis en termes de mise en œuvre de mesures de gestion de la demande pour améliorer l'efficacité de la consommation d'eau.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 4.5 État des systèmes de prévision et d'alerte précoce par pays. (Question 3.3i)

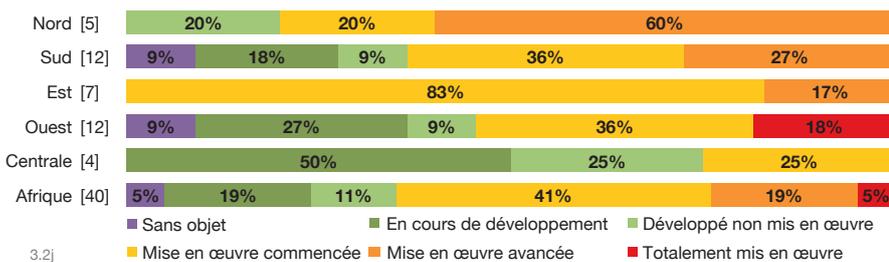


qu'ils avaient mis en œuvre des programmes de gestion de la demande pour favoriser une utilisation plus efficace de l'eau, et aucun n'est parvenu à une mise en œuvre totale (Figure 4.4).

De nombreux pays africains sont aujourd'hui menacés par la sécheresse et les inondations, dont les conséquences sont souvent désastreuses. L'enquête a porté sur des questions liées aux systèmes de prévision et d'alerte précoce mis en place pour faire face aux catastrophes liées à l'eau, et aux programmes visant spécifiquement l'adaptation au changement climatique par le biais de la gestion des ressources en eau. Des systèmes de prévision et d'alerte précoce sont actuellement mis en œuvre dans 51 pour cent des pays, notamment dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord, mais seuls l'Égypte et le Zimbabwe sont parvenus à une mise en œuvre totale (Figure 4.5).

Au total, 65 pour cent des pays interrogés ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre des programmes pour faire face aux catastrophes liées à l'eau, comme les inondations et la sécheresse (Figure 4.6). Les taux de mise en œuvre les plus faibles ont été enregistrés en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, bien que la plupart des pays de ces deux sous-régions considèrent cette question comme importante et ont déjà pris des mesures en ce sens.

FIGURE 4.6 État, par sous-région, des programmes mis en œuvre pour faire face aux catastrophes liées à l'eau.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

4.3 SYSTÈMES DE PARTAGE DES CONNAISSANCES

En général, les systèmes d'information sur les ressources en eau sont mis en place parallèlement aux systèmes de suivi afin d'optimiser l'utilisation des données. Des systèmes d'information sur les ressources en eau sont en cours de mise en œuvre dans 63 pour cent

ENCADRÉ 13. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISMES D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES EN EAU

Pour renforcer les capacités de ses organismes d'information sur les ressources en eau, la Commission des ressources en eau du Ghana a bénéficié du soutien d'un certain nombre de partenaires externes, à savoir du Service météorologique du Ghana du Ministère des transports et des communications pour les données hydrométéorologiques, de la Division des services hydrologiques du Ministère des ressources en eau du travail et de l'habitat pour les données hydrologiques, et de l'Institut de recherche sur les eaux du Conseil de recherche scientifique et industrielle pour les données relatives aux eaux souterraines et aux écosystèmes aquatiques. Le pays est toutefois confronté à un certain nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne les données hydrologiques. Si les ressources adéquates ne sont pas réunies, la qualité des données hydrologiques ne pourra être améliorée.

La marge de manœuvre de la Gambie est limitée en raison d'un manque de données fiables et de systèmes d'information inadéquats en ce qui concerne l'archivage, l'analyse, la cartographie, le partage des données et les capacités d'aide à la décision. Deux pays, à savoir le Swaziland et le Togo, doivent investir dans des réseaux nationaux de suivi hydrométéorologique et hydrogéologique. En Tanzanie, des infrastructures pour la collecte des données relatives aux ressources en eau doivent être construites ou réhabilitées.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

FIGURE 4.7 État d'avancement de chaque pays dans la mise en œuvre de systèmes d'information sur les ressources en eau. (Question 3.3h)

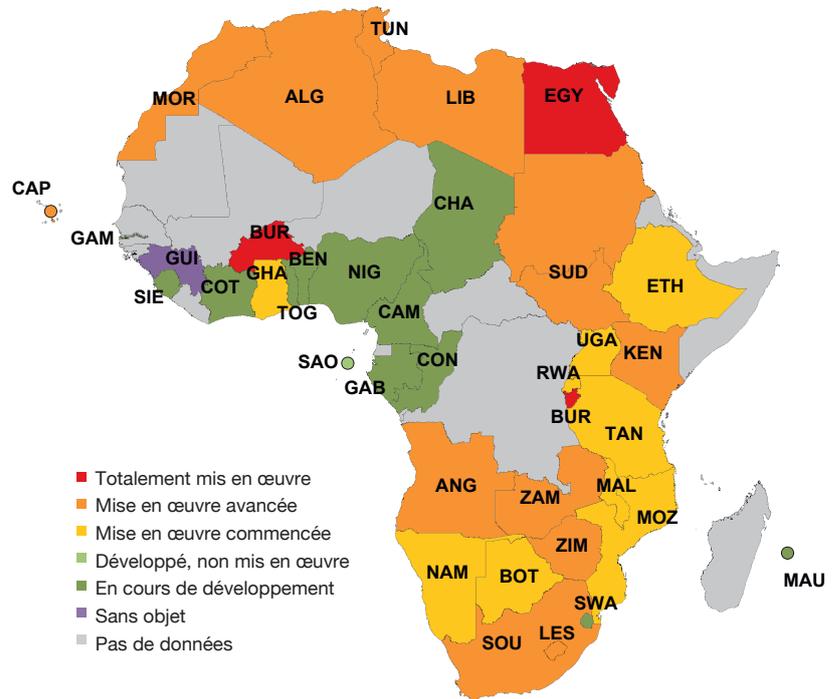
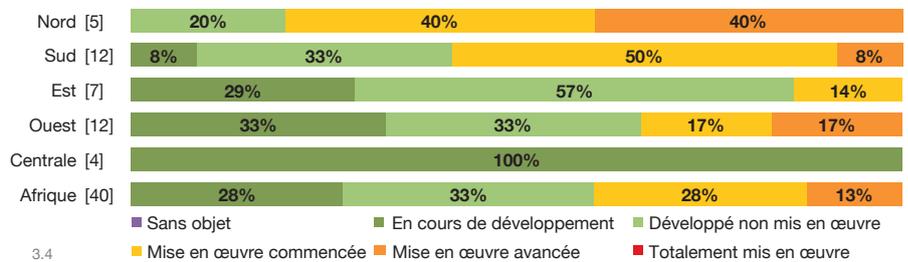


FIGURE 4.8 État des programmes de partage des connaissances. Résumé des réponses apportées aux 4 questions y afférentes.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

des pays ayant répondu à la question, et un nombre se trouve déjà à un stade de réalisation avancé (Figure 4.7). Cependant, de nombreux pays au sein des sous-régions de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest sont toujours au stade de développement.

Le partage des connaissances s'avère indispensable pour encourager la par-

ticipation des parties prenantes de manière efficace, promouvoir la coopération intersectorielle et renforcer les capacités. D'après les résultats de l'enquête, des programmes de partage des connaissances sur certains thèmes, comme les bonnes pratiques, les services de vulgarisation et les techniques permettant d'économiser les ressources en eau, n'ont pas été largement mis en œuvre. Les sous-régions

FIGURE 4.9 Pourcentage, par catégorie, des indicateurs régulièrement utilisés pour la gestion des ressources en eau. Données résultant des entretiens de Niveau 2 conduits dans 10 pays.

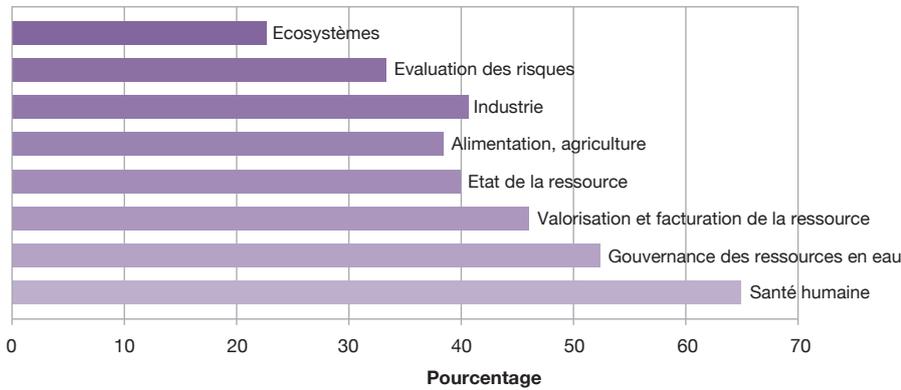
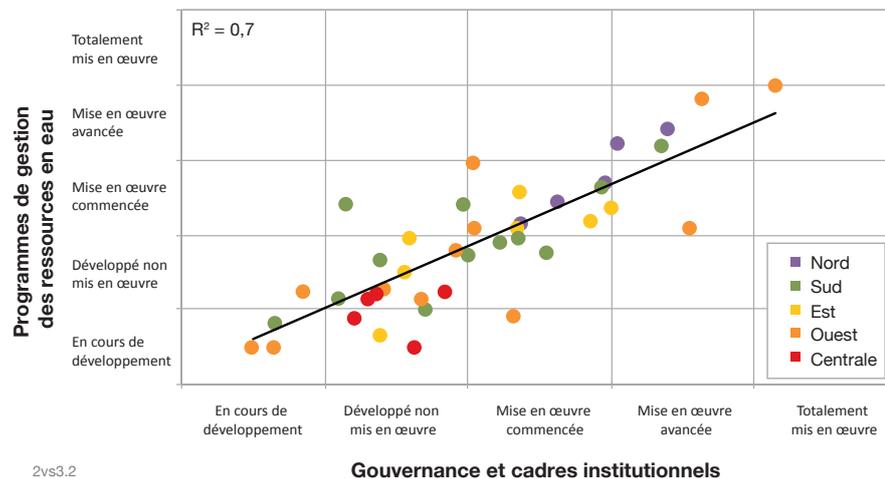


FIGURE 4.10 Relation entre les progrès accomplis en termes de gouvernance et de cadres institutionnels, et les progrès accomplis au niveau des instruments de gestion des ressources en eau.



L'axe des abscisses (x) représente la moyenne des réponses fournies aux questions 2.1.1 de l'enquête de Niveau 1, et l'axe des coordonnées (y) représente la moyenne des réponses fournies aux questions 3.2.1 de l'enquête de Niveau 1 (Annexe 3). Les couleurs représentent les sous-régions, et les points les pays.

de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Australe sont les plus avancées à ce sujet (Figure 4.8). Un tiers des pays ont indiqué qu'ils avaient élaboré des programmes de partage des connaissances, mais que ceux-ci n'avaient pas encore été mis en œuvre, ce qui donne à penser que ces pays pourraient accélérer les progrès en ce sens s'ils bénéficiaient d'un soutien coordonné (Figure 4.8).

4.4 INDICATEURS

Les entretiens de Niveau 2 étaient accompagnés d'une liste de vérification qui permettait de déterminer quels indicateurs étaient actuellement utilisés au niveau national pour suivre et évaluer les performances des systèmes de gestion des ressources en eau.

La liste de vérification contenait 42 indicateurs pour les catégories suivantes :

- Gouvernance des ressources en eau (2)
- État des ressources (13)
- Écosystèmes (5)
- Santé (4)
- Alimentation, agriculture et moyens de subsistance ruraux (4)
- Industrie (6)
- Évaluation des risques (3)
- Valorisation et systèmes de redevances sur les ressources (5)

Sur les 42 indicateurs de la liste de vérification, 17 étaient régulièrement utilisés par les 10 pays ayant participé à l'enquête de Niveau 2. Des indicateurs ont principalement été développés pour évaluer les effets sur la santé. Dans l'ensemble, peu de mécanismes de contrôle ont toutefois été mis en place pour la gestion des ressources en eau, ou alors ceux-ci ne sont pas adaptés (Figure 4.9). Bien que des systèmes de suivi aient été instaurés dans de nombreux pays, ceux-ci n'accordent pas suffisamment d'importance à l'échange des ensembles de données ou à la traduction des informations de suivi en indicateurs.

4.5 RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN TERMES D'APPLICATION DES INSTRUMENTS DE GESTION

Comme indiqué au sous-chapitre précédent, les améliorations apportées à l'environnement favorable et aux systèmes de gouvernance auront des répercussions positives sur les systèmes de gestion et, en définitive, sur le développement. Bien que les données ne puissent prouver de relation de cause à effet, il est rassurant de constater qu'il existe bien une corrélation positive entre les progrès accomplis

en termes de gouvernance et de cadres institutionnels, et les progrès accomplis au niveau des instruments de gestion des ressources en eau (Figure 4.10). Des différences sous-régionales peuvent être relevées entre les pays d’Afrique du Nord, regroupés au sommet de l’échelle, et les pays d’Afrique Centrale, regroupés au bas de l’échelle. Les pays des autres sous-régions sont répartis le long de l’échelle et présentent des expériences très diverses. Dans la plupart des sous-régions, la richesse des expériences constitue une base solide pour les échanges d’informations entre pays.

- Des systèmes de suivi ont été largement mis en place et, dans de nombreux cas, les pays ont atteint un stade de mise en œuvre avancé. Les connaissances liées aux ressources en eau semblent constituer l’un des points sur lesquels les pays ont le plus progressé. Or, cela ne signifie pas nécessairement que les ressources en eau sont bien comprises par tous. La haute priorité accordée par les pays à cette mesure suggère qu’il reste encore des progrès à faire dans ce domaine.
- Très peu de pays ont mis en œuvre des programmes visant à réglementer l’utilisation des ressources en eau et à réduire la pollution. En effet, plus de 50 pour cent des pays interrogés n’ont pas mis en œuvre de tels programmes, et la plupart des autres pays sont à un stade de réalisation très peu avancé. Les résultats de l’enquête montrent que davantage d’efforts doivent être déployés dans l’élaboration de programmes de gestion pour que les responsables des ressources en eau puissent disposer de l’ensemble des instruments de gestion nécessaires.
- Des systèmes de gestion de l’information ont été mis en place dans de nombreux pays. Cependant, des outils

favorisant le partage des connaissances doivent encore être développés. Le partage des connaissances s’avère indispensable pour encourager la participation des parties prenantes et renforcer les capacités, mais peut aussi constituer un frein au progrès dans ces domaines.

- Les progrès accomplis en termes d’application des instruments de gestion sont liés à l’instauration d’une gouvernance et de dispositifs institutionnels, et sont parfois même dépendants de ces derniers.

Les instruments de gestion des ressources en eau fournissent une base concrète pour la mise en œuvre des politiques. Les décisions reposent sur les critères suivants : qui dispose des ressources en eau, quel projet est prioritaire et quels sont les résultats sociaux et économiques attendus. La Vision Africaine de l’Eau pour 2025 et le plan de travail de l’AMCOW préconisent l’application d’approches intégrées pour la gestion de l’eau à des fins de croissance économique et de développement de l’Afrique, mais ceci est difficilement réalisable si de tels instruments de gestion des ressources en eau ne sont pas appliqués. Il est donc important de promouvoir et de soutenir l’élaboration et la mise en œuvre efficace d’instruments de gestion des ressources en eau. Du reste, un certain nombre de pays dans la plupart des sous-régions peuvent constituer des exemples de bonne pratique.

4.6 MESURES RECOMMANDÉES

Les instruments de gestion des ressources en eau fournissent une base concrète pour la mise en œuvre des politiques. Les domaines d’intervention considérés comme prioritaires pour progresser sur

le plan des instruments de gestion sont les suivants :

- Élaborer et mettre en œuvre des systèmes d’allocation des ressources en eau à l’échelle des pays et des bassins à travers :
 - l’amélioration des mécanismes de contrôle de la quantité, de la qualité et de l’utilisation de l’eau ;
 - l’établissement de politiques d’allocation des ressources en eau appropriées ; et
 - la prise en compte de l’importance de l’eau pour la survie des écosystèmes.
- Documenter les enseignements positifs et négatifs et encourager le partage des connaissances entre pays.
- Contribuer à l’adaptation au changement climatique et à la gestion des inondations et des sécheresses en soutenant la mise en œuvre de systèmes de prévision et d’alerte précoce et en améliorant les mécanismes de gestion des ressources en eau, notamment par le partage des expériences positives entre pairs.
- Élaborer un guide de bonnes pratiques, adapté au contexte africain, sur le partage des connaissances relatives à l’eau avec les parties prenantes.

5.

DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

5.1	PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT	34
5.2	RÉSUMÉ DES PROGRÈS	36
5.3	MESURES RECOMMANDÉES	37

5. DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Ce Chapitre examine les progrès accomplis en termes de développement et de financement des infrastructures à des fins de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau. Les questions portaient sur l'état des plans d'investissement mis en œuvre dans différents domaines liés aux ressources en eau (Annexe 3, Questions 4.1.1) et sur les progrès accomplis en termes de mobilisation des fonds destinés aux infrastructures du secteur de l'eau dans ces mêmes domaines (Annexe 3, Questions 4.1.2).

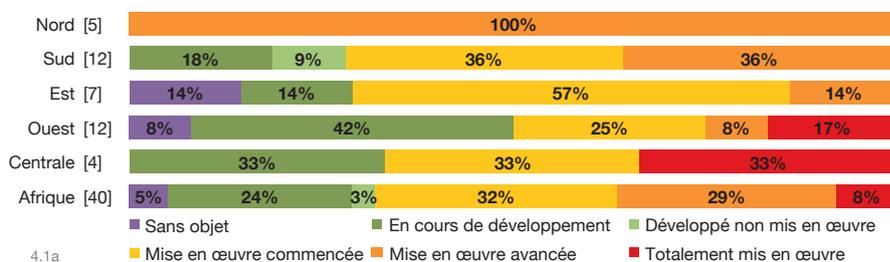
5.1 PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

Au total, 70 pour cent des pays interrogés avaient inclus ou cherchaient à incorporer

les infrastructures hydrauliques, et les financements nécessaires, dans leurs plans et programmes d'investissement nationaux destinés aux infrastructures (Figures 5.1 et 5.2). Les progrès accomplis en termes de mise en œuvre de plans de développement et de financement des infrastructures témoignent de la priorité accordée à ce sujet. Peu de différences peuvent être observées entre les sous-régions, mis à part les progrès considérables de l'Afrique du Nord dans ce domaine.

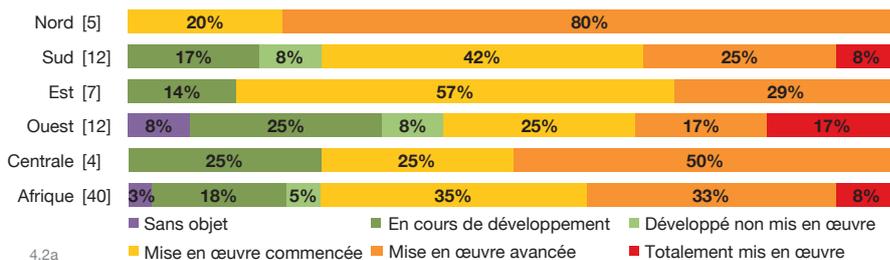
Une série de questions portait sur les progrès réalisés en termes de développement infrastructurel et de mobilisation des fonds nécessaires dans différents domaines liés aux ressources en eau. Les réponses fournies par tous les pays sont indiquées à la Figure 5.3, et sont classées en fonction des progrès réalisés. Au total, 59 pour cent des pays ont indiqué avoir mis

FIGURE 5.1 Intégration des ressources en eau dans les plans d'investissement nationaux destinés aux infrastructures : état actuel, par sous-région, dans les pays participants.



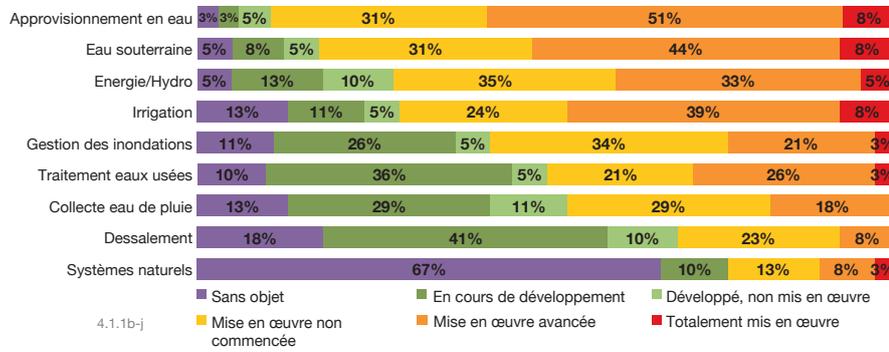
Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 5.2 Intégration de la mobilisation des fonds destinés aux infrastructures de gestion des ressources en eau et aux ressources en eau dans les plans d'investissement nationaux : état actuel, par sous-région, dans les pays participants.



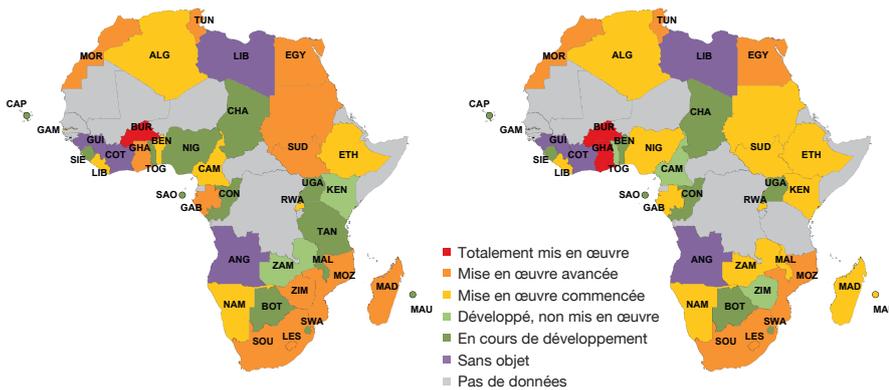
Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 5.3 Progrès accomplis en termes de développement infrastructurel dans différents domaines liés à l'eau, dont l'irrigation, la production d'énergie, la récupération des eaux souterraines, la gestion des inondations, l'approvisionnement en eau, le traitement de l'eau, le dessalement, la collecte des eaux pluviales et les systèmes naturels, tels que les zones humides, les plaines inondables et la restauration des bassins versants : état actuel dans les pays participants.



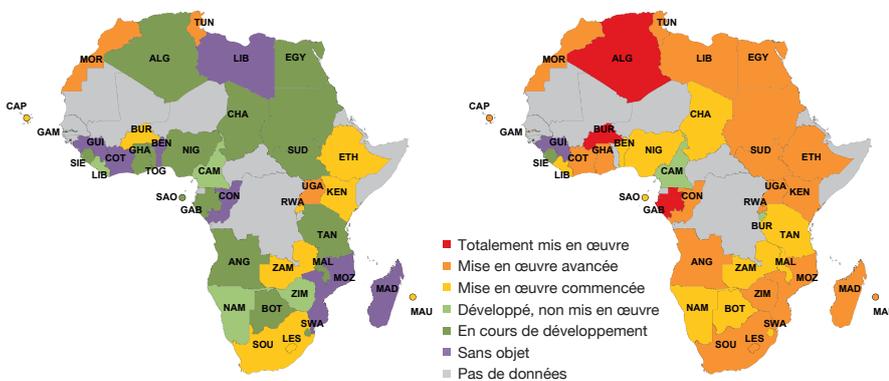
en œuvre des plans de développement infrastructurel pour l'approvisionnement en eau domestique, qui sont aujourd'hui à un stade de mise en œuvre avancé ou entièrement mis en œuvre. De plus, 31 pour cent des pays ont répondu qu'ils venaient tout juste de mettre en œuvre de tels programmes. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les plans de développement destinés aux eaux souterraines (52 pour cent) et à l'énergie hydroélectrique (47 pour cent). Les programmes de développement infrastructurel dédiés aux systèmes naturels (8 pour cent) et au dessalement (11 pour cent) occupent le bas de l'échelle (Figures 5.3 et 5.5).

FIGURE 5.4 État du développement infrastructurel (gauche) et de la mobilisation des fonds (droite) pour la gestion des inondations. (Questions 4.1e ; 4.2e)



Les progrès en termes de financement sont comparables à ceux réalisés envers le développement infrastructurel. Prenons l'exemple de la gestion des inondations : la plupart des pays ont déclaré avoir mis en œuvre des programmes de financement et des plans d'investissement à cet égard (Figure 5.4).

FIGURE 5.5 État des plans d'investissement et des programmes destinés aux systèmes naturels, tels que les zones humides et la restauration des bassins versants (gauche), et à l'approvisionnement en eau à des fins domestiques et industrielles (droite). (Questions 4.1j ; 4.1f)



Des progrès limités ont été enregistrés concernant la mise en œuvre de plans d'investissement pour les systèmes naturels, tels que les zones humides et la restauration des bassins versants : dans l'ensemble, seuls 31 pour cent des pays ont commencé la mise en œuvre de tels plans (Figure 5.5). En revanche, 90 pour cent des pays participants ont entrepris la mise en œuvre de plans relatifs à l'approvisionnement en eau, et 60 pour cent d'entre eux se trouvent à un stade de réalisation avancé (Figure 5.5).

Il est donc possible de tirer la conclusion suivante : les pays sont en mesure d'améliorer leurs infrastructures dans des domaines prioritaires et de sécuriser les fonds nécessaires. Il convient de noter que les résultats de l'enquête ne permettent pas de déterminer si le niveau de mise en œuvre permet de répondre aux

ENCADRÉ 14. PROGRÈS RÉALISÉS EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le Ghana s'est penché sur la question des infrastructures. En effet, le pays a réhabilité ses infrastructures existantes, et a développé et apporté de nouveaux éléments pour répondre au nombre croissant de demandes de financement soumises au gouvernement et aux partenaires de développement. Ces demandes concernent l'approvisionnement en eau urbaine, l'approvisionnement en eau des petites localités rurales et les infrastructures hydroélectriques. Ceci a permis l'élaboration d'une feuille de route visant à augmenter l'accès des petites communes urbaines et rurales aux infrastructures d'approvisionnement en eau afin d'atteindre les OMD et d'améliorer les systèmes d'irrigation pour plus de 2 400 petits agriculteurs. L'efficacité de la production d'énergie hydroélectrique a été améliorée, augmentant ainsi la puissance installée de 108 MW. De plus, une autre centrale hydroélectrique d'une puissance installée de 400 MW est en cours de construction.

Au Mozambique, le gouvernement a accordé une importance considérable au développement des infrastructures hydrauliques. Il finance actuellement des projets de collecte des eaux pluviales de grande envergure, dont les réservoirs creusés dans la province de Gaza, l'une des régions les plus arides du pays. De plus, des fonds sont actuellement mobilisés pour le développement de 20 petits barrages et projets d'excavation de plus grande envergure pour recueillir les eaux pluviales afin de minimiser l'impact des sécheresses. Pour atteindre cet objectif, le Bureau des travaux hydrauliques a été établi dans le but de coordonner et d'accélérer la construction d'infrastructures de gestion des ressources en eau pour l'irrigation, la production d'énergie hydroélectrique, la lutte contre les inondations et l'approvisionnement en eau. Le gouvernement se trouve à un stade de développement économique où les investissements en faveur des infrastructures de gestion des ressources en eau sont plus rentables pour soutenir le développement de l'irrigation industrielle, urbaine et commerciale. Le gouvernement vise également à répondre aux besoins des petits agriculteurs. En outre, plusieurs projets d'investissement dans le domaine des infrastructures hydrauliques sont envisagés, dont la construction de grands barrages à Mpanda-Ncua et Moamba Major, et la mise en service des barrages de Corumana, Gorongoza, Metuchira et Nhacangara. Dans le but de réduire les dépenses extrabudgétaires, le gouvernement et ses partenaires ont signé en 2008 un Code de conduite qui établit les bases de la coopération multilatérale pour le développement dans le domaine de l'eau. Cette uniformisation des fonds liés aux projets de gestion des ressources en eau a permis au gouvernement d'acheminer des fonds destinés au développement infrastructurel.

Le Bénin a fait des progrès remarquables dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. De nombreux forages, puits creusés à la main et systèmes de canalisation ont été construits pour assurer l'approvisionnement en eau des petites localités rurales. Par conséquent, la couverture moyenne en eau potable est passée de 39 pour cent en 2004 à 57 pour cent en 2010. Au cours des 20 dernières années, aucun changement important n'a toutefois été observé au niveau de l'utilisation des eaux d'irrigation et de l'approvisionnement en eau pour le bétail, même si quelques structures de petite échelle ont été mises en place par le secteur privé.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

besoins réels du pays. De plus, il est fort probable que la portée des mesures soit inférieure à celle nécessaire pour atteindre les objectifs de développement. Les faits indiquent que de nombreux pays ont élaboré des systèmes dans une optique de mise en œuvre, et que la plupart des pays devraient intensifier leurs efforts à cet effet plutôt que de s'engager dans de nouveaux programmes.

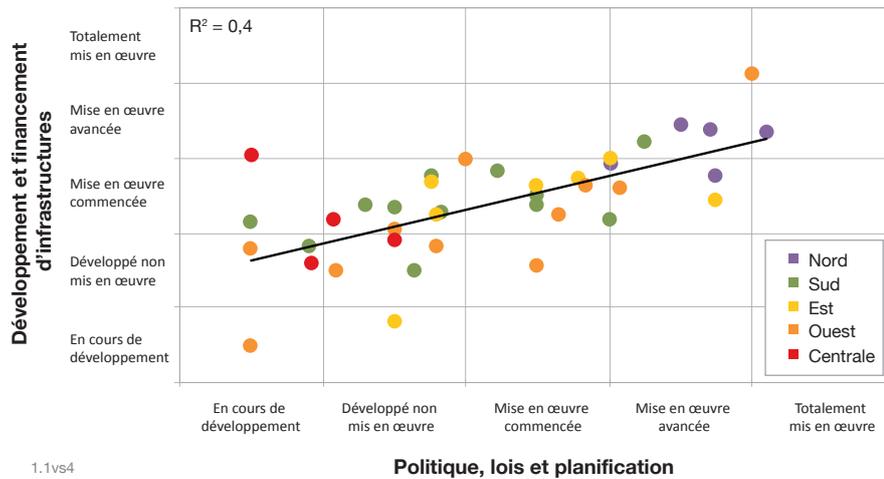
5.2 RÉSUMÉ DES PROGRÈS

Le développement infrastructurel et la mobilisation des fonds nécessaires pour y parvenir constituent une priorité de premier ordre pour l'Afrique.

Tel que le montre l'analyse d'autres sections de l'enquête, on constate une relation positive entre les progrès réalisés en termes de législation et de politiques au sein de l'environnement favorable et les progrès liés aux infrastructures et aux programmes de financement. Mais la chose la plus importante à retenir est la suivante : les efforts consentis dans l'amélioration de la mise en valeur des ressources en eau peuvent créer un climat plus propice au développement des infrastructures du secteur de l'eau.

- De nombreux pays ont réalisé des progrès importants en ce qui concerne la mise en œuvre de plans d'investissement dans des domaines d'activité spécifiques, en particulier l'approvisionnement en eau domestique. Viennent ensuite, par ordre de mise en œuvre, les plans d'investissement dans les domaines suivants : utilisation des eaux souterraines, production d'énergie hydroélectrique et irrigation.
- Peu de pays ont indiqué qu'ils avaient élaboré ou mis en œuvre des plans d'investissement pour les systèmes naturels, ce qui donne à penser que

FIGURE 5.6 Relation entre les progrès accomplis en termes de législation et de politiques au sein de l’environnement favorable et les progrès liés aux infrastructures et aux programmes de financement.



L'axe des abscisses (x) représente la moyenne des réponses fournies par les pays aux questions 1.1 de l'enquête de Niveau 1 concernant la création d'un environnement favorable, et l'axe des coordonnées (y) représente la moyenne des réponses fournies par les pays aux questions 4.1 de l'enquête de Niveau 1 concernant le développement infrastructurel. Les couleurs indiquent à quelle sous-région les pays appartiennent.

ceux-ci ne sont pas considérés comme prioritaires ou le sont à plus petite échelle.

- Les progrès réalisés en termes de mise en œuvre de plans d'investissement pour le développement infrastructurel sont encourageants. Or, étant donné le niveau d'investissement nécessaire en Afrique, il est évident qu'une attention particulière doit être accordée aux facteurs indispensables à l'élargissement du champ d'action.

Les infrastructures nécessaires à la croissance économique sont le premier thème couvert par le plan de travail de l'AMCOW. De plus, en Afrique, les domaines de préoccupation spécifiques sont la sécurité alimentaire et la production d'énergie hydroélectrique pour la croissance économique, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il est donc rassurant de voir que ces domaines font aujourd'hui l'objet de plans d'investissement importants. Le cadre politique favorable à ces mesures n'entre pas

complètement dans le champ d'application du secteur de l'eau, mais il est réconfortant de constater une relation positive entre les progrès réalisés en termes de création d'un environnement favorable et ceux liés au développement infrastructurel. Cela porte à croire que ces pays sont sur la bonne voie. En outre, les pays dont les plans d'investissement sont partiellement ou pleinement mis en œuvre n'atteignent pas encore leurs objectifs de développement infrastructurel à long terme, mais sont probablement prêts à accroître leurs investissements pour y parvenir. Les pays qui ont entrepris l'élaboration de plans d'investissement ou qui viennent juste d'entrer dans la phase de mise en œuvre devraient se concentrer sur les facteurs limitatifs, tels que le manque de capacité ou un contexte d'investissement inadéquat. Une amélioration des plans de GIRE, notamment des plans d'aménagement des bassins, pourrait jouer un rôle important dans le renforcement de la coopération entre les principales parties prenantes au niveau

de l'établissement des priorités, et dans l'intensification des efforts liés au développement infrastructurel.

5.3 MESURES RECOMMANDÉES

Les mesures suivantes sont recommandées pour accélérer le développement infrastructurel :

- Lorsqu'une approche de gestion des bassins fluviaux a été adoptée, promouvoir la coopération entre toutes les parties prenantes au sujet de l'élaboration des plans d'aménagement des bassins pour la gestion des ressources en eau, y compris des programmes d'investissement pour le développement des infrastructures hydrauliques sur la base d'un plan de financement bien défini.
- Renforcer à tous les niveaux les capacités de collecte de fonds pour le développement infrastructurel en :
 - instaurant de nouveaux dispositifs financiers en partenariat avec les banques de développement ;
 - consolidant les partenariats stratégiques existants entre l'AMCOW et le G8, entre l'AMCOW et l'Union européenne, etc. ;
 - renforçant et soutenant la Facilité africaine de l'eau avec l'aide de la BAD.
- Développer ou renforcer les capacités des individus et des institutions au niveau national pour une utilisation plus efficace des fonds et une gestion appropriée des infrastructures dans le but de reproduire les efforts à plus grande échelle.

6.

FINANCEMENT DE LA GESTION ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU

6.1	SOURCES DE FINANCEMENT	40
6.2	PAIEMENTS SUR LES RESSOURCES EN EAU	42
6.3	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN TERMES DE FINANCEMENT DES PROJETS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU	43
6.4	MESURES RECOMMANDÉES	44



6. FINANCEMENT DE LA GESTION ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU

Ce Chapitre examine les tendances des 20 dernières années concernant le financement de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau dans les pays africains. Les résultats traduisent la perception du gouvernement à l'égard de ces tendances. Il convient de noter que l'objectif de ce Chapitre n'est pas d'examiner les niveaux actuels de financement pour chaque pays, car ceci dépasse le cadre de l'enquête. Ce Chapitre comprend les sections suivantes :

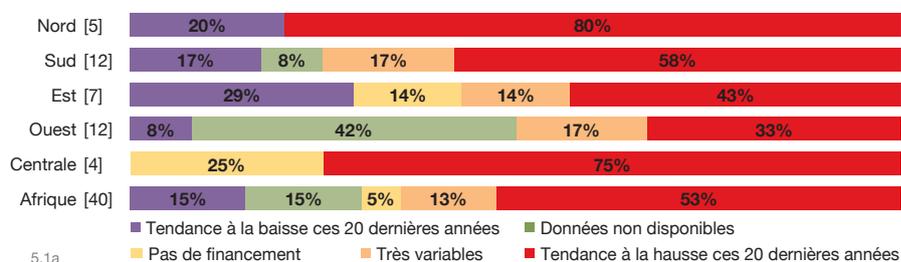
- Sources de financement (Annexe 3, Questions 5.1)
- Paiements sur les ressources en eau (Annexe 3, Questions 5.1e, 3.5b, c)
- Résumé des progrès accomplis en termes de financement des projets de mise en valeur des ressources en eau.

La présente enquête couvre deux aspects du financement : les sources de financement et les systèmes de redevances sur les ressources en eau. Ce Chapitre vient compléter le Chapitre 4 sur les instruments de gestion et le Chapitre 5 sur les infrastructures du secteur de l'eau, et sert de base aux Chapitres 7 et 8 consacrés aux résultats et aux impacts.

6.1 SOURCES DE FINANCEMENT

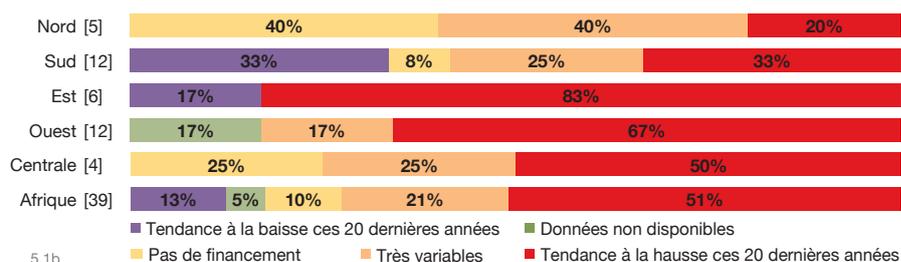
Plus de 50 pour cent des pays ont indiqué que les dépenses publiques pour la mise en valeur des ressources en eau avaient augmenté au cours des 20 dernières années, et 15 pour cent des pays ont fait part d'une baisse générale des financements. De plus, un certain nombre de pays,

FIGURE 6.1 Dotation budgétaire du gouvernement (en % du PIB) pour la mise en valeur des ressources en eau. Tendence au cours des 20 dernières années dans les pays participants, par sous-région.



Le chiffre à droite de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 6.2 Subventions et prêts pour la mise en valeur des ressources en eau versés par des organismes d'aide : tendance au cours des 20 dernières années dans les pays participants, par sous-région.



Le chiffre à droite de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

ENCADRÉ 15. SOURCES DE FINANCEMENT

L'enquête révèle que la majorité des pays ont recours à deux principales sources de financement pour la gestion et la mise en valeur des ressources en eau : les partenaires au développement et le gouvernement. Certains pays perçoivent des revenus provenant des redevances d'usage de l'eau, des contributions du secteur privé et des efforts déployés au niveau local pour créer des fonds spéciaux. Le Bénin a indiqué que les contributions du Gouvernement central étaient relativement faibles - entre 15 et 25 pour cent du total des investissements - et couvrent généralement une exonération des droits de douane, des frais divers comme les salaires du personnel et parfois les frais d'exploitation et d'entretien, et le coût de réhabilitation des infrastructures.

Au Mozambique, bien que les revenus provenant de la taxation de l'eau ne soient pas suffisants pour couvrir les frais administratifs et opérationnels de base des administrations régionales chargées de la gestion de l'eau, ils ont servi dans une certaine mesure à développer et entretenir le réseau de stations de jaugeage. Ainsi, trois des cinq administrations régionales chargées de la gestion de l'eau ont pu augmenter leurs revenus.

L'Ouganda a déclaré que le financement de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau est encore limité et ne représente aujourd'hui que 2,8 pour cent du budget national. Seul 0,1 pour cent du budget national (soit 4 millions de Dollars US) est alloué aux activités de gestion des ressources en eau. Les financements accordés par les bailleurs de fonds représentent près de 68 pour cent du financement consacré à la gestion des ressources en eau. Dans l'ensemble, la part en pourcentage du budget national alloué à la mise en valeur, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau a diminué au cours des 6 dernières années, bien qu'en termes absolus, ce montant soit resté relativement stable. Par ailleurs, le gouvernement encourage les usagers de l'eau à s'auto-provisionner, et implique le secteur privé et les organisations non gouvernementales dans la mise en valeur des ressources en eau en tant que moyen d'accroître le niveau de financement.

Le Cameroun a instauré une politique budgétaire fondée sur le principe de l'« utilisateur payeur » et du « pollueur payeur ». De plus, un compte d'affectation spéciale a été créé conformément aux prévisions de la loi relative à l'eau de 1998, et celui-ci contribue au financement des projets de développement durable dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Ces mécanismes viennent compléter les fonds recueillis par le biais des projets d'investissement du secteur public, qui servent principalement à financer les infrastructures hydrauliques.

De même, un fonds d'affectation spéciale a été établi au Nigeria pour mobiliser les ressources, et le Ghana espère que son Fonds des ressources en eau, récemment établi, « permettra d'alléger une part du fardeau financier ».

Enfin, le Cap Vert a indiqué que la diversification des sources de financement et la consolidation des contributions financières apportées par les administrations centrales et municipales aux îles dont les revenus dépendent de l'agriculture se sont révélées des moyens utiles de réunir les capitaux.

Source : Enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2.

notamment en Afrique de l'Ouest, ont souligné qu'ils manquaient de données pour se prononcer sur la question (Figure 6.1).

La plupart des pays des sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest ont déclaré qu'aujourd'hui, les organismes d'aide avaient tendance à accorder plus de subventions et de prêts, et que le scénario était comparable pour les investissements provenant des institutions financières internationales comme la Banque Mondiale (Figure 6.2). Parmi les pays d'Afrique du Nord, seule

l'Égypte a indiqué une tendance à la hausse concernant les financements accordés par les organismes d'aide et les institutions financières internationales. C'est en Afrique Australe que les financements provenant des organismes d'aide ont le plus baissé pour la plupart des pays. Dans l'ensemble, 21 pour cent des pays ont indiqué que le soutien financier accordé par les organismes d'aide était très variable, et 26 pour cent ont relevé la même tendance pour les financements provenant des institutions financières internationales.

Un peu plus d'un tiers des pays ont indiqué que les financements provenant du secteur privé avaient augmenté en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, tandis que 50 pour cent ont répondu qu'ils ne bénéficiaient d'aucune source de financement du secteur privé, ou que le montant leur était inconnu (Figure 6.3).

ENCADRÉ 16. PAIEMENT DES SERVICES HYDROGRAPHIQUES : UNE INITIATIVE INNOVANTE LANCÉE EN TANZANIE

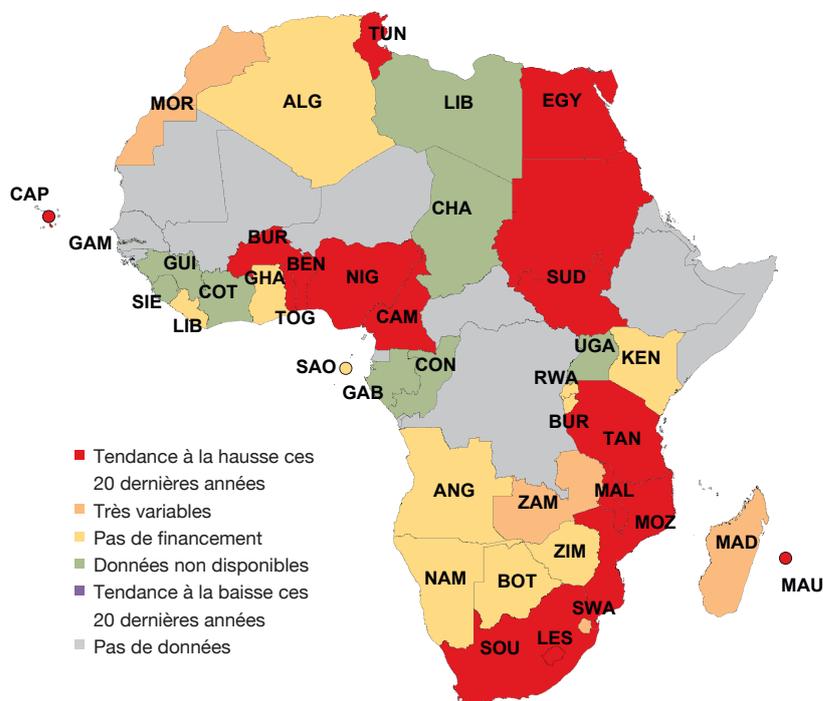
Le paiement des services hydrographiques, ou le paiement des services rendus par les écosystèmes, est une source de financement relativement nouvelle pour le développement des activités de gestion des ressources en eau, et ce concept est aujourd'hui envisagé par la Tanzanie. Des études ont été menées par des ONG internationales et des établissements d'enseignement supérieur au niveau des bassins fluviaux de Pangani, Ruvu et Sigi pour examiner le potentiel de l'application de ce concept. L'unique projet pilote en Tanzanie a été lancé en 2008 et concerne le petit bassin hydrographique de Kibungu à l'intérieur du bassin du Ruvu, la principale source d'approvisionnement en eau domestique et industrielle de Dar es Salaam. Certains acheteurs ont été identifiés et ont signé le mémorandum d'accord avec les communautés concernées. Pour les remercier de s'investir dans la mise en œuvre de techniques de conservation qui réduiront les charges solides et la turbidité, les acheteurs rémunèrent les vendeurs. Les résultats de l'initiative en ce qui concerne la réduction de la charge solide ne peuvent pas encore être évalués, mais des changements de comportement ont été observés au sein de la zone pilote.

Source : Enquête de Niveau 2.

6.2 PAIEMENTS SUR LES RESSOURCES EN EAU

Les principes de l'« utilisateur payeur » et du « pollueur payeur » sont des composantes importantes de la GIRE. Ces principes s'avèrent particulièrement utiles pour gérer la demande en eau et améliorer

FIGURE 6.3 Investissements privés (par ex., les banques et les opérateurs privés) pour la mise en valeur des ressources en eau : tendance au cours des 20 dernières années dans les pays participants, par sous-région. (Question 5.1d)



Remarque : Aucune donnée (No data) se rapporte aux pays qui n'ont pas répondu au questionnaire ou à la question correspondante. Données non disponibles (Data not available) signifie que le pays ne dispose pas des informations requises.

l'efficacité de l'utilisation des ressources, et peuvent également servir d'outils de recouvrement des coûts par les bénéficiaires des services.

D'après les résultats de l'enquête, 37 pour cent des pays ont mis en place une forme de système de redevances sur les ressources en eau. La majeure partie des pays des sous-régions de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Australe et de l'Afrique de l'Est a mis en œuvre des systèmes de redevances pour la gestion des ressources en eau, et dans la plupart des autres pays, ces systèmes sont en cours d'élaboration (Figure 6.4). En Afrique du Nord, aucun pays n'a annoncé de tendance à la hausse concernant le paiement des services rendus par les écosystèmes, mais il est important de souligner que dans toutes les sous-régions, des pays

ont déploré le manque de données à ce sujet. Par ailleurs, 34 pour cent des pays ont répondu que les redevances prélevées en échange de l'utilisation des ressources en eau participaient davantage à la mise en valeur des ressources en eau, mais, là encore, de nombreux pays (32 pour cent) ont indiqué qu'ils manquaient de données pour se prononcer.

Les subventions pour la promotion d'une utilisation efficace de l'eau ne sont pas accordées de façon généralisée (24 pour cent), excepté en Afrique du Nord, où 4 pays sur 5 ont indiqué que de telles subventions étaient en passe d'être octroyées. De nombreux pays (32 pour cent) ne se sentent pas concernés par l'octroi de subventions.

ENCADRÉ 17. ENCOURAGER LES ACHETEURS À PAYER

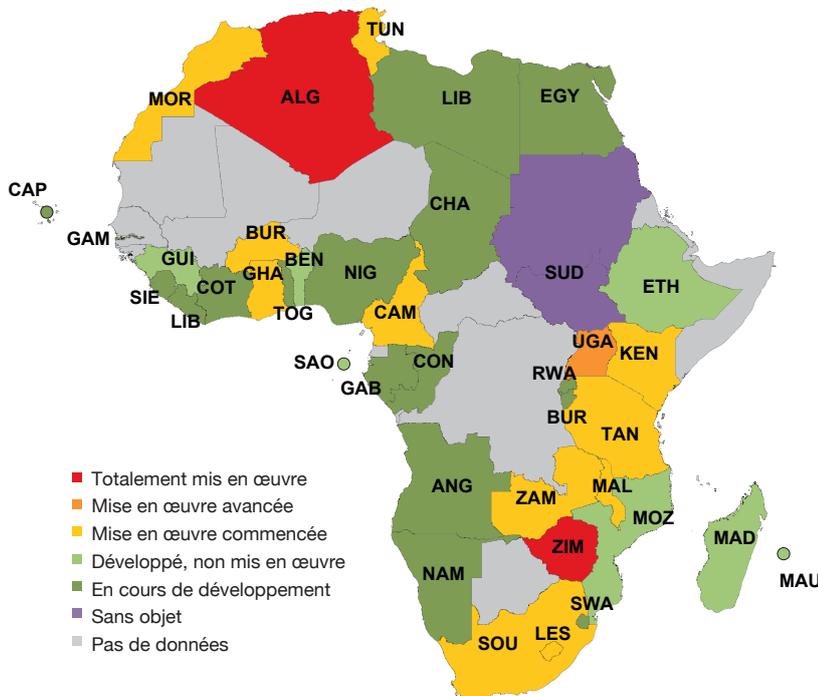
Les revenus générés à l'échelle locale sont l'une des solutions de financement durables. L'expérience du Mozambique dans ce domaine se résume ainsi : la taxation de l'eau n'est pas la solution à tous les problèmes de financement du secteur de l'eau. En effet, le financement de la mise en valeur des ressources en eau sur la base des revenus générés au niveau local dépend directement de la capacité financière des utilisateurs à assumer leurs responsabilités financières, mais aussi de la capacité technique et juridique des administrations des bassins hydrographiques à percevoir et à appliquer ces frais. De plus, la volonté des usagers de payer pour l'utilisation des ressources en eau ne dépend pas uniquement de l'existence d'une infrastructure de stockage de l'eau qui garantit l'approvisionnement en eau et protège leurs actifs des catastrophes liées à l'eau, mais repose également sur les connaissances et les informations qu'ils possèdent concernant l'importance institutionnelle et technique des organismes de gestion des bassins.

ENCADRÉ 18. UN INSTRUMENT ÉCONOMIQUE POUR PROMOUVOIR DE MEILLEURES PRATIQUES

La tarification de l'eau fait partie des instruments économiques permettant d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, mais peu de pays ont commencé à l'appliquer. La Tunisie en fait partie, bien que les recettes ne permettent pas de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien. Le gouvernement s'est engagé dans un processus de hausse des tarifs afin de sensibiliser les usagers à la pénurie de l'eau et d'optimiser au maximum l'utilisation des ressources en eau. Ainsi, le coût de l'eau a augmenté progressivement à un taux annuel de 9 pour cent entre 1990 et 2002, où il a atteint son maximum. Dans le secteur agricole, la tarification de l'eau ne couvre en moyenne que 60 pour cent des coûts opérationnels. Par conséquent, les frais d'entretien ne sont pas souvent pris en compte.

Source : Enquête de Niveau 2.

FIGURE 6.4 Systèmes de redevances sur les ressources en eau : stade de mise en œuvre dans les pays participants. (Question 3.5c)



Source : Enquête de Niveau 2.

6.3 RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN TERMES DE FINANCEMENT DES PROJETS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU

— Dans la moitié des pays africains, une augmentation du nombre de projets de mise en valeur des ressources en

eau financés par l'État a été constatée, et cette tendance est encourageante.

— Une forte dépendance vis-à-vis de l'aide a été observée, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est. Par ailleurs, les institutions financières internationales jouent un rôle financier important, et le secteur privé a davantage investi dans le

domaine. Cependant, le chemin à parcourir est encore long en ce qui concerne l'engagement du secteur privé à financer la mise en valeur des ressources en eau, et il se peut que certains pays ne tirent aucun avantage de ces mécanismes de financement.

- 37 pour cent des pays ont indiqué qu'ils appliquaient une tarification de l'eau, et les revenus provenant de la taxation de l'eau servent de plus en plus à financer la gestion des ressources en eau. Or, une incertitude quant aux revenus et aux redevances provenant de l'utilisation de l'eau peut avoir un effet très néfaste sur l'attitude des responsables des ressources en eau, mais aussi des usagers de l'eau.
- Le manque de données relatives au financement dans le secteur de l'eau, ainsi que la nature extrêmement

variable des mécanismes de financement, continuent à susciter des inquiétudes.

Le financement durable est une question fondamentale pour l'Afrique et un élément central du plan de travail de l'AMCOW, ainsi que de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025. La question du financement durable est jugée indispensable à la capacité des États africains à atteindre les OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à la construction des infrastructures nécessaires au développement économique. Les résultats de l'enquête sont rassurants dans la mesure où les financements publics dans le secteur de l'eau ont augmenté dans 50 pour cent des pays. Néanmoins, les autres sources de financement sont extrêmement variables ou même indisponibles. La contribution du secteur privé à la mise en valeur des ressources en eau est limitée à quelques pays, et la situation devrait rester ainsi, à moins que des politiques et des systèmes clairement définis de recouvrement des coûts puissent rembourser les investissements.

La question du financement durable est souvent soulevée par les structures transfrontalières, mais aussi par les organismes de gestion des bassins. Au niveau commercial, une forme de mesure de recouvrement des coûts auprès des bénéficiaires de l'utilisation des ressources en eau s'avère indispensable pour réaliser les objectifs de durabilité financière. Seulement un tiers des pays ont mis en place une forme de système de redevances pour la gestion des ressources en eau. Dans les autres pays, les possibilités d'exercer une influence sur la demande en eau, de promouvoir une utilisation efficace de l'eau et de garantir des mécanismes de financement durables pour les fonctions de gestion des ressources en eau sont très limitées si les pays ne disposent pas de systèmes de paiement. Dans de

nombreux pays, le manque de données fiables sur le financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau constitue l'un des principaux problèmes à résoudre.

6.4 MESURES RECOMMANDÉES

Pour garantir le financement durable de la mise en valeur des ressources en eau dans les pays africains, il convient de diversifier les sources de financement, d'augmenter les contributions internes et de gérer les financements avec transparence et traçabilité. À cette fin, les mesures suivantes sont proposées :

- Augmenter, au niveau national, le financement public destiné à la gestion des ressources en eau afin d'élargir les contributions financières nationales pour la mise en valeur des ressources en eau, en particulier dans les pays où les apports financiers de la part du gouvernement sont limités.
- Établir une base des connaissances sur les mécanismes de financement dans le secteur de l'eau au sein des pays africains. Celle-ci doit être fondée sur la mise en œuvre des principes de l'« utilisateur payeur » et du « pollueur payeur » de la GIRE, et sur les avantages tirés de l'utilisation de ces principes en tant qu'instruments économiques visant à promouvoir de meilleures pratiques d'utilisation de l'eau.
- Chercher des moyens d'améliorer la collecte, l'archivage et l'analyse des données financières pour les investissements dans le secteur de l'eau et la gestion des ressources en eau.
- Soutenir les pays dans la création d'un environnement favorable au financement des infrastructures hydrauliques par le secteur privé.

7.

RÉSULTATS, IMPACTS ET OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT

7.1	RÉSULTATS ET IMPACTS ATTRIBUABLES À LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU SUR LE PLAN NATIONAL	46
7.2	OBSTACLES AU PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES APPROCHES INTÉGRÉES DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU SUR LE PLAN NATIONAL	48
7.3	RÉSUMÉ DES RÉSULTATS, DES IMPACTS ET DES OBSTACLES	48



7. RÉSULTATS, IMPACTS ET OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT

Ce Chapitre examine les résultats, les impacts et les obstacles identifiés par les pays dans le cadre de la présente enquête. Dans la Section 6 du questionnaire, les pays devaient évaluer l'impact, au cours des 20 dernières années, des approches intégrées de gestion des ressources en eau sur les objectifs économiques, sociaux et environnementaux nationaux (Annexe 3, Questions 6.1).

Dans une autre section de l'enquête, les pays devaient énumérer les résultats et les impacts générés, ainsi que les obstacles rencontrés au cours de la mise en œuvre des approches intégrées (Annexe 3, Questions 6.2). Les impacts et les obstacles ci-dessous sont extraits des réponses fournies par les pays participants à ces questions, et des informations provenant

des entretiens de Niveau 2. Ce Chapitre comprend les sections suivantes :

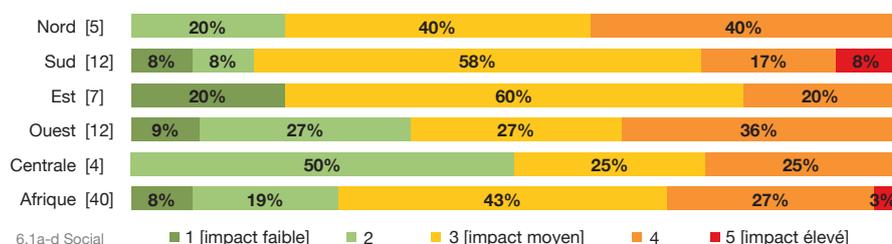
- Résultats et impacts attribuables à la gestion des ressources en eau sur le plan national
- Obstacles au progrès sur le plan national
- Résumé des résultats, des impacts et des obstacles

7.1 RÉSULTATS ET IMPACTS ATTRIBUABLES À LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU SUR LE PLAN NATIONAL

La présente enquête a permis de recueillir le point de vue des pays sur l'impact des approches intégrées de gestion des ressources en eau sur les objectifs sociaux, économiques et environnementaux au cours des 20 dernières années. Cela représentait une tâche difficile pour les pays pour diverses raisons, non la moindre étant la difficulté de déterminer dans quelle mesure la gestion des ressources en eau contribue aux changements à un niveau d'objectifs si élevé. Il est toutefois important de conserver une perspective globale, car l'approche intégrée de gestion des ressources en eau a souvent été favorisée dans le respect des principes directeurs de l'équité sociale, de la performance économique et de la viabilité de l'environnement, et des outils sont nécessaires pour mesurer de tels résultats.

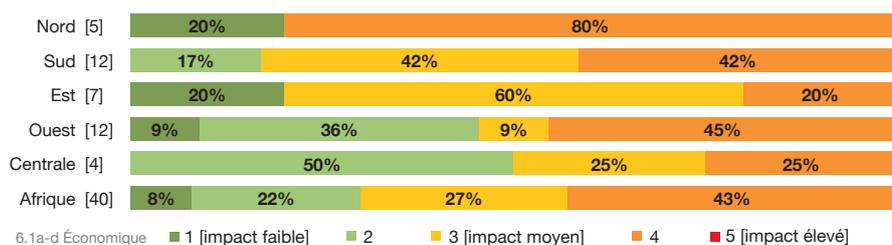
La plupart des pays ont indiqué que les approches intégrées de gestion des ressources en eau avaient un impact réduit à moyen sur le développement social, notamment dans la sous-région de l'Afrique Centrale, où les progrès ont été les plus lents. Les impacts les plus importants ont été signalés par l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, et un pays

FIGURE 7.1 Impact, par sous-région, d'une gestion plus efficace des ressources en eau sur les objectifs de développement social au cours des 20 dernières années.



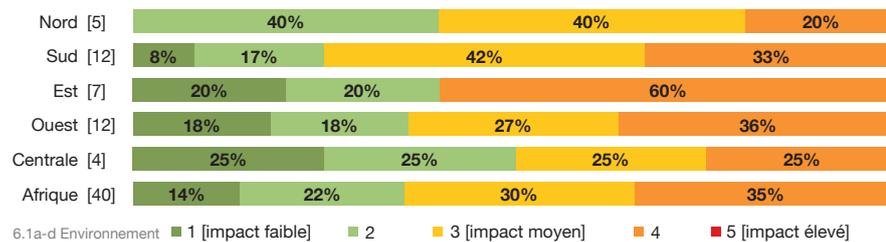
L'échelle va de 1 à 5, du plus faible au plus élevé.

FIGURE 7.2 Impact, par sous-région, d'une gestion plus efficace des ressources en eau sur les objectifs de développement économique au cours des 20 dernières années.



L'échelle va de 1 à 5, du plus faible au plus élevé.

FIGURE 7.3 Impact, par sous-région, d'une gestion plus efficace des ressources en eau sur les objectifs de mise en valeur de l'environnement au cours des 20 dernières années.



L'échelle va de 1 à 5, du plus faible au plus élevé.

en Afrique Australe, à savoir Madagascar, a indiqué que l'impact était très élevé.

Dans l'ensemble, les pays ont indiqué que la gestion des ressources en eau avait un impact plus élevé sur les objectifs économiques que sur les objectifs sociaux ou environnementaux (Figures 7.1-7.3). Des différences importantes ont toutefois été relevées dans les évaluations

TABLEAU 7.1 Résultats et impacts attribuables à l'application des approches intégrées de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau. Réponses des pays au questionnaire de Niveau 1 (Question 6.2a) et aux entretiens de Niveau 2.

Résultats / Impacts	Pays
A. Liés à l'environnement favorable	
Intégration de la GIRE dans les programmes économiques, financiers, sociaux et culturels du pays	Cameroun
Le profil de GIRE a été valorisé, et les problèmes et les enjeux sont mieux compris	Tanzanie
Sensibilisation accrue des parties prenantes	Libye, Namibie, Tanzanie
B. Liés à la gouvernance et aux cadres institutionnels	
Approches participatives en matière de gestion des ressources en eau impliquant l'ensemble des parties prenantes, à savoir le secteur privé, public, les ONG, les associations des usagers de l'eau et les municipalités	Bénin, Gabon, Gambie, Namibie, Swaziland, Togo, Tanzanie
Une plus grande appropriation des projets liés à l'eau par les usagers	Mozambique
C. Liés à l'application des instruments de gestion	
Un meilleur suivi des ressources en eau et une plus grande disponibilité des données	Libye, Rwanda
Allocation des ressources en eau en respect des exigences environnementales	Île Maurice, Nigeria, Tunisie
Système efficace d'allocation de l'eau pour améliorer l'état des connaissances sur la ressource	Gambie, Libye
Utilisation plus intelligente des ressources en eau par les différents secteurs de l'économie	Libye, Île Maurice, Namibie, Afrique du Sud, Soudan, Mozambique
La mise en valeur des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines, et leur utilisation complémentaire, ont amélioré la disponibilité des ressources en eau à des fins domestiques	Botswana, Tunisie
Économie d'eau	Égypte
Réduction du taux de mortalité infantile liée aux maladies véhiculées par l'eau	Tchad
Amélioration des moyens de subsistance des éleveurs de bovins et de leur cheptel	Tchad, Afrique du Sud
Réduction de la pauvreté, ce qui a permis d'améliorer la qualité de vie, ainsi que le patrimoine social et culturel	Ghana
Augmentation de la productivité agricole et amélioration des prestations	Cap Vert, Égypte, Afrique du Sud, Zambie, Rwanda
Meilleure réhabilitation des bassins hydrographiques dégradés et des écosystèmes fragiles	Ghana, Rwanda, Swaziland
Réduction des conflits	Ghana, Zambie, Rwanda
Réduction / Contrôle de la pollution de l'eau	Ghana, Ouganda, Rwanda
Réduction des menaces liées aux inondations et diminution de la sécheresse	Ghana, Maroc
D. Liés au développement des infrastructures et au financement	
Amélioration de l'accès à l'eau par les communautés grâce à la construction d'infrastructures	Bénin, Égypte, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Namibie, Rwanda, Afrique du Sud, Ouganda
Amélioration de l'assainissement dans les zones rurales, où les conditions de vie sont meilleures et où la prévalence des maladies liées à l'eau a diminué de façon significative. Amélioration de l'assainissement dans les zones urbaines	Bénin, Cameroun, Cap Vert, Mozambique
Amélioration de la production d'énergie	Soudan, Ouganda, Rwanda
E. Liés au financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau	
Augmentation des investissements économiques	Mozambique
Développement de l'écotourisme	Rwanda

sous-régionales des impacts économiques (Figure 7.2).

L'impact de la gestion des ressources en eau sur les objectifs nationaux de mise en valeur de l'environnement est intéressant, notamment au niveau des différences entre les sous-régions. L'Afrique du Nord considère que l'impact sur les objectifs de mise en valeur de l'environnement est moins élevé que l'impact sur les objectifs sociaux et économiques, alors que l'Afrique de l'Est affirme le contraire (Figures 7.1-7.3).

Dans le cadre de la présente enquête, les pays participants ont pu synthétiser les résultats et les impacts attribuables à l'application des approches intégrées de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau. Ceux-ci sont résumés dans le Tableau ci-dessous (Tableau 7.1), organisés selon la structure des principaux Chapitres du présent document. Les pays n'ont pas fourni d'explications détaillées. Il serait donc très utile de documenter ces résultats dans le cadre d'un processus de retour d'information pour focaliser sur la gestion des ressources en eau.

7.2 OBSTACLES AU PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES APPROCHES INTÉGRÉES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU SUR LE PLAN NATIONAL

En Afrique, un certain nombre de facteurs entravent les progrès dans la gestion des ressources en eau, et il est important de les identifier et de les prendre en compte dans le contexte de la stratégie actuelle et dans les cadres de planification définis. Les obstacles identifiés par les pays sont présentés, dans la mesure du possible, selon la structure du présent rapport (Tableau 7.2). Il convient de noter que

les affirmations du Tableau 7.2, comme du Tableau 7.1, découlent des réponses fournies par les pays aux enquêtes de Niveau 1 et de Niveau 2. Ces retours ont toutefois fourni peu d'informations explicatives. Les résultats serviront avant tout à sensibiliser l'opinion publique sur les questions à aborder. Les questions communes à plusieurs pays pourraient faire l'objet d'un véritable dialogue au niveau sous-régional ou régional. De plus, une étude plus approfondie pourrait être nécessaire afin de comprendre les causes sous-jacentes.

Comme dans toute analyse des problèmes, les obstacles mettent en évidence les effets et non les causes. Par exemple, l'absence de politique relative à l'eau, ou encore une législation inadéquate ont été déplorées en ce qui concerne l'environnement favorable, alors que l'obstacle sous-jacent serait plutôt un manque de volonté politique ou un conflit d'intérêts particuliers freinant l'adoption d'une nouvelle loi dans le domaine de l'eau (Tableau 7.2. A). Il convient de noter que les pays qui ont rencontré des obstacles à la création d'un environnement favorable sont ceux qui n'ont pas progressé de façon satisfaisante dans l'application des approches intégrées. Une meilleure coordination intersectorielle et une plus grande mobilisation des efforts pour surmonter de tels obstacles à l'élaboration de politiques, de lois et de plans d'action adéquats dans le secteur de l'eau semblent être essentielles à la création d'un environnement favorable (Tableau 7.2. A).

En ce qui concerne la gouvernance et les cadres institutionnels, un grand nombre de pays ont mis en lumière des capacités inadéquates. Ceci vient confirmer les résultats présentés dans les différents Chapitres du présent document (Tableau 7.2. B). Plusieurs pays ont également indiqué qu'une structure institutionnelle inappropriée

pouvait constituer un obstacle et un facteur limitant. Dans de nombreux pays, la structure institutionnelle est en train d'être réformée ou en attente d'une réforme ; cet obstacle est donc compréhensible. Le processus de changement institutionnel est complexe et requiert un soutien permanent. Un manque de reconnaissance de l'importance des ressources en eau est probablement lié à d'autres lacunes, comme une participation insuffisante des autres acteurs et des parties prenantes.

Seuls quelques obstacles à l'application des instruments de gestion ont été mentionnés, tels que le manque de données ou des systèmes d'information inadéquats (Tableau 7.2. C). La question de la pollution de l'eau a été soulevée par certains pays, mais celle-ci doit être perçue comme un motif d'intervention plutôt qu'une contrainte. Les obstacles au développement des infrastructures et au financement dans le secteur de l'eau sont simplement l'inadéquation de ces deux éléments : l'absence d'infrastructures ou la dégradation de celles déjà existantes, et un manque de fonds (Tableau 7.2 D, E).

7.3 RÉSUMÉ DES RÉSULTATS, DES IMPACTS ET DES OBSTACLES

Il semble que l'objectif premier de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 et des déclarations appuyant la mise en œuvre du plan de travail de l'AMCOW soit la mobilisation des ressources en eau pour le développement économique et social de l'Afrique. Les Figures 7.1-7.3 montrent que de nombreux pays participants ont l'impression que la gestion des ressources en eau contribue à la réalisation des objectifs de développement économique et social, mais il s'agit bien sûr d'un sujet hautement subjectif. Des instruments doivent donc être mis en place pour mieux

TABLEAU 7.2 Obstacles au progrès dans l'application des approches intégrées de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau. Réponses des pays au questionnaire de Niveau 1 et aux entretiens de Niveau 2.

Obstacles	Pays
A. Liés à l'environnement favorable	
Aucune politique de l'eau	Congo, Nigeria, Sierra Leone
Cadre juridique inadéquat	Nigeria, Sao Tome & Principe, Sierra Leone
Réglementations insuffisantes pour appliquer la loi	Sao Tome & Principe
Coordination intersectorielle inadéquate dans le domaine de l'eau	Gambie, Sao Tome & Principe, Sierra Leone, Swaziland, Ouganda
Méconnaissance du concept de GIRE par certaines parties prenantes	Bénin, Burundi
Aucun organisme « leader » pour encourager l'élaboration de plans de GIRE	Cameroun
B. Liés à l'instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels	
Sensibilisation insuffisante des différentes parties prenantes	Bénin, Burundi, Ghana, Égypte, Malawi, Rwanda, Afrique du Sud, Soudan, Togo, Ouganda, Tanzanie
Structure institutionnelle inadéquate pour la mise en œuvre du plan de GIRE	Burundi, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Namibie, Rwanda, Swaziland, Togo, Ouganda
Capacités des ressources humaines inadéquates pour l'élaboration et la mise en œuvre de la GIRE	Bénin, Burundi, Botswana, Cap Vert, Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Libéria, Libye, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sierra Leone, Afrique du Sud, Swaziland, Togo, Ouganda, Tanzanie, Zimbabwe
Difficultés liées à la participation de l'ensemble des parties prenantes ; cela prend du temps et requiert d'autres ressources. Participation inadaptée	Cap Vert, Guinée, Ghana, Togo, Ouganda
Faible capacité de réponse de certains acteurs, notamment du secteur privé et de la société civile	Congo
De nombreux changements ont été opérés au sein des ministères chargés de l'eau	Burundi
Mauvaises expériences au niveau de la gestion des conflits liés à l'eau	Cap Vert, Soudan, Tanzanie
C. Liés à l'application des instruments de gestion	
Manque de données relatives à l'eau / données inadéquates, et système d'information sur les ressources en eau inapproprié	Bénin, Botswana, Gambie, Ghana, Maroc, Swaziland, Tanzanie, Togo
Aspects environnementaux non pris en compte dans l'allocation des ressources en eau	Tunisie
Pollution des sources d'eau	Maroc, Rwanda, Soudan
Difficultés à respecter et à se conformer aux instruments de gestion	Ghana
Pratiques d'utilisation des sols inadéquates, telles que l'érosion du sol ou des installations rurales et urbaines non planifiées / structurées	Rwanda
D. Liés au développement des infrastructures et au financement	
Financements insuffisants pour le développement des infrastructures	Afrique du Sud, Soudan
Infrastructures inappropriées	Libye, Zimbabwe
E. Liés au financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau	
Difficulté à évaluer les financements accordés par les bailleurs de fonds / l'aide apportée par les partenaires de développement	Ghana, Libéria
Lente mobilisation des fonds	Burkina Faso, Congo
Financement inapproprié pour la mise en œuvre des plans de GIRE	Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Guinée, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Ouganda, Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe
Difficulté à générer des revenus de sources locales	Ghana

évaluer la contribution de l'eau au développement, et ceci s'avère d'autant plus important si la gestion des ressources se voit accorder l'importance qu'elle mérite.

Les résultats et les impacts décrits par les pays constituent un indicateur extrêmement utile sur les bénéfices perçus et pouvant être réalisés suite à une amélioration des approches de gestion des ressources en eau (Tableau 7.1). Néanmoins, ces bénéfices sont durement acquis et difficiles à attribuer avec précision à la gestion des ressources en eau. Une intensification des efforts pour mesurer et quantifier ces impacts peut grandement contribuer au changement par le biais d'un engagement politique et social.

Bien que les obstacles soient nombreux dans les pays en développement, il existe de nombreux cas où ceux-ci ont été surmontés. Des exemples de réussite ont également été identifiés au niveau national et au-delà. Les pays qui ont enregistré les progrès les plus importants en termes d'application des approches intégrées sont toujours confrontés à un certain nombre d'obstacles, mais d'après l'analyse des résultats de l'enquête, les progrès réalisés dans un domaine de la gestion des ressources en eau permettent d'avancer dans d'autres. Les connaissances nées de l'expérience de l'Afrique peuvent être partagées et, grâce à la fonction de facilitateur de l'AMCOW, de nombreuses mesures peuvent être prises pour déjouer les obstacles au progrès dans la gestion des ressources en eau.



8.

ENJEUX PRIORITAIRES DU DOMAINE DE L'EAU EN AFRIQUE

8.1	PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE	52
8.2	GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIÈRES	53
8.3	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	55

8. ENJEUX PRIORITAIRES DU DOMAINE DE L'EAU EN AFRIQUE

Ce Chapitre examine l'importance accordée aux questions liées à l'utilisation de l'eau, aux menaces pesant sur les ressources en eau et à la gestion des ressources en eau d'après les résultats de l'enquête. Il s'intéresse plus particulièrement à la gestion des ressources en eau transfrontalières et au changement climatique pour faire converger les préoccupations des pays participants.

- Principaux enjeux identifiés dans le cadre de l'enquête
- Gestion des ressources en eau transfrontalières
- Adaptation au changement climatique

8.1 PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE

Les informations fournies dans ce sous-chapitre sont tirées des réponses fournies par les pays participants aux Questions 7.1 et 7.3 de l'Annexe 3.

En ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau, la plus haute priorité est accordée à l'approvisionnement en eau domestique. Plus de 60 pour cent des pays africains considèrent l'approvisionnement en eau pour les villes en pleine expansion et pour les principaux usagers de l'eau (à l'exception des écosystèmes) comme hautement prioritaire (Figure 8.1).

En ce qui concerne les inquiétudes exprimées par les pays interrogés au sujet des menaces pesant sur leurs ressources en eau, peu de différences ont été constatées. Tous les points abordés sont importants selon les circonstances de chaque pays, mais la sécheresse occupe la première place puisqu'elle affecte 79 pour cent des pays (Figure 8.2). Autre résultat intéressant : le nombre de pays qui accordent une plus grande priorité aux inondations qu'à la pénurie d'eau.

Les pays ont dû classer par ordre de priorité un certain nombre d'éléments liés à la gestion de l'eau, et les réponses de

FIGURE 8.1 Importance accordée par les pays africains aux différents modes d'utilisation des ressources en eau.

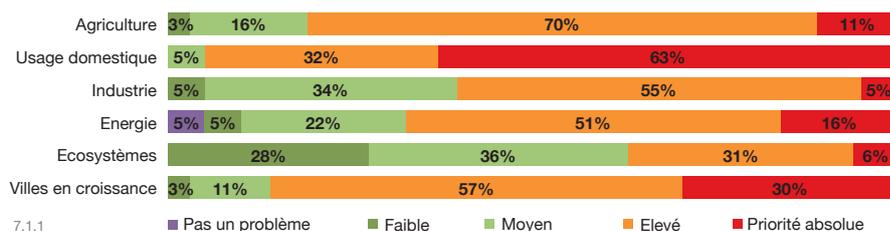


FIGURE 8.2 Importance accordée par les pays africains aux différentes menaces pesant sur les ressources en eau.

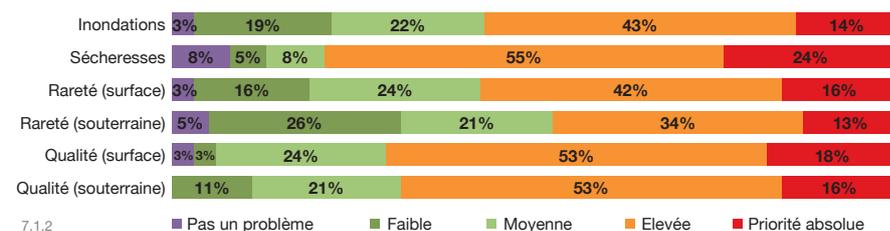
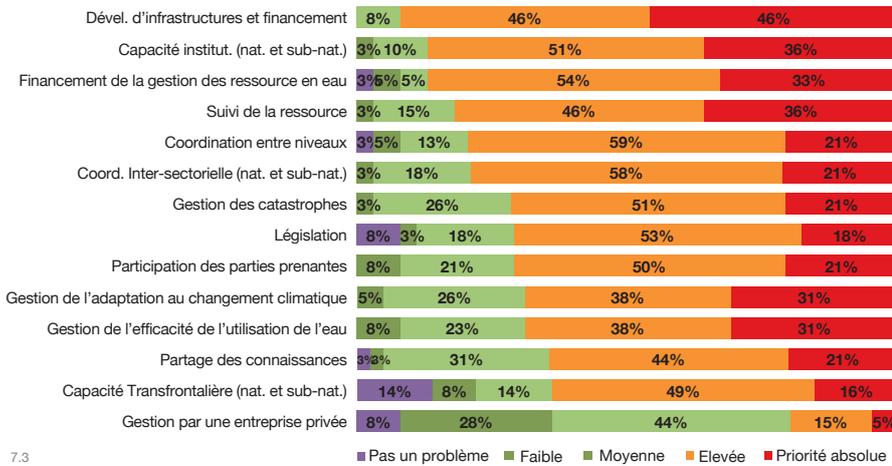
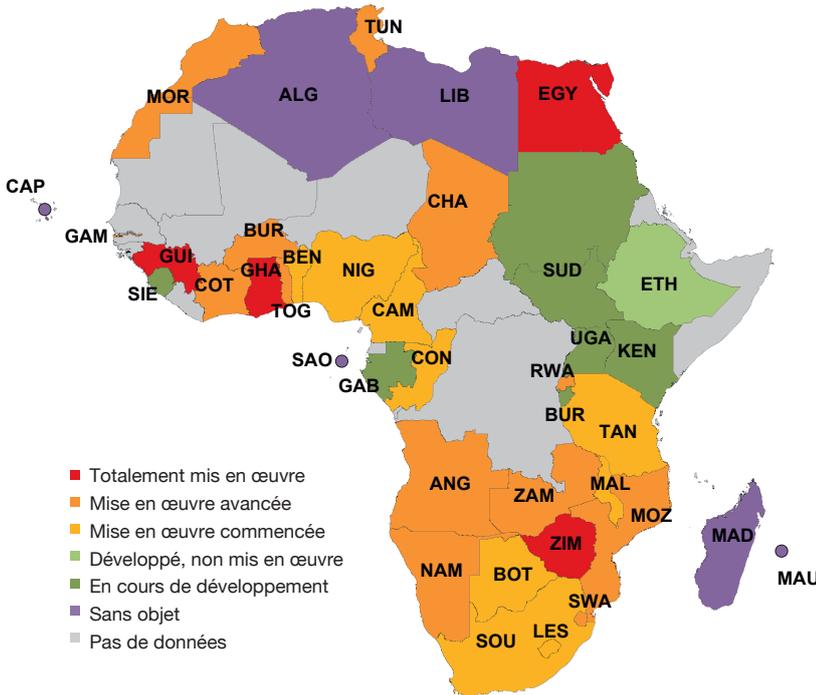


FIGURE 8.3 Importance accordée par les pays africains à différentes questions liées à la gestion des ressources en eau.



7.3

FIGURE 8.4 État, par pays, des accords relatifs aux eaux transfrontalières conclus pour des bassins spécifiques. (Question 1.3b)



tous les pays sont résumées ci-dessous (Figure 8.3). Au total, 92 pour cent des pays accordent une priorité importante, sinon absolue, au développement des infrastructures et au financement ; il s'agit donc d'une question primordiale pour l'ensemble du continent. Cela vient confirmer l'importance accordée par les pays à la mise en œuvre de plans d'investissement (Chapitre 5). Par ailleurs, 87 pour cent des pays accordent une priorité importante, sinon absolue, au financement de la gestion des ressources en eau ; ceci doit être considéré comme un défi majeur, car dans la plupart des pays, les revenus attribués à la gestion des ressources en eau demeurent un élément d'incertitude (Section 6.2).

D'autres priorités de haut rang incluent les capacités des institutions, la coordination intersectorielle et la coordination à tous les niveaux. Néanmoins, la plupart des points abordés dans l'enquête sont considérés comme importants, excepté la gestion des entreprises privées (Figure 8.3).

8.2 GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIÈRES

Les informations présentées dans ce sous-chapitre découlent des réponses fournies par les pays aux Questions 1.3b, 2.1e, 3.2l, 3.4d et 7.3.1c de l'Annexe 3.

La gestion des eaux transfrontalières revêt une grande importance pour le continent. En outre, la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 souligne l'importance des eaux transfrontalières, car presque tous les pays d'Afrique subsaharienne se partagent au moins un bassin hydrographique international. De plus, la gestion des eaux transfrontalières est l'un des 7 thèmes couverts par le plan de travail de l'AMCOW.

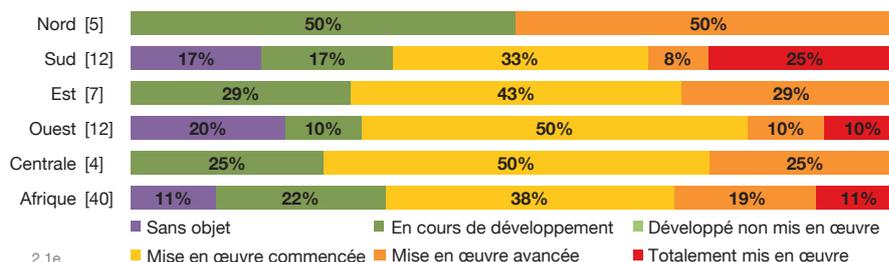
Le présent rapport indique des priorités similaires. L'importance accordée à la gestion des ressources en eau transfrontalières est retranscrite dans les réponses fournies par les pays à la plupart des questions : par conséquent, la création d'un environnement favorable à la gestion de ces ressources s'avère primordiale. La plupart des pays africains interrogés ont indiqué qu'ils partageaient des ressources en eau, et que la concurrence entre des intérêts en aval et en amont s'était intensifiée. Le nombre de pays ayant conclu des accords relatifs aux eaux transfrontalières pour des bassins spécifiques n'est donc pas surprenant : cela concerne 77 pour cent des pays ayant répondu à l'enquête (Figure 8.4). En ce qui concerne la mise en œuvre de tels accords, plus de 50 pour cent des pays se trouvent à un stade avancé.

Dans toutes les sous-régions, les accords institutionnels pour la gestion des eaux transfrontalières revêtent une importance capitale, puisque 68 pour cent des pays ont mis en œuvre de tels mécanismes. Néanmoins, la plupart se trouvent à un stade de réalisation très peu avancé.

Dans une dimension transfrontalière, l'application des instruments de gestion des ressources en eau s'avère également importante (Chapitre 4). Les systèmes mis en place diffèrent souvent entre les pays coopérants ou au sein de ceux-ci, ce qui exige des modalités de gestion particulières. Ainsi, 58 pour cent des pays participants ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre des programmes de coopération pour la gestion des eaux transfrontalières, et deux pays, à savoir le Zimbabwe et le Ghana, ont déclaré que leurs programmes étaient pleinement mis en œuvre (Figure 8.6).

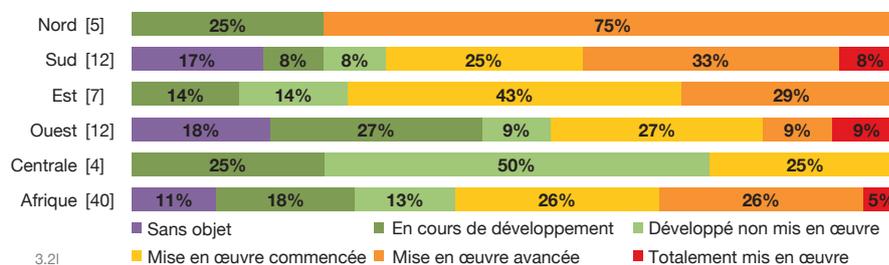
Les pays devaient également répondre à des questions liées aux mécanismes de diffusion de l'information entre les

FIGURE 8.5 Pays disposant d'accords institutionnels pour la gestion des eaux transfrontalières, par sous-région.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 8.6 État des programmes de coopération pour la gestion des ressources en eau transfrontalières, par sous-région.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

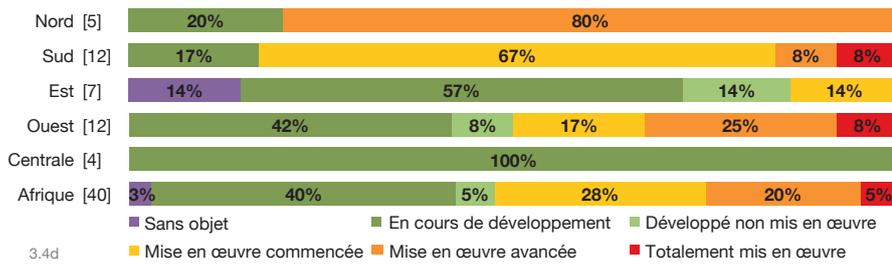
ENCADRÉ 19. MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS TRANSFRONTALIERS

L'Afrique du Sud a indiqué que grâce à la mise en œuvre d'accords transfrontaliers, des progrès avaient été accomplis en matière d'intégration régionale. S'agissant de la mise en œuvre de tels accords, les pays sont toutefois confrontés à des obstacles importants, comme un manque de ressources humaines pour superviser leur application. Le Mozambique a nommé quatre employés dans des domaines techniques / juridiques pour veiller à la mise en œuvre adéquate de l'ensemble des activités transfrontalières pour ses neuf réseaux hydrologiques transfrontaliers.

Un autre enjeu vient du fait que les initiatives de gestion des bassins transfrontaliers dépendent fortement des projets et programmes financés par les donateurs, ce qui débouche sur une situation non viable une fois ces projets / programmes achevés, comme l'a souligné le Mozambique. Pour ce qui est des bassins gérés par des institutions opérationnelles, tous les membres n'apportent pas leur contribution, ce qui engendre des dysfonctionnements opérationnels au sein de ces institutions établies au départ pour assurer la mise en œuvre des accords transfrontaliers, tel que souligné par la Tanzanie.

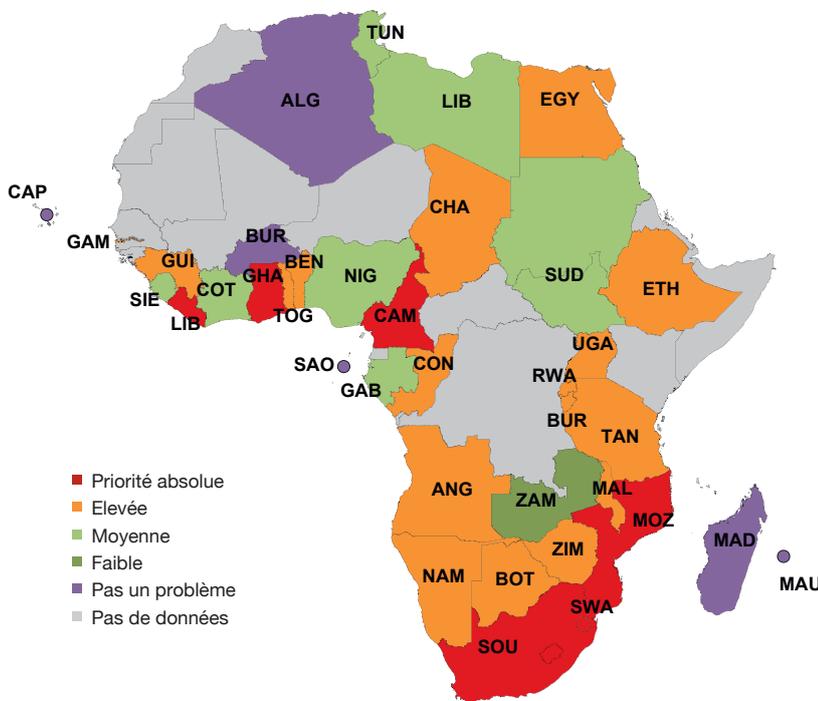
Source : Enquête de Niveau 2.

FIGURE 8.7 Mécanismes de diffusion de l'information entre pays.



Le chiffre à gauche de chaque barre correspond au nombre de pays qui ont répondu à la question.

FIGURE 8.8 Priorité accordée aux capacités de coopération transfrontalière au niveau international. (Question 7.3.1c)



pays (Figure 8.7). Dans les sous-régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Australe, plus de 80 pour cent des pays ont entrepris la mise en œuvre de mécanismes pour l'échange d'informations entre pays, et en Afrique de l'Est, seul un pays, le Rwanda, s'est lancé dans la mise en œuvre de tels mécanismes. Dans le cadre de la présente enquête, aucune information n'a été recueillie quant au financement des projets de gestion transfrontalière.

La capacité de s'engager au niveau transfrontalier est considérée comme une question prioritaire, notamment en Afrique Australe et en Afrique de l'Est, où la plupart des pays accordent une priorité importante, sinon absolue, à cette question.

En résumé, la gestion des eaux transfrontalières est un sujet d'importance majeure en Afrique, car elle concerne la plupart des

pays. Ainsi, des accords transfrontaliers impliquant 30 des pays participants ont été conclus et sont actuellement mis en œuvre à différents niveaux. Dans de nombreux cas, des mécanismes institutionnels ont été instaurés pour gouverner ces systèmes transfrontaliers, mais pour la majorité, leur mise en œuvre vient de commencer. En outre, les contraintes liées à la capacité institutionnelle au niveau transfrontalier présentent un défi majeur. Les progrès accomplis en termes d'instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels pour la gestion des ressources en eau au niveau national auront certainement une influence sur les institutions transfrontalières (Chapitre 3). Le renforcement des capacités des institutions est considéré comme une priorité à ces deux niveaux, et les mesures de renforcement des capacités permettront de poursuivre leur mise en œuvre.

Aucune information n'a été recueillie quant au financement de la gestion des ressources en eau transfrontalières. Néanmoins, une dépendance à l'égard des partenaires de développement a été mise en évidence lors des entretiens de Niveau 2 (Encadré 8.1). Étant donné les problèmes rencontrés concernant le financement de la gestion des ressources en eau au niveau national, il est fort probable que la durabilité du financement au niveau transfrontalier pose également problème (Chapitre 6).

8.3 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts du changement climatique sur les ressources en eau et les catastrophes liées à l'eau suscitent de fortes inquiétudes, et celles-ci ont pris de l'importance depuis la publication de l'« Action 21 » en 1992. Le plan de travail de l'AMCOW, qui aborde le thème de la variabilité et

du changement climatiques, met l'accent sur les mesures d'intervention suivantes :

- Intégration du changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification du développement
- Partage des informations relatives à la climatologie, aux risques climatiques et aux stratégies d'adaptation
- Renforcement des capacités et sensibilisation
- Capacité de réaction et préparation aux catastrophes
- Infrastructures

L'Afrique est déjà considérablement affectée par des inondations et des sécheresses périodiques, et la région est considérée comme la plus vulnérable au changement climatique. La présente enquête a mis en relief plusieurs aspects du changement climatique dans le contexte de la gestion des ressources en

eau en Afrique, et ceux-ci sont résumés ci-dessous.

Comme indiqué au Chapitre 2, des stratégies et des politiques d'adaptation au changement climatique sont en cours d'élaboration dans 45 pour cent des pays, et en voie de mise en œuvre dans 39 pour cent des pays (Figure 2.8). Ce sont les sous-régions de l'Afrique Australe et de l'Afrique de l'Ouest qui ont le plus avancé dans la mise en œuvre d'un plan national d'adaptation au changement climatique. En ce qui concerne les questions prioritaires, 69 pour cent des pays accordent une priorité élevée, sinon absolue, à l'adaptation au changement climatique dans le contexte de la gestion des ressources en eau (Figure 8.3).

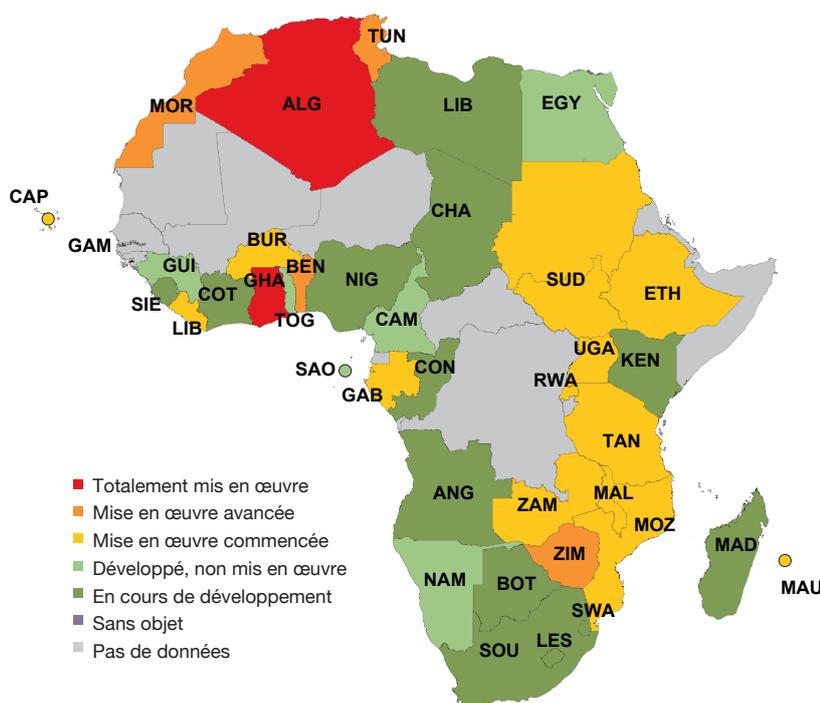
Des programmes de gestion des ressources en eau relatifs au changement climatique ont été mis en œuvre, dans

le secteur de l'eau et, probablement, en l'absence de plans nationaux, par 50 pour cent des pays (Figure 8.9). Les problèmes actuels liés aux risques d'inondation et de sécheresse sont d'ores et déjà une priorité puisque 65 pour cent des pays ont entrepris la mise en œuvre de programmes de gestion à ce sujet (Chapitre 4, Figure 4.6). La question se pose alors de savoir si les risques sont aujourd'hui accrus par le changement climatique, ou s'ils seront aggravés par les futures tendances climatiques.

Des systèmes d'alerte précoce en cas d'inondation et de sécheresse sont un élément important des stratégies d'adaptation au changement climatique, et pourraient servir de base à l'échange des expériences si de tels systèmes devaient être mis en place dans d'autres pays (Chapitre 4, Figure 4.5).

En ce qui concerne le développement des infrastructures pour l'adaptation au changement climatique, les résultats de l'enquête montrent que des progrès raisonnables ont été réalisés, ce qui constitue un bon point de départ pour les actions à venir. Au Chapitre 5, la Figure 5.3 met en évidence l'importance du développement des infrastructures pour la gestion des eaux souterraines et des inondations, afin de réduire les risques liés aux situations de sécheresse et d'inondation. Un système de gestion des ressources en eau fonctionnant correctement est considéré comme une condition préalable à toute intervention efficace dont l'objectif est d'atténuer les effets du climat sur le milieu hydrique. Une mesure d'adaptation appropriée consiste donc à soutenir en permanence l'élaboration des stratégies de gestion des ressources en eau en respect des principes de l'approche intégrée.

FIGURE 8.9 Progrès accomplis par chaque pays dans la mise en œuvre de programmes d'adaptation au changement climatique à travers la gestion des ressources en eau. (Question 3.2k)



ENCADRÉ 20. PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES CATASTROPHES LIÉES À L'EAU

Suite aux inondations désastreuses que le Mozambique a connues en 2000, le gouvernement national a instauré une stratégie de prévention et de préparation aux catastrophes liées à l'eau. Des instruments de gestion ont donc été mis en place et adoptés, y compris : l'établissement de systèmes de surveillance télémétrique dans les bassins fluviaux de Maputo, Umbeluzi et Limpopo ; la mise en place d'un réseau de stations hydro-climatologiques en temps réel, dans le cadre du système d'observation du cycle hydrologique (HYCOS) ; la mise au point, par l'Unité nationale de gestion des catastrophes (INGC), d'un système pilote global de prévision des inondations et d'alerte précoce pour lutter contre les inondations au sein du bassin de Buzi ; l'instauration de règles de fonctionnement pour les systèmes de barrage des fleuves de Maputo et d'Incomati dans le cadre du programme de mise en oeuvre progressive de l'accord IncoMaputo (PRIMA) ; l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des catastrophes naturelles, y compris des protocoles sur la prévention des inondations et des sécheresses, également dans le cadre du programme PRIMA ; le développement par l'INGC de plans de réinstallation pour les zones inondables ; l'élaboration, par le Ministère de l'environnement, d'un zonage de l'utilisation des terres pour identifier l'emplacement des nouvelles installations en dehors des zones inondables ; la promotion de la collecte des eaux pluviales dans les zones arides, et l'instauration de mesures d'adaptation au changement climatique ; et la mise en oeuvre d'une stratégie de lutte contre les sécheresses et les inondations pour le bassin de Pungwe.

Sur le plan institutionnel, la création du Centre d'intervention d'urgence national (CENOE), présidé par l'INGC, est la mesure la plus importante que le Mozambique ait prise pour faire face aux catastrophes liées à l'eau. Le Centre assure un suivi 24 heures sur 24 des inondations, des sécheresses et d'autres catastrophes. Il est chargé de coordonner les efforts et les actions menées par différentes institutions travaillant sur la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours. De plus, le CENOE a décentralisé son processus décisionnel et ses opérations au niveau municipal, ce qui a permis de renforcer la capacité locale à faire face aux inondations. Ceci a entraîné une réduction considérable des pertes humaines et économiques dues aux inondations, qui a été grandement facilitée par une coopération étroite entre les pays en amont en termes d'échange des données et de l'information, par le développement d'outils d'aide à la décision, par des mécanismes de coordination adéquats et par la participation des collectivités des bassins.

En Afrique de l'Ouest, le Bénin travaille actuellement sur la mise en oeuvre d'un plan de gestion des risques liés aux catastrophes à travers le Plan national d'adaptation au changement climatique. Le pays a approuvé la mise en place d'un premier système de prévision et de gestion des inondations pour le bassin hydrographique du fleuve Mono.

Source : Enquête de Niveau 2.

9.

ENSEMBLE DES PROGRÈS RÉALISÉS EN TERMES D'APPLICATION DES APPROCHES INTÉGRÉES DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

9.1	PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES APPROCHES INTÉGRÉES	60
9.2	RÉSUMÉ DES DOMAINES D'ACTION PROPOSÉS	62
9.3	PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	63



9. ENSEMBLE DES PROGRÈS RÉALISÉS EN TERMES D'APPLICATION DES APPROCHES INTÉGRÉES DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Ce Chapitre inscrit les résultats de l'enquête sur les progrès accomplis en termes d'application des approches intégrées de gestion des ressources en eau en Afrique dans une perspective plus large. Il identifie ensuite les actions stratégiques, en rapport avec les résultats de l'enquête, qui pourront être prises au niveau régional, sous-régional ou national. Ces actions ont pour objectif d'accélérer les avancées ou d'agir dans les domaines où peu de progrès ont été réalisés et où la gestion des ressources en eau est limitée par certaines contraintes. Les principaux résultats et les recommandations issues de l'ensemble du rapport viennent clôturer ce Chapitre.

9.1 PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES APPROCHES INTÉGRÉES

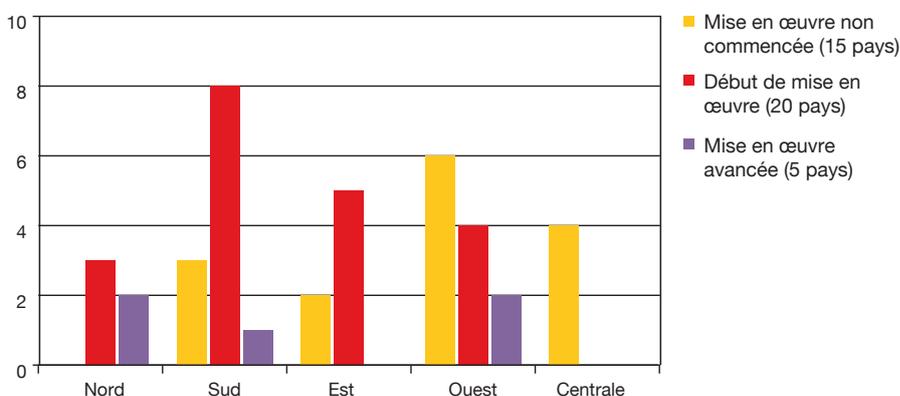
En réponse à l'« Action 21 », la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 préconise l'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau en Afrique. La présente enquête portait essentiellement sur les progrès accomplis en ce sens dans le cadre des stratégies

de mise en œuvre sur le terrain (Questions 1-4), et compte tenu des enjeux, des obstacles et du soutien financier accordé (Questions 5-7). Les réponses des pays aux Questions 1-4 ont été résumées pour fournir un aperçu des progrès réalisés aux niveaux national et sous-régional (Figure 9.1).

L'Afrique du Nord est la seule sous-région où tous les pays ont entrepris la mise en œuvre de telles approches (Figure 9.1). Les pays des sous-régions de l'Afrique Australe et de l'Afrique de l'Ouest sont représentés dans les trois catégories, ce qui offre des possibilités d'apprentissage collaboratif. De nombreux pays en Afrique de l'Est ont bien progressé, mais aucun ne se trouve à un stade de mise en œuvre avancé. Les pays d'Afrique Centrale, qui bénéficient de ressources hydrologiques importantes, doivent être davantage sensibilisés à l'importance à long terme de la gestion des ressources en eau.

Les résultats découlant de l'enquête sont encourageants : près de la moitié des pays ont bien progressé vers l'accomplissement de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025. Sur l'ensemble du continent, des exemples de mise en œuvre avancée

FIGURE 9.1 Résumé des progrès accomplis en termes de gestion des ressources en eau, par sous-région. (Données extraites de l'Annexe 2. Résultat moyen, par pays, des réponses à l'ensemble des groupes de questions de l'Annexe 2).



1.1c (tous les pays)

ont été identifiés dans tous les domaines clés de la gestion des ressources en eau, ce qui constitue une base solide de connaissances et d'expériences. Or, dans la majorité des cas, les pays se trouvent à un stade de mise en œuvre très peu avancé. Cela peut signifier beaucoup de choses, par exemple que la mise en œuvre ne peut être étendue à l'ensemble du pays, que toutes les dispositions ne sont pas appliquées, ou que les conditions ne sont pas encore propices à une mise en œuvre adéquate. L'ampleur des progrès accomplis montre que l'adoption d'une approche intégrée de gestion des ressources en eau est un engagement à long terme. L'une des mesures clés découlant de l'enquête serait de se servir des expériences, des connaissances et des enseignements existants pour faire avancer les autres pays sur la voie du progrès.

De profonds changements ont été apportés à l'environnement favorable à la gestion des ressources en eau, puisque 67 pour cent des pays ont entrepris la mise en œuvre de politiques de l'eau révisées, 75 pour cent ont appliqué une législation relative à l'eau et 44 pour cent des pays ont mis en œuvre des plans de GIRE (Chapitre 2). Néanmoins, il semblerait que certains pays soient au point mort ou éprouvent des difficultés à progresser. Ces observations montrent que même si des progrès sont réalisés au niveau de l'environnement favorable, il est nécessaire de prendre des mesures pour soutenir les autres pays plus en retard, ou qui sont confrontés à des problèmes politiques ou à un manque de capacités.

En ce qui concerne les mesures prises pour instaurer une gouvernance et des cadres institutionnels, 60 pour cent des pays ont indiqué qu'ils avaient adopté et appliqué une approche de gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins,

et 53 pour cent des pays ont déclaré avoir mis en place des mécanismes de gestion des ressources en eau transfrontalières. L'importance du renforcement des capacités institutionnelles à l'échelle des bassins et des pays et au niveau transfrontalier, les enjeux liés à l'intégration sectorielle et le faible niveau de sensibilisation des parties prenantes à l'égard de la GIRE, mettent en lumière le besoin d'intervenir même si les dispositifs institutionnels sont inadaptés. Une réponse coordonnée à ces problèmes liés au renforcement des capacités, à l'éveil des consciences et à la coopération entre pairs au niveau institutionnel permettra de tirer les bénéfices d'une telle approche. La planification de la mise en valeur des bassins est un instrument clé de l'approche intégrée à l'échelle des bassins qui permet de concilier les intérêts du secteur et d'autres parties prenantes, qui peut servir de base aux programmes de gestion des ressources en eau et peut favoriser la mise en valeur des ressources en eau. Il s'agit d'une stratégie visant à intensifier les efforts liés au développement des infrastructures de façon intégrée.

La mise en œuvre de programmes de gestion de l'eau pour comprendre et quantifier les ressources, ainsi que la gestion de leur utilisation et de leur qualité, ont atteint divers niveaux d'exécution au sein des pays. La plupart ont mis en place des systèmes de suivi pour différents aspects liés à l'état des ressources et aux tendances, bien que la qualité de ces systèmes n'ait pas été évaluée dans le cadre de l'enquête. Peu de pays ont indiqué avoir mis en œuvre des systèmes permettant de contrôler et de réglementer l'utilisation, le partage ou la contamination des ressources en eau. Ces contrôles sont essentiels si les ressources en eau doivent être gérées en vue d'atteindre les objectifs escomptés de développement et de croissance au niveau national et à

l'échelle des bassins. Il est aujourd'hui possible de coordonner l'approche de mise en œuvre de ces programmes afin de mettre en pratique le concept de gestion des ressources en eau.

Les progrès accomplis en termes de développement des infrastructures et de plans de financement ne sont pas le reflet des progrès réalisés au niveau du financement de la gestion des ressources en eau. Bien que certains pays considèrent la gestion des ressources en eau comme hautement prioritaire, seuls 37 pour cent ont indiqué qu'ils avaient instauré des régimes de paiement pour les ressources en eau. Les pays accordent également une haute importance à la gestion des ressources en eau transfrontalières, mais aucune information n'a été recueillie sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Pour de nombreux pays, le manque de données accessibles est une question particulièrement épineuse ; l'amélioration de la visibilité des dispositions financières et le renforcement de la responsabilisation peuvent constituer des outils de sensibilisation et de mobilisation de fonds supplémentaires extrêmement efficaces.

Le besoin d'un développement économique et social en Afrique, et la place de l'eau dans la croissance, représentent vraisemblablement l'objectif sous-jacent de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 et du plan de travail de l'AMCOW. Les pays ont fait part de résultats très précis et spécifiques qui fournissent des indicateurs extrêmement utiles sur les avantages résultant de l'amélioration des approches de gestion des ressources en eau. Une intensification des efforts pour mesurer et quantifier ces résultats pourrait grandement contribuer au changement par le biais d'un engagement politique et social.

Il ressort de l'enquête l'importance de démontrer le lien positif entre la création

d'un environnement favorable dans le cadre de l'approche intégrée de gestion des ressources en eau et les progrès accomplis vis-à-vis des autres éléments déterminants, à savoir la gouvernance et les institutions, les instruments de gestion, les infrastructures et le financement. Bien qu'aucune analyse ne puisse prouver à ce jour ce lien de causalité, il semble logique que cette hypothèse soit tangible. La relation positive en tant que telle nous encourage à poursuivre la stratégie adoptée dans le cadre de l'« Action 21 » et de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025.

La présente enquête a permis de mobiliser la plupart des pays africains et d'atteindre une partie des objectifs de l'AMCOW afin d'améliorer le contrôle des ressources en eau en Afrique. L'enquête peut être davantage développée pour devenir un outil de suivi efficace de l'état de la gestion des ressources en eau en Afrique à travers l'utilisation d'indicateurs plus vérifiables et normalisés pour évaluer les changements au fil du temps. Un tel instrument peut également servir à encourager la coopération au niveau transfrontalier.

9.2 RÉSUMÉ DES DOMAINES D'ACTION PROPOSÉS

Les résultats de l'enquête incitent à réaliser une étude plus approfondie des sous-régions et des pays où l'application de l'approche de GIRE s'est avérée complexe, ou de ceux qui ont été mis de côté. En outre, l'enquête a permis de déterminer quels pays avaient progressé sur certains aspects de l'approche intégrée et pourraient jouer le rôle utile de mentors pour les autres pays. Les Chapitres 2 à 6 se sont achevés sur l'identification d'un certain nombre de priorités à satisfaire, et certains proposaient des mesures à adopter. Cependant, la description exhaustive de ces mesures ne s'inscrit

pas dans la portée du présent rapport, car les informations recueillies ne permettent pas d'acquiescer des connaissances suffisamment détaillées sur les problèmes et leur contexte.

Les domaines d'intervention prioritaires sont tirés des Chapitres de ce rapport et sont résumés ci-dessous. Il convient donc de se référer aux Chapitres correspondants pour obtenir plus de détails sur les mesures recommandées et les résultats de l'enquête y afférents. Un grand nombre de ces domaines d'intervention prioritaires pourraient être traités par l'AMCOW ou des instances sous-régionales, car ce sont des défis communs à tous les pays du continent qui pourraient grandement bénéficier d'une approche harmonisée et de l'influence exercée par l'AMCOW. Néanmoins, chaque pays peut se servir de la base de données de l'enquête pour identifier et collaborer avec ses voisins sur des thèmes spécifiques.

Les échanges entre pairs, au sein des sous-régions ou entre celles-ci, sont indispensables pour aider les pays à aller de l'avant. L'Annexe 2 est une synthèse des réponses fournies dans le cadre de l'enquête, et permet d'identifier les pays qui ont réalisé des progrès importants dans le domaine de la gestion des ressources en eau. De plus amples informations peuvent être obtenues en consultant la base de données disponible sur demande auprès de l'AMCOW, ou en contactant le pays concerné.

Un résumé des actions prioritaires est fourni ci-dessous.

Au niveau de l'environnement favorable :

- Éliminer les obstacles à la réforme juridique et politique, et cibler les pays en retard

- Renforcer la volonté politique de réformer le secteur de l'eau
- Promouvoir l'intégration de la gestion sectorielle de l'eau
- Considérer l'enquête comme un instrument de suivi pour l'ensemble du continent

Au niveau de la gouvernance et des cadres institutionnels :

- Soutenir et encourager l'instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels à travers le renforcement des capacités et le partage des expériences entre pairs
- Consolider les mécanismes permettant de favoriser le dialogue avec les parties prenantes au niveau des organismes de gestion des bassins

Au niveau des instruments de gestion :

- Élaborer et mettre en œuvre des systèmes d'allocation des ressources en eau à l'échelle des pays et des bassins
- Promouvoir l'utilisation de systèmes de prévision et d'alerte précoce, ainsi que la mise en œuvre de la GIRE, pour faciliter l'adaptation au changement climatique
- Élaborer un guide de bonnes pratiques, adapté au contexte africain, sur le partage des connaissances relatives à l'eau avec les parties prenantes

Pour le développement des infrastructures :

- Lorsqu'une approche de gestion des bassins fluviaux a été adoptée, promouvoir une approche coopérative entre toutes les parties prenantes concernant l'élaboration de plans d'aménagement des bassins
- Renforcer à tous les niveaux les capacités de collecte de fonds pour le développement infrastructurel (au

sein de l'AMCOW, des instances sous-régionales et des pays)

- Développer ou consolider les programmes visant à renforcer les capacités des ressources humaines et des institutions au niveau national pour une utilisation plus efficace des fonds et une gestion appropriée des infrastructures dans le but de reproduire les efforts à plus grande échelle

Pour le financement de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau :

- Augmenter le financement public dans les ressources en eau
- Établir une base des connaissances des pays africains sur les mécanismes de financement dans le secteur de l'eau ; celle-ci doit être fondée sur la mise en œuvre des principes de l'« utilisateur payeur » et du « pollueur payeur » de la GIRE
- Chercher des moyens d'améliorer la collecte, l'archivage et l'analyse des données financières pour les investissements dans le secteur de l'eau et la gestion des ressources en eau
- Favoriser la contribution du secteur privé à la mise en valeur des ressources en eau

Pour le suivi des approches intégrées de gestion des ressources en eau :

- En s'inspirant de la présente enquête, instaurer un mécanisme de suivi permanent pour évaluer la mise en œuvre et les impacts des approches intégrées de gestion, de mise en valeur, de financement et d'utilisation des ressources en eau
- Établir une série d'indicateurs permettant de rendre la dissémination des données plus objective

9.3 PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations permettent de dresser un bilan des résultats de l'enquête et de regrouper les mesures susceptibles d'aider les pays à avancer dans l'application de l'approche intégrée. Ces mesures ne sont pas particulièrement ciblées, mais relèvent de la compétence des principales instances régionales, sous-régionales et nationales.

Messages et recommandations clés

1. **76 pour cent des pays africains participants appliquent une législation nationale en matière d'eau et 44 pour cent mettent en œuvre des plans nationaux fondés sur l'application d'approches intégrées conformément à l'« Action 21 » et à la Vision Africaine de l'Eau pour 2025.**

En tenant compte des défis propres à chaque sous-région, il est nécessaire de mettre en place des actions ciblées pour soutenir, sur l'ensemble du continent, les engagements politiques pris en ce sens par les pays confrontés encore aujourd'hui à de nombreux obstacles. L'apprentissage par l'expérience de pays à pays pourrait être un élément clé de ces programmes d'actions.

2. **Les pays qui ont progressé dans la création d'un environnement favorable à la gestion des ressources en eau ont probablement amélioré leur gouvernance et leurs cadres institutionnels, et avancé plus rapidement dans le développement et le financement des infrastructures.** Des preuves plus solides sont nécessaires pour démontrer que l'approche

intégrée porte ses fruits et exerce un impact sur le développement. De même, des éléments de preuve doivent également être apportés pour démontrer les avantages et les impacts d'une gestion intégrée des ressources en eau plus efficace, et des exemples de bonne pratique doivent être utilisés pour obtenir un engagement ferme à l'action. L'une des approches consiste à renforcer le processus habituel de présentation de l'information et à améliorer la qualité et la cohérence des indicateurs utilisés aussi bien au niveau national que régional.

3. **Des progrès importants ont été enregistrés par certains pays en termes de financement des infrastructures hydrauliques. Or, de façon générale, le financement de la gestion des ressources en eau n'est pas correctement pris en compte et n'est pas apprécié à sa juste valeur.**

Il est nécessaire de documenter et de diffuser, à des fins d'adaptation et d'adoption éventuelles, les différentes approches novatrices de financement des systèmes de gestion des ressources en eau qui ont été utilisés avec succès dans d'autres pays africains. Les expériences concluantes doivent être documentées et partagées afin de montrer les avantages économiques d'une meilleure gestion des ressources en eau et d'une utilisation plus efficace de celles-ci. En outre, un cadre de suivi plus efficace peut améliorer la collecte des données et la visibilité des problèmes. Enfin, un programme d'aide au développement de plans d'aménagement des bassins, aux niveaux national et transfrontalier, peut favoriser le développement des infrastructures et renforcer la coopération sectorielle.

4. Les pays ont attribué à la gestion des ressources en eau un large éventail d'effets positifs, et certains pays ont signalé des répercussions significatives sur les objectifs sociaux et économiques nationaux.

L'une des priorités est de documenter dans quelle mesure les ressources en eau contribuent au développement économique et social. Ces informations cruciales permettront de hiérarchiser les décisions relatives à la répartition des ressources en eau et de justifier les dépenses de l'État, mais également d'obtenir un engagement politique.

5. Les progrès accomplis en matière de développement et d'application des accords transfrontaliers sont l'un des meilleurs résultats enregistrés dans le cadre de la gestion des ressources en eau, et concernent 77 pour cent des pays africains participants.

Des programmes sont nécessaires pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des structures gérant les ressources en eau transfrontalières. Ceci fait directement référence à la capacité des organisations nationales à opérer au niveau transfrontalier. Afin de dépasser la question de résolution des conflits et de résoudre des problématiques plus complexes de gestion des ressources en eau, il est préférable que tous les pays du bassin atteignent des niveaux de progression comparables quant à la GIRE.

6. Les progrès quant à la mise en place d'instruments de gestion des ressources en eau sont moindres comparés à la mise en œuvre des autres éléments de la GIRE. De plus, des améliorations ont été enregistrées essentiellement dans les pays

dotés d'institutions solides et d'un environnement plus favorable.

Dans la plupart des sous-régions, certains pays ont des expériences concluantes à partager. Les programmes de coopération régionale visant à partager les expériences et les enseignements tirés peuvent aider les pays à élaborer et mettre en place des instruments et des outils adéquats pour la gestion des ressources en eau.

7. Les inondations, les sécheresses et la pollution des eaux sont les principales menaces qui pèsent actuellement sur les ressources en eau du continent africain. Les réponses indiquent également que de nombreux efforts ont été mobilisés pour relever ces enjeux et surmonter d'autres problèmes liés au climat aux niveaux national et infranational.

Dans la plupart des sous-régions, l'apprentissage par les pairs devrait être encouragé afin de s'inspirer des meilleurs exemples de mesures d'adaptation au changement climatique (comme les programmes de prévention des catastrophes liées à l'eau et de gestion des risques). Ces mesures sont spécifiques aux conditions climatiques et géographiques. En outre, les besoins dans le domaine de l'apprentissage par les pairs doivent être adaptés en conséquence.

8. Des inquiétudes vis-à-vis des contraintes de capacité sur le plan institutionnel transparaissent largement dans les résultats de l'enquête, tout comme le manque de preuves attestant de la mise en place de programmes de renforcement des capacités de réaction.

Il est nécessaire de mettre en place des programmes bien conçus de renforcement des capacités pour soutenir

la réforme et le développement des institutions, notamment en matière de gestion des systèmes hydrologiques transfrontaliers, et fournir un appui aux organisations locales responsables des bassins fluviaux ainsi qu'aux plus hautes instances nationales. Ces programmes de renforcement des capacités devront également aborder la question de la coordination intersectorielle, un mécanisme très peu développé dans la plupart des pays, et dont la mise en œuvre constitue un enjeu de taille.

9. Le fort taux de participation des pays et l'importance des informations recueillies pour mesurer les progrès réalisés et planifier les actions futures en termes de mise en valeur et de gestion des ressources en eau en Afrique soulignent une chose : il est nécessaire d'instaurer un système de notification des progrès plus rigoureux et basé sur des faits.

Dans le cadre des obligations imposées à l'AMCOW en termes d'établissement de rapports, les résultats de l'enquête devraient servir de base au développement d'un système permanent d'établissement de rapports sur l'état de la gestion des ressources en eau. En effet, ce système faciliterait la prise de décisions éclairées au sein de l'AMCOW. Dans un souci d'uniformité entre les ensembles de données nationaux, ledit système doit s'appliquer aux niveaux national et sous-régional, mais également à l'échelle du continent.

Annexe 1

Déclaration du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW) lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg, Afrique du Sud, en août 2002

« L'eau c'est la vie – Sans eau, il n'y a pas d'avenir »

Nous, Ministres africains chargés de l'eau, réunis à Abuja, Nigeria, les 29 et 30 avril 2002, à l'occasion de l'inauguration de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW), avons adopté la Déclaration d'Abuja ;

CONSIDÉRANT :

Le processus continu visant à développer la gestion et l'intérêt sur les ressources en eau à travers toute une série d'événements internationaux incluant :

Des processus gouvernementaux, tels que :

- L'adoption des Principes de Rio en 1992 ;
- L'adoption, par les chefs d'État et de Gouvernements du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001 ;
- La déclaration des Ministres des pays africains responsables des ressources en eau participants à la Conférence internationale sur l'eau douce (Bonn, Allemagne, en décembre 2001) ;
- Les priorités pour le développement du continent africain, telles qu'énoncées par l'Union Africaine en 2001 ;

Les processus suivants de consultation élargie des partenaires (dont le contenu n'est pas accepté par tous les États africains), qui ont conduit à :

- L'adoption des Principes de Dublin en 1992 ;
- L'adoption de la Vision Africaine de l'Eau pour 2025 lors du deuxième Forum mondial de l'eau tenu à La Haye, aux Pays-Bas, en 2000 ;
- La Déclaration d'Accra de la Conférence régionale des partenaires pour la définition des priorités, « Eau et Développement durable en Afrique », en avril 2002 ;

EXPRIMONS LES PRÉOCCUPATIONS SUIVANTES :

- L'eau est par nature inégalement répartie, bien qu'elle soit abondante à l'échelle régionale en Afrique. Aussi, peu

de pays africains se caractérisent par des précipitations moyennes annuelles élevées. De plus, la plupart des pays africains sont déjà ou seront sous peu confrontés au stress hydrique ou aux conditions de sa rareté, ce qui empêche un approvisionnement durable en ressources en eau des populations ;

- D'ici l'an 2010, plus de 400 millions de gens vivant dans au moins 17 pays Africains seront confrontés à des ressources en eau insuffisantes ; cette pénurie d'eau limitera considérablement la culture vivrière, la protection des écosystèmes et le développement socio-économique ;
- Du fait de la variabilité et du changement climatiques, un nombre croissant de pays et de populations en Afrique sont vulnérables aux crises liées à l'eau, comme les fréquentes sécheresses entraînant des déficits chroniques en eau et les inondations touchant la majeure partie du continent ;
- Plus de 300 millions de personnes en Afrique ne bénéficient pas d'un accès raisonnable à l'eau potable. Autant de personnes n'ont pas non plus accès à un assainissement adéquat ;
- Presque plus de la moitié de la population du continent souffre de maladies véhiculées par l'eau ;
- Les espèces aquatiques, habitats et écosystèmes naturels sont menacés. Face aux besoins en eau croissants dans l'ensemble des pays africains, qui s'expliquent par une hausse de la demande en nourriture, par une expansion industrielle et par une croissance rurale et urbaine, peu de ressources en eau restent disponibles pour la survie des écosystèmes aquatiques ;
- En Afrique, plus de 50 bassins versants et lacs importants sont partagés par deux ou plusieurs pays. La plupart de ceux-ci ne disposent pas d'accords pour une utilisation équitable et/ou une protection de l'environnement. D'ailleurs, peu d'entre eux disposent d'accords institutionnels en matière de concertation et de coopération. Il existe un manque flagrant de procédures permettant de prévenir ou de résoudre les conflits internationaux liés à l'eau.

RECONNAISSONS QUE :

- **La gestion intégrée des ressources en eau est une priorité**
La gestion, l'utilisation, la mise en valeur et la protection intégrées des ressources en eau, qui reconnaissent les

besoins sociaux, économiques et environnementaux, sont une priorité nationale et régionale pour tous les États membres de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau.

– **L'eau, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'accès aux marchés internationaux sont étroitement liés**

Une utilisation efficace et durable de ressources en eau limitées, une application effective des sciences et technologies, ainsi que des investissements régionaux dans l'agriculture irriguée et l'aquaculture, doivent autant se focaliser sur le développement économique et l'accroissement des revenus, que sur la sécurité alimentaire. Des partenariats doivent être établis, et la situation à l'échelle régionale et internationale doit être examinée pour lever les barrières qui restreignent le commerce des produits africains et pour créer un cadre d'échanges équitables des produits agricoles.

– **En Afrique, de nombreux pays et populations sont vulnérables au changement et à la variabilité climatiques**

Avec une capacité de stockage de l'eau par habitant 100 fois moins élevée que l'Europe et l'Amérique du Nord, combinée à une forte variabilité climatique, l'Afrique, particulièrement pauvre, est spécialement vulnérable aux catastrophes liées à l'eau, telles que les sécheresses, les inondations et la désertification.

– **La plupart des ressources en eau de l'Afrique (systèmes hydrographiques, bassins fluviaux, lacs et systèmes aquifères) sont partagées par au moins deux pays**

Les ressources en eau nationales et internationales communes sont des instruments de coopération, de développement et d'intégration régionale. Le manque d'accords de coopération sur ces bassins, ainsi que les faiblesses institutionnelles et financières de ceux qui en disposent, amenuisent les bénéfices potentiels que le continent peut en tirer.

– **Un accès inadéquat à l'eau potable et à l'assainissement contribue à renforcer la pauvreté et la mauvaise santé**

Des programmes d'actions spécifiques sont requis pour répondre au véritable défi de s'assurer que la proportion des africains n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement soit réduite de 75 pour cent d'ici 2015, et de 95 pour cent d'ici 2025, y compris des actions pour une hygiène améliorée.

– **Les infrastructures en eau requièrent un financement adéquat**

Tel qu'énoncé dans la Vision Africaine de l'Eau pour 2025,

le besoin annuel en investissement pour le développement des infrastructures en eau est estimé à 20 milliards de Dollars US par an. Un investissement initial annuel de 10 milliards de Dollars US est nécessaire pour répondre aux besoins immédiats en eau – [6 milliards de Dollars US pour répondre aux besoins primaires en eau potable et en assainissement visés, 2 milliards de Dollars US pour la promotion de l'agriculture irriguée et 2 milliards de Dollars US pour appuyer le développement institutionnel, le renforcement des capacités, la recherche, l'éducation et la gestion de l'information].

Dans l'esprit de la coopération internationale et en accord avec le principe des responsabilisations communes, mais différenciées,

DÉCIDONS :

d'accorder une haute priorité aux questions susmentionnées, et à ces fins il est nécessaire de

- 1) Promouvoir des actions qui permettront d'atteindre les objectifs de l'AMCOW ;
- 2) Développer un plan d'action régional afin de pallier aux problèmes relatifs au secteur de l'eau ;

EN APPELONS :

aux pays développés pour rappeler leur engagement à atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir accorder aux pays en développement 0,7 pour cent de leur produit national brut (PNB) en guise d'aide officielle au développement.

Les Ministres africains chargés de l'eau

Annexe 2. Synthèse des données

Progrès accomplis dans les thèmes couverts par les principaux groupes de questions de l'enquête. L'objectif est a) d'offrir un aperçu des progrès réalisés en matière de gestion des ressources en eau et b) d'identifier les pays qui ont progressé dans des domaines spécifiques de manière à utiliser le tableau ci-dessous pour organiser le partage ciblé des expériences entre pairs.

Catégories de données : 1 : Moyenne des questions auxquelles le pays a répondu = En cours d'élaboration ou élaboré mais non mis en œuvre

2 : Moyenne des questions auxquelles le pays a répondu = Mise en œuvre peu avancée

3 : Moyenne des questions auxquelles le pays a répondu = Mise en œuvre avancée ou pleine mise en œuvre

Sous-régions de l'Afrique	Pays	Groupes de questions												
		Politiques, législation et planification 1.1	Autres plans nationaux 1.2	Conventions internationales 1.3	Cadres institutionnels 2.1	Parties prenantes 2.2	Renforcement des capacités 2.3	Mise en valeur des ressources en eau 3.1	Progrès en termes de gestion des ressources en eau 3.2	Suivi et informations 3.3	Partage des connaissances 3.4	Financement de la gestion des ressources en eau 3.5	Développement des infrastructures 4.1	Financement des infrastructures 4.2
Afrique du Nord	Algérie	3	2	3	3	3	2	3	2	2	1	3	3	2
	Égypte	3	1	3	2	1	2	2	2	3	2	2	2	3
	Libye	3	2	3	3	2	3	2	2	2	3	1	3	3
	Mauritanie													
	Maroc	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Tunisie	3	3	3	3	1	3	3	3	3	2	2	3	3
Afrique Australe	Angola	2	2	3	1	1	1	1	1	2	2	1	2	2
	Botswana	1	2	3	2	1	2	1	1	2	1	1	1	2
	Lesotho	1	1	3	3	1	2	1	2	2	2	2	2	2
	Madagascar	1	1		1	2	1	1	1	2	1	2	2	2
	Malawi	3	2	2	1	1	2	2	1	2	2	1	1	2
	Île Maurice	1	1		2	2	1	3	2	2	2	1	2	1
	Mozambique	2	2	3	2	2	2	1	1	1	1	2	2	2
	Namibie	1	1	3	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2
	Seychelles													
	Afrique du Sud	3	1	2	3	3	2	3	2	3	2	2	3	3
	Swaziland	1	1	3	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
	Zambie	1	2	3	1	1	1	2	2	2	2	1	2	2
	Zimbabwe	2	1	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	2

Afrique de l'Est	Burundi	1	1	1	1	1	1	2	1	3	1	1	1	1
	Comores													
	Djibouti													
	Érythrée													
	Éthiopie	3	3	1	2	3	2	2	2	2	1	1	2	2
	Kenya	3	2	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2	2
	Rwanda	1	2	3	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2
	Somalie													
	Soudan	2	2	2	1	3	2	1	2	3	1	1	2	2
	Ouganda	2	2	1	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2
Tanzanie	1	2	2	3	2	3	3	2	2	1	2	1	2	
Afrique de l'Ouest	Bénin	2	3	2	2	3	3	2	2	1	2		2	2
	Burkina Faso	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3
	Cap Vert	3	2	2	2	2	1	3	2	3	1	1	3	2
	Côte d'Ivoire	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
	Gambie	2	1	3	2	3	1	1	1	2	1	1	3	2
	Ghana	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3
	Guinée	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Guinée-Bissau													
	Libéria	1	1	3	1	2	1		1	1	1	1	1	1
	Mali													
	Niger													
	Nigeria	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Sao Tome & Príncipe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Sénégal													
	Sierra Leone	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Togo	2	1	3	2	2	1	1	2	1	2	1	1	1	
Afrique Centrale	Cameroun	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
	République centrafricaine													
	Tchad	1	1	3	3	1	1	2	1	2	1	1	1	1
	Congo	1	1	2	1	1			1	1	1	1	1	1
	République Démocratique du Congo													
	Guinée équatoriale													
	Gabon	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	3	2

Annexe 3. Questionnaire à l'intention des États membres des Nations Unies (Niveau 1)

Concernant les approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau pour la CDD-ONU 2012 (UNCSD 2012)

Même s'il est important que les approches de gestion des ressources en eau soient adaptées aux circonstances individuelles d'un pays ou d'une région locale, il est largement reconnu que les approches traditionnellement fragmentées ou purement sectorielles ne sont désormais plus viables. Ceci est dû aux défis engendrés par des demandes en eau croissantes et souvent contradictoires, qui sont, de plus, compliquées par le changement climatique. Les meilleures pratiques de gestion sont celles basées sur des approches intégrées qui essaient de combiner et d'équilibrer les besoins aussi bien sociétaux qu'environnementaux.

Le but de cette enquête est d'obtenir des informations pour dresser un état des lieux des approches intégrées de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau. Le rapport sera utilisé comme élément de base pour une prise de décisions informée de la part de la Commission du développement durable des Nations Unies et des gouvernements nationaux, et comprendra des enseignements et recommandations ainsi que des domaines d'action prioritaires. En outre, les connaissances acquises seront utilisées pour aider à développer un processus visant à établir un cadre international de suivi et

d'établissement de rapports réguliers afin de promouvoir une gestion durable des ressources en eau.

Pour toute question concernant le contenu du questionnaire, veuillez contacter :

Mme Josephine Gustafsson

E-mail : UNWRio2012@siwi.org

Tél. : +46 (0)8 522 139 60

Fax : +46 (0)8 522 139 61

Skype : siwi.josephine.gustafsson

Veillez envoyer votre questionnaire rempli au plus tard le 18 avril 2011 (dans l'ordre de préférence) :

1) En ligne via

<http://www.surveymonkey.com/s/UNWaterReport2012>

Ou, si ce n'est pas possible,

2) Rempli au format « Word » et transmis par e-mail à l'adresse :

UNWRio2012@siwi.org

Ou, en dernier recours,

3) Envoyez le questionnaire rempli à :

Mme Josephine Gustafsson

Stockholm International Water Institute

Drottninggatan 33

SE – 111 51 Stockholm

SUÈDE

Fax : +46(0)8 522 139 61

Veillez fournir les informations ci-dessous :

Pays	
Date	

1. POLITIQUE, PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET CADRE JURIDIQUE

Veillez indiquer l'état actuel des processus clés de prise de décision, de la planification stratégique et des cadres juridiques pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays, en cochant une des six cases pour chaque ligne.

1.1 Habilitation de l'environnement pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Pas pertinent	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration ou élaboré(e) mais non mis en œuvre	Mise en œuvre peu avancée	Mise en œuvre avancée	Pleine mise en œuvre
1.1.1 Principaux Instruments nationaux/fédéraux pour la gestion des ressources en eau¹⁴							
a.	Politique nationale/fédérale sur les ressources en eau						
b.	Politique sous-nationale/provinciale/étatique sur les ressources en eau						
c.	Lois nationales/fédérales sur l'eau						
d.	Lois sous-nationales /provinciales/étatiques sur l'eau						
e.	Plans nationaux ou fédéraux de gestion intégrée des ressources en eau ou documents de planification stratégique équivalents						
f.	Plans spécifiques d'efficacité de l'eau, nationaux ou fédéraux						
g.	Efficacité de l'eau dans le plan de gestion intégrée des ressources en eau ou équivalent						
1.1.2 Autres instruments nationaux/fédéraux pouvant incorporer la gestion des ressources en eau							
a.	Politique/stratégie/plan pour la gestion des terres et ressources en eau						
b.	Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) avec composante de gestion des ressources en eau						
c.	Stratégie nationale pour le développement durable						
d.	Plan de développement national avec composante de gestion des ressources en eau						
e.	Composante de gestion des ressources en eau du plan d'action national pour l'environnement						
f.	Politique/stratégie/plan national d'adaptation aux changements climatiques avec composante de gestion des ressources en eau						
g.	Plan national pour l'agriculture avec composante de gestion des ressources en eau						
h.	Politique/stratégie/plan national concernant l'énergie avec composante de gestion des ressources en eau						
i.	Politique/stratégie/plan national concernant la désertification avec composante de gestion des ressources en eau						
j.	Politique/stratégie/plan national pour les zones humides avec composante de gestion des ressources en eau						
k.	Politique/stratégie/plan national concernant la biodiversité avec composante de gestion des ressources en eau						
1.1.3 Conventions internationales sur la gestion des ressources en eau dans lesquelles votre pays participe							
a.	Conventions régionales/sous-régionales sur la gestion des ressources en eau						
b.	Conventions transfrontalières de gestion des ressources en eau pour des bassins fluviaux spécifiques						

¹⁴ Les états fédéraux peuvent répondre aux questions dans cette section du point de vue de l'État.

2. GOUVERNANCE ET CADRES INSTITUTIONNELS

Veillez indiquer l'état actuel de la gouvernance et des cadres institutionnels pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays en cochant une des six cases pour chaque ligne.

2.1 Systèmes de gouvernance pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Pas pertinent	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration ou élaboré(e) mais non mis en œuvre	Mise en œuvre peu avancée	Mise en œuvre avancée	Pleine mise en œuvre
2.1.1 Cadres institutionnels							
a.	Mécanismes (par exemple commissions, conseils) pour la gestion des bassins fluviaux						
b.	Mécanismes pour la gestion des eaux souterraines						
c.	Mécanismes pour la gestion des lacs						
d.	Mécanismes pour la gestion intersectorielle des ressources en eau						
e.	Mécanismes pour la gestion des ressources en eau transfrontalières						
f.	Structures décentralisées pour la gestion des ressources en eau (autres que celles mentionnées ci-dessus)						
2.1.2 Participation des parties prenantes							
a.	Les parties prenantes ont accès aux informations sur la gestion et la mise en valeur des ressources en eau nationales						
b.	Campagnes de sensibilisation publique sur la gestion et l'utilisation des ressources en eau						
c.	Implication du grand public, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau national						
d.	Implication du secteur privé dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau national						
e.	Implication du grand public, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau du bassin						
f.	Implication du secteur privé dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau du bassin						
g.	Prise en compte du genre dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau						
2.1.3 Renforcement des capacités							
a.	Evaluation des besoins de formation dans la gestion des ressources en eau au niveau national						
b.	Evaluation des besoins de formation dans la gestion des ressources en eau au niveau sous-national						
c.	Programmes pour le Renforcement des capacités au sein des institutions/organisations de gestion des ressources en eau au niveau national						
d.	Programmes pour le Renforcement des capacités au sein des institutions/organisations de gestion des ressources en eau aux niveaux sous-nationaux						
e.	Programmes de formation continue des personnels professionnels dans la gestion des ressources en eau						
f.	La gestion des ressources en eau dans le curriculum de l'enseignement supérieur/technique						
g.	Programmes de recherche dans la gestion des ressources en eau						

3. INSTRUMENTS DE GESTION

Veillez indiquer l'état actuel des instruments de gestion pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays en cochant une des six cases pour chaque ligne.

3.1 Instruments de gestion pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Pas pertinent	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration ou élaboré(e) mais non mis en œuvre	Mise en œuvre peu avancée	Mise en œuvre avancée	Pleine mise en œuvre
3.1.1 Mise en valeur des ressources en eau							
a.	Etudes de bassin pour la mise en valeur et la gestion à long terme des ressources en eau						
b.	Evaluation périodique des ressources en eau						
c.	Normes réglementaires et lignes directrices pour un développement durable des ressources en eau						
d.	Programmes pour attribuer une valeur aux services fournis par les ressources en eau et écosystèmes dépendants						
3.1.2 Programmes de gestion des ressources en eau							
a.	Programmes de gestion des eaux souterraines						
b.	Programmes de gestion des eaux superficielles						
c.	Programmes de gestion conjointe des eaux souterraines et superficielles						
d.	Programmes pour l'allocation efficace des ressources en eau entre usages concurrents						
e.	Programmes de gestion des terres et ressources naturelles comprenant des composantes de gestion des ressources en eau						
f.	Programmes pour l'allocation des ressources en eau qui comprennent des considérations environnementales						
g.	Mesures de gestion de la demande dans le but d'améliorer l'efficacité dans tous les secteurs						
h.	Programme pour la réutilisation ou le recyclage de l'eau						
i.	Programmes pour évaluer les impacts environnementaux des projets liés à l'eau						
j.	Programmes pour faire face aux catastrophes liées à l'eau (par ex. les inondations et les sécheresses)						
k.	Programmes pour faciliter l'adaptation au changement climatique à travers la gestion des ressources en eau						
l.	Programmes coopératifs pour la gestion des ressources en eau transfrontalières						
m.	Programmes pour inverser la dégradation de l'environnement et des écosystèmes						
3.1.3 Surveillance et gestion de l'information							
a.	Responsabilité gouvernementale pour la prise en compte adéquate du suivi hydrométéorologique dans la législation nationale						
b.	Suivi quantitatif des eaux superficielles						
c.	Suivi quantitatif des eaux souterraines						
d.	Suivi de la qualité de l'eau						
e.	Suivi des écosystèmes aquatiques						

3.1 Instruments de gestion pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Pas pertinent	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration ou élaboré(e) mais non mis en œuvre	Mise en œuvre peu avancée	Mise en œuvre avancée	Pleine mise en œuvre
f.	Suivi de l'utilisation de l'eau						
g.	Suivi de l'efficacité de l'utilisation de l'eau						
h.	Système d'information des ressources en eau						
i.	Systèmes de prévision et d'alerte précoce						
3.1.4 Partage des connaissances							
a.	Programmes pour l'échange d'informations et le partage des connaissances et bonnes pratiques						
b.	Programmes pour la fourniture de services consultatifs (d'extension) sur les problèmes de gestion de l'eau auprès des usagers						
c.	Programmes pour le transfert de technologies d'économie d'eau améliorées et rentables						
d.	Mécanismes pour l'échange d'informations entre pays						
3.1.5 Financement de la gestion des ressources en eau							
a.	Mécanismes de recouvrement des coûts /structures de tarifs progressifs pour tous les usages de l'eau						
b.	Subventions pour la promotion de l'efficacité de l'eau						
c.	Charges ou redevances sur la gestion des ressources en eau (par ex. charges de pollution)						

4. DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Veillez indiquer l'état actuel du développement et du financement des infrastructures pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau dans votre pays en cochant une des six cases pour chaque ligne.

4.1 Développement des infrastructures pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Pas pertinent	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration ou élaboré(e) mais non mis en œuvre	Mise en œuvre peu avancée	Mise en œuvre avancée	Pleine mise en œuvre
4.1.1 Plans et programmes d'investissement							
a.	Ressources en eau incluses dans les plans nationaux d'investissements pour infrastructures						
b.	Irrigation						
c.	Energie/hydroélectricité						
d.	Les eaux souterraines (par ex. forages, pompes et traitement)						
e.	Gestion des inondations						
f.	Approvisionnement en eau (domestique et industrielle)						

4.1 Développement des infrastructures pour la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau		Pas pertinent	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration ou élaboré(e) mais non mis en œuvre	Mise en œuvre peu avancée	Mise en œuvre avancée	Pleine mise en œuvre
g.	Traitement des eaux usées						
h.	Dessalement de l'eau de mer						
i.	Collecte des eaux pluviales						
j.	Systèmes naturels (par ex. les zones humides, les plaines inondables et la restauration des bassins versants)						
4.1.2 Mobilisation de financements pour les infrastructures liées aux ressources en eau							
a.	Financement pour les ressources en eau inclus dans les plans d'investissement nationaux						
b.	Financement pour l'irrigation						
c.	Financement pour l'énergie/l'hydroélectricité						
d.	Financement pour les eaux souterraines (par ex. forages, pompes et installations de traitement)						
e.	Financement de la gestion des inondations						
f.	Financement pour l'approvisionnement en eau (domestique et industrielle)						
g.	Financement pour le traitement des eaux usées						
h.	Financement pour le dessalement de l'eau de mer						
i.	Financement pour la collecte des eaux pluviales						
j.	Financement pour les systèmes naturels (par ex. les zones humides, les plaines d'inondation et la restauration des bassins versants)						

5. SOURCES DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU

Veuillez indiquer les sources de financement, ainsi que les tendances de financement au cours des 20 dernières années, pour la mise en valeur des ressources en eau dans votre pays en cochant une des six cases pour chaque ligne.

5.1 Sources de financement pour la mise en valeur des ressources en eau		Données non disponibles ou non enregistrées	Aucun financement alloué	Tendance à la baisse au cours des 20 dernières années	Tendance à la hausse au cours des 20 dernières années	Hautement variable et aucune tendance claire
a.	Dotations budgétaires du gouvernement (en pourcentage du PIB) pour la mise en valeur des ressources en eau					
b.	Subventions et prêts pour la mise en valeur des ressources en eau versés par des agences de développement					
c.	Investissements des institutions financières internationales (par ex. la Banque Mondiale) pour la mise en valeur des ressources en eau					
d.	Investissements privés (par ex. les banques et les opérateurs privés à but non lucratif) pour la mise en valeur des ressources en eau					
e.	Recettes (par ex. venant des factures d'eau) utilisées pour la mise en valeur des ressources en eau					
f.	Paiements pour services environnementaux et programmes y relatifs de transfert des coûts/bénéfices					

6. RÉSULTATS ET IMPACTS

Veillez indiquer dans quelle mesure la gestion améliorée des ressources en eau a eu un impact sur les objectifs sociaux, économiques et environnementaux et, d'une manière générale, les objectifs de développement de votre pays au cours des 20 dernières années, en choisissant une valeur pour chacune des quatre colonnes pour chaque ligne.

6.1 Gestion améliorée des ressources en eau		Objectifs de développement économique ¹⁵ Impact au cours des 20 dernières années	Objectifs de développement social ¹⁶ Impact au cours des 20 dernières années	Objectifs environnementaux ¹⁷ Impact au cours des 20 dernières années	Développement national général au cours des 20 dernières années
		1-5 (du plus faible au plus élevé)	1-5 (du plus faible au plus élevé)	1-5 (du plus faible au plus élevé)	1-5 (du plus faible au plus élevé)
a.	Politique, stratégie et cadres juridiques améliorés				
b.	Gouvernance et cadres institutionnels améliorés				
c.	Instruments de gestion améliorés				
d.	Développement des infrastructures amélioré				

6.2 Principaux résultats et impacts des mesures de gestion des ressources en eau

(a) Veillez énumérer les résultats clés obtenus comme conséquence de l'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en.

Veillez inscrire votre réponse ici.

(b) Veillez énumérer brièvement les contraintes ou obstacles auxquels votre pays s'est retrouvé confronté lors de l'application des approches intégrées de gestion des ressources en eau. Veillez compléter ci-dessous.

Veillez inscrire votre réponse ici.

15 **Objectifs de développement économique** relatifs à la croissance économique, à la richesse, à la gestion des actifs monétaires et au développement du secteur économique.

16 **Objectifs de développement social** relatifs au développement humain et à la prise en compte du genre, tels que la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation et la création d'emplois.

17 **Objectifs environnementaux** relatifs à la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, tels que l'eau, le contrôle de la pollution, la nature, les terres agricoles, les forêts et la pêche.

7. DÉFIS PRIORITAIRES

Quels sont les défis prioritaires pour les ressources en eau dans votre pays, et ont-ils évolué ? Veuillez indiquer le niveau d'importance des problèmes prioritaires en cochant une des cinq colonnes pour chaque défi, et en indiquant dans quelle mesure les défis ont évolué au cours des 20 dernières années. Veuillez ajouter des lignes au tableau si nécessaire.

7.1 Défis prioritaires pour les ressources en eau	Niveau de défi actuel				
	Non problématique	Basse priorité	Moyenne Priorité	Haute Priorité	Priorité absolue
7.1.1 Usages de l'eau					
a.	L'eau pour l'agriculture				
b.	L'eau pour les usages domestiques				
c.	L'eau pour l'industrie				
d.	L'eau pour l'énergie				
e.	L'eau pour les écosystèmes/ l'environnement				
f.	L'eau pour des villes en pleine urbanisation				
7.1.2 Dangers pour la ressource					
a.	Inondations				
b.	Sécheresses				
c.	Pénurie d'eau (eaux de surface)				
d.	Pénurie d'eau (eaux souterraines)				
e.	Qualité de l'eau (eaux de surface)				
f.	Qualité de l'eau (eaux souterraines)				

7.2 Changements des défis prioritaires pour les ressources en eau	Au cours des 20 dernières années, comment le défi a-t-il évolué ?				
	Fortement diminué	Légèrement diminué	Inchangé	Légèrement augmenté	Fortement augmenté
7.2.1 Usages de l'eau					
a.	L'eau pour l'agriculture				
b.	L'eau pour les usages domestiques				
c.	L'eau pour l'industrie				
d.	L'eau pour l'énergie				
e.	L'eau pour les écosystèmes/ l'environnement				
f.	L'eau pour des villes en pleine urbanisation				
7.2.2 Dangers pour la ressource					
a.	Inondations				
b.	Sécheresses				
c.	Pénurie d'eau (eaux de surface)				
d.	Pénurie d'eau (eaux souterraines)				
e.	Qualité de l'eau (eaux de surface)				
f.	Qualité de l'eau (eaux souterraines)				

Quels sont les défis prioritaires pour la gestion de l'eau dans votre pays, et comment ont-ils évolué ? Veuillez indiquer le niveau d'importance des problèmes prioritaires en cochant une des cinq colonnes pour chaque défi, et en indiquant dans quelle mesure les défis ont évolué au cours des 20 dernières années. Veuillez ajouter des lignes au tableau si nécessaire.

7.3 Défis prioritaires pour la gestion de l'eau	Niveau de défi actuel				
	Pas un problème	Basse priorité	Moyenne Priorité	Haute priorité	La plus haute priorité
7.3.1 Niveaux de la gestion					
a. Capacité institutionnelle au niveau national					
b. Capacité institutionnelle au niveau sous-national					
c. Capacité transfrontalière au niveau international					
d. Capacité transfrontalière au niveau national/sous-national					
e. Gestion à travers l'entreprise privée					
f. Participation des parties prenantes					
g. Coordination entre niveaux et types de gestion					
7.3.2 Gestion entre secteurs					
a. Coordination sectorielle au niveau national					
b. Coordination sectorielle au niveau sous-national					
7.3.3 Autres problèmes de gouvernance					
a. Législation					
b. Développement infrastructurel					
c. Financement de la gestion des ressources en eau					
d. Financement des infrastructures					
7.3.4 Gestion des informations sur la ressource					
a. Suivi de la ressource					
b. Partage des connaissances					
7.3.5 Types spécifiques de gestion					
a. Gestion des catastrophes					
b. Gestion de l'adaptation aux changements climatiques					
c. Gestion de l'efficacité de l'utilisation de l'eau					

7.4 Évolution des défis prioritaires pour la gestion de l'eau	Dans les 20 dernières années, comment le défi a-t-il évolué ?				
	Significativement diminué	Légèrement diminué	Inchangé	Légèrement augmenté	Significativement augmenté
7.4.1 Niveaux de gestion					
a. Capacité institutionnelle au niveau national					
b. Capacité institutionnelle au niveau sous-national					
c. Capacité transfrontalière au niveau international					
d. Capacité transfrontalière au niveau national/sous-national					
e. Gestion à travers l'entreprise privée					
f. Participation des parties prenantes					
g. Coordination entre niveaux et types de gestion					
7.4.2 Gestion entre secteurs					
a. Coordination sectorielle au niveau national					
b. Coordination sectorielle au niveau sous-national					

7.4 Évolution des défis prioritaires pour la gestion de l'eau	Dans les 20 dernières années, comment le défi a-t-il évolué ?				
	Significa- tivement diminué	Légèr- ement diminué	Inchangé	Légèr- ement augmenté	Significa- tivement augmenté
7.4.3 Autres problèmes de gouvernance					
a. Législation					
b. Développement infrastructurel					
c. Financement de la gestion des ressources en eau					
d. Financement des infrastructures					
7.4.4 Gestion des informations sur la ressource					
a. Suivi de la ressource					
b. Partage des connaissances					
7.4.5 Types spécifiques de gestion					
a. Gestion des catastrophes					
b. Gestion de l'adaptation aux changements climatiques					
c. Gestion de l'efficacité de l'utilisation de l'eau					

AUTRES COMMENTAIRES

Veillez ajouter tout commentaire pertinent relatif au document d'enquête. Vos suggestions d'amélioration du questionnaire et vos commentaires sur des aspects non couverts par le questionnaire (ou considérés moins importants) sont les bienvenus !

Veillez inscrire votre réponse ici.

	Enquête 1	Enquête 2 (si nécessaire)
Nom		
Adresse e-mail		
Poste		
Ministère/Département		
Numéro de téléphone		
Adresse		

Merci d'avoir rempli le questionnaire !

Annexe 4 – Entretiens dans le cadre de l'enquête de Niveau 2

Niveau 2 : Guide pour les entretiens

Complément d'information sur le rapport de la Conférence de la CDD-ONU 2012 (Rio 2012) concernant l'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau

11 mars 2011

1. Objet de la présente note

La présente note a pour objet d'informer et d'orienter les enquêteurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vis-à-vis du contexte et des processus liés aux entretiens qu'ils mèneront auprès des principales parties prenantes. Ces entretiens permettront de mieux comprendre, d'un point de vue qualitatif, les expériences propres à chaque pays en ce qui concerne l'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau. L'objectif est également de parvenir à une compréhension mutuelle et à une approche uniforme. La présente note fournit aux enquêteurs des indications sur la conduite de l'enquête de Niveau 2 au sein des pays sélectionnés.

2. Contexte

Lors de sa 13^{ème} session en 2005, la Commission du développement durable des Nations Unies (CDDNU) a demandé aux gouvernements et au système des Nations Unies de s'engager à prendre des mesures liées à la gestion des ressources en eau, et a décidé d'assurer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des décisions en 2008 et en 2012.

Au cours de la 16^{ème} session de la CDDNU en 2008, ONU-Eau a soumis un rapport de situation sur les plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau sur la base des résultats des enquêtes menées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le GWP et le Centre du PNUJ-DHI. Cette initiative fournira des informations pour l'élaboration d'un nouveau rapport de référence dans le cadre de la 20^{ème} session de la CDDNU en 2012.

La 20^{ème} session de la CDDNU marquera les 20 ans du Sommet de la Terre de Rio, 10 ans après le Sommet de Johannesburg et 40 ans après la Conférence de Stockholm. Par ailleurs, le Sommet de la CDDNU de 2012 fournit l'occasion unique de

renforcer l'engagement des gouvernements et de la communauté internationale à promouvoir et à mettre en œuvre des approches intégrées pour la gestion durable des ressources en eau, tel que le préconisaient le Sommet de Rio de 1992 (au Chapitre 18 de l'« Action 21) et le Sommet de Johannesburg de 2002 (dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg).

L'objectif du rapport de la CDDNU sur les ressources en eau de 2012 est de faciliter la mise en valeur et la gestion durables des ressources en eau au sein des pays. Le rapport sera fondé sur une enquête mondiale dont l'objectif est d'évaluer les progrès et les résultats liés à l'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau. Ce rapport facilitera la prise de décisions éclairées par la CDD et les gouvernements nationaux. En outre, les connaissances acquises seront utilisées pour élaborer un processus visant à établir un cadre international permanent de suivi et de présentation de l'information afin de promouvoir une gestion durable des ressources en eau.

L'enquête est divisée en deux parties, intitulées enquête de Niveau 1 et enquête de Niveau 2 :

Niveau 1 : Tous les pays participent à l'enquête au moyen d'un questionnaire relativement simple et rapide à compléter. L'enquête de Niveau 1 offrira un aperçu global et régional, et mettra en évidence les tendances générales de développement. Le questionnaire est similaire à celui envoyé en 2008, mais il a été simplifié pour mettre davantage l'accent sur les questions que sur le texte. Nous partons du principe que cette approche simplifiée permettra aux pays de répondre rapidement au questionnaire sans aucune aide. L'enquête de Niveau 1 sera réalisée par un représentant du gouvernement du pays, et NON par le PNUD.

Niveau 2 : L'enquête plus approfondie de Niveau 2 sera réalisée auprès de 25-30 pays sous la forme d'un entretien guidé dont l'objectif est de donner une image complète de la situation. Les entretiens fourniront des informations qualitatives sur les expériences spécifiques à chaque pays en se basant sur les réponses des pays au questionnaire de Niveau 1, mais également des informations sur les indicateurs nationaux actuellement utilisés.

L'enquête de Niveau 2 est indispensable à l'aboutissement du processus de la CDDNU 2012, car elle permettra de nuancer les conclusions générales tirées de l'enquête de Niveau 1 et d'étayer les données recueillies. De ce fait, il est important d'établir une procédure uniforme pour l'enquête de Niveau 2, et de s'assurer que les facilitateurs au sein des différents pays ont une compréhension commune et adoptent une approche cohérente vis-à-vis de l'enquête de Niveau 2.

3. Utilisation des résultats

Les résultats des processus d'entretien seront synthétisés et constitueront les grandes lignes d'un rapport d'entretien (voir Annexe 1 de la présente note). Les commentaires issus de ces rapports d'entretien seront utilisés pour compléter les informations statistiques dans le cadre d'un rapport important d'ONU-Eau à la CDDNU 2012. Ce rapport sera utilisé comme élément de base pour une prise de décisions informées de la part de la Commission du développement durable des Nations Unies et des gouvernements nationaux. En outre, les connaissances acquises seront utilisées pour élaborer un processus visant à établir un cadre international permanent de suivi et d'établissement de rapports afin de promouvoir une gestion durable des ressources en eau.

4. Profil des enquêteurs

Les enquêteurs doivent être des personnes expérimentées et professionnellement respectées, conscientes des politiques nationales et des expériences des pays en termes de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau. Ils doivent également comprendre le contexte et l'objectif de cette initiative. En guise de référence, l'enquêteur peut consulter le rapport élaboré en mai 2008 pour la 16^{ème} session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD16).¹⁸

5. Lettre de référence

Pour que l'enquêteur se familiarise avec la mission qui lui a été assignée et pour lui conférer une légitimité, une lettre d'introduction

lui sera fournie. Cette lettre expliquera le contexte des entretiens de Niveau 2, fera référence au questionnaire de Niveau 1 et présentera l'enquêteur en décrivant brièvement son rôle et ses responsabilités. Pour obtenir de plus amples informations ou pour discuter de certains problèmes survenus lors des entretiens, l'enquêteur peut également contacter le service d'assistance :

Mme Josephine Gustafsson, Stockholm International Water Institute

E-mail : UNWRio2012@siwi.org ;

Tél. : +46 (0)8 522 139 60

Skype : [siwi.josephine.gustafsson](https://www.skype.com/people/siwi.josephine.gustafsson)

Ou

M. Joakim Harlin

Conseiller principal en ressources en eau, PNUD

E-mail : joakim.harlin@undp.org

Skype : [joakim.harlin](https://www.skype.com/people/joakim.harlin)

6. Guide sur le processus à l'intention des enquêteurs

Étape 1 : Familiarisation avec la mission : Pour se familiariser avec l'enquête de Niveau 1, ainsi que le contexte et l'objectif de cette initiative, il convient de se reporter, si nécessaire, au rapport antérieur de la 16^{ème} session de la CDD16 (voir ci-dessus), et aux grandes lignes du rapport d'entretien incluses à l'Annexe 1 de la présente note. Commencer par compléter le tableau recensant les indicateurs nationaux sur les ressources en eau et la gestion de celles-ci, puis indiquer la référence du document / rapport où ces indicateurs sont présentés (voir Annexe 1).

Étape 2 : Identifier les réponses importantes : Demander une copie du questionnaire de Niveau 1 complété auprès du point de contact du gouvernement figurant dans la base de données des contacts ci-jointe. En alliant les connaissances locales aux expériences, identifier les réponses les plus importantes fournies par les pays aux principales sections du questionnaire :

- 1) Politique, planification stratégique et cadres juridiques
- 2) Gouvernance et cadres institutionnels
- 3) Instruments de gestion
- 4) Développement et financement des infrastructures
- 5) Sources de financement pour la mise en valeur des ressources en eau

¹⁸ « Rapport de situation sur les plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau », disponible (en anglais uniquement) au lien suivant : http://www.unwater.org/downloads/UNW_Status_Report_IWRM.pdf

- 6) Résultats et impacts de la gestion des ressources en eau au cours des 20 dernières années
- 7) Défis prioritaires en termes de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau

Les réponses importantes ne sont pas nécessairement celles qui ont obtenu les scores les plus extrêmes (élevés ou bas), et peuvent traduire de bonnes ou de mauvaises expériences, des progrès ou, au contraire, des progrès insuffisants. L'enquêteur doit obtenir la plus forte valeur ajoutée en se concentrant sur des problématiques caractéristiques à chaque pays et en tirant des leçons constructives, plutôt qu'en présentant un résumé général. L'objectif sera de produire un rapport d'entretien d'une demi-page ou d'une page d'évaluation sur les expériences du pays en mettant l'accent sur une question clé pour chacune des sections ci-dessus, et de fournir un tableau des indicateurs nationaux. L'évaluation des expériences doit permettre d'identifier les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, ou sont très lents, et si possible les causes.

Étape 3 : Identifier les enquêtés : Identifier et contacter les personnes nécessaires et compétentes pour débattre des réponses les plus importantes fournies dans le cadre de l'enquête de

Niveau 1 afin d'alimenter le rapport d'entretien. Les enquêtés pourront être :

- 1) La personne qui a répondu au questionnaire de Niveau 1
- 2) Des représentants des ministères pour lesquels la composante de l'eau occupe une place importante, tels que les Ministères de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement.
- 3) Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires
- 4) Des représentants du secteur privé

La portée, la précision et la durée des entretiens pourront plus ou moins varier.

Étape 4 : Réaliser les entretiens : mener les entretiens selon les grandes lignes du rapport d'entretien (inclus à l'Annexe 1 de la présente note). Les questions suivantes peuvent également servir de sources d'inspiration (les « mesures » figurant ci-dessous signifient une action, une politique ou un programme, etc. qui ont été mis en œuvre au cours des 20 dernières années) : les enquêtés doivent être en mesure de fournir les informations nécessaires pour compléter le tableau sur les indicateurs nationaux. Ne pas oublier de poser les questions y afférentes.

Types de questions	Exemples de questions
Pertinence	Les mesures prises au cours des 20 dernières années étaient-elles pertinentes ?
Efficience	Les mesures ont-elles été prises de manière efficace ? Par exemple, les ressources ont-elles été utilisées de manière rentable ? Les résultats quantitatifs et qualitatifs justifient-ils une augmentation des ressources ?
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints et contribuent à changer le comportement des institutions et des individus compétents, mais également le type de relations ou les activités menées ? Quelles sont les preuves ?
Impact	Quelles preuves permettent de conclure que la mesure peut contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources en eau ?
Durabilité	Dans quelle mesure l'action menée contribue à créer un environnement favorable à l'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau ?
Enseignements tirés	Dans quelle mesure l'action est-elle reproductible ? Ses approches, méthodes et/ou son contenu peuvent-ils être appliqués à d'autres pays ou régions, ou à d'autres secteurs ?
Appropriation	Quel est le niveau de participation (par sexe) des parties prenantes dans la mise en œuvre de la mesure ? Celle-ci permet-elle de renforcer le sentiment d'appropriation des parties prenantes ?
Obstacles	Quels étaient les principaux obstacles à la mise en œuvre de la mesure ? Comment ont-ils été surmontés ?

Étape 5 : Préparer et envoyer le rapport d'entretien : Rédiger un rapport, tel que décrit à l'Annexe 1, sur les principaux points ressortant des discussions avec les enquêtés. Le rapport doit faire 4 à 8 pages. Veuillez envoyer une ébauche du rapport d'entretien complété à :

Mme Josephine Gustafsson, Stockholm International Water Institute
E-mail : UNWRio2012@siwi.org ;

en mettant en copie :

M. Joakim Harlin
E-mail : joakim.harlin@undp.org

ONU Eau et le PNUD examineront l'ébauche et contacteront l'auteur en cas de commentaires ou de questions. Le rapport final doit ensuite être envoyé aux points de contact ci-dessus.

7. Durée moyenne estimée

L'enquêteur sera rémunéré sous forme de montant forfaitaire. La mission devrait prendre 7 à 10 jours ouvrables :

Lecture des documents et analyse des résultats de l'enquête de Niveau 1	1 jour
Identification des parties prenantes à interroger et organisation des entretiens	1 jour
Réalisation des entretiens	2-3 jours
Établissement du rapport	3-5 jours

8. Annexe 1 : Les grandes lignes du rapport d'entretien

Pays :
Nom de l'enquêteur :
Poste / Titre(s) :
Adresse e-mail :
Numéro(s) de téléphone
Adresse :

Personne(s) interrogée(s) :

Nom	Organisation	Poste	Adresse e-mail	Numéro de téléphone	Entretien effectué le...

1. Politique, planification stratégique et cadre juridique :

En se basant sur les réponses les plus importantes fournies par le pays aux questions de la section correspondante du questionnaire de Niveau 1, veuillez rédiger une évaluation d'une demi-page ou d'une page des expériences du pays. L'objectif n'est pas de faire un résumé général, mais plutôt de se concentrer sur un seul élément clé du domaine concerné.

L'évaluation doit suivre le format suivant :

1. Enjeux (décrits brièvement)
2. Mesures prises concernant la politique, la planification stratégique et le cadre juridique
3. Résultats des mesures prises
4. Leçons à retenir

2. Gouvernance et cadres institutionnels

En se basant sur les réponses les plus importantes fournies par le pays aux questions de la section correspondante du questionnaire de Niveau 1, veuillez rédiger une évaluation d'une demi-page ou d'une page des expériences du pays. L'objectif n'est pas de faire un résumé général, mais plutôt de se concentrer sur un seul élément clé du domaine concerné.

L'évaluation doit suivre le format suivant :

5. Enjeux (décrits brièvement)
6. Mesures prises en termes de gouvernance et de cadres institutionnels (se reporter à l'enquête de Niveau 1 pour des exemples)
7. Résultats des mesures prises
8. Leçons à retenir

3. Instruments de gestion

En se basant sur les réponses les plus importantes fournies par le pays aux questions de la section correspondante du questionnaire de Niveau 1, veuillez rédiger une évaluation d'une demi-page ou d'une page des expériences du pays. L'objectif n'est pas de faire un résumé général, mais plutôt de se concentrer sur un seul élément clé du domaine concerné.

L'évaluation doit suivre le format suivant :

9. Enjeux (décrits brièvement)
10. Mesures prises pour le développement et la mise en œuvre des instruments de gestion (se reporter à l'enquête de Niveau 1 pour des exemples)
11. Résultats des mesures prises
12. Leçons à retenir

4. Développement et financement des infrastructures

En se basant sur les réponses les plus importantes fournies par le pays aux questions de la section correspondante du questionnaire de Niveau 1, veuillez rédiger une évaluation d'une demi-page ou d'une page des expériences du pays. L'objectif n'est pas de faire un résumé général, mais plutôt de se concentrer sur un seul élément clé du domaine concerné.

L'évaluation doit suivre le format suivant :

13. Enjeux (décrits brièvement)
14. Mesures prises pour le développement et le financement des infrastructures
15. Résultats des mesures prises
16. Leçons à retenir

5. Sources de financement pour la mise en valeur des ressources en eau

En se basant sur les réponses les plus importantes fournies par le pays aux questions de la section correspondante du questionnaire de Niveau 1, veuillez rédiger une évaluation d'une demi-page ou d'une page des expériences du pays. L'objectif n'est pas de faire un résumé général, mais plutôt de se concentrer sur un ou deux éléments clés du domaine concerné.

L'évaluation doit suivre le format suivant :

17. Enjeux (décrits brièvement)
18. Mesures prises pour le financement de la mise en valeur des ressources en eau
19. Résultats des mesures prises
20. Leçons à retenir

6. Résultats et impacts de la gestion des ressources en eau au cours des 20 dernières années

En se basant sur les réponses les plus importantes fournies par le pays aux questions de la section correspondante du questionnaire de Niveau 1, veuillez rédiger une évaluation d'une demi-page ou d'une page des résultats et des impacts des 20 dernières années.

L'évaluation doit suivre le format suivant :

21. Au cours des 20 dernières années, dans quelle mesure la gestion des ressources en eau a-t-elle permis d'atteindre les objectifs nationaux ?
22. Principaux résultats atteints suite à l'application des approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau
23. Contraintes et obstacles
24. Leçons à retenir

7. Défis prioritaires en termes de mise en valeur, de gestion et d'utilisation des ressources en eau

En se basant sur les réponses les plus importantes fournies par le pays aux questions de la section correspondante du questionnaire de Niveau 1, veuillez rédiger une évaluation d'une demi-page ou d'une page des enjeux prioritaires.

L'évaluation doit suivre le format suivant :

25. Enjeux actuels liés aux **ressources en eau**, et comment ceux-ci ont évolué au cours des 20 dernières années
26. Enjeux actuels liés à **la gestion** des ressources en eau, et comment ceux-ci ont évolué au cours des 20 dernières années
27. Leçons à retenir

8. Commentaires relatifs aux résultats de l'enquête de Niveau 1

Veuillez indiquer ici vos commentaires concernant les réponses fournies au questionnaire de Niveau 1 (une demi-page ou une page)

Veuillez compléter la liste suivante pour déterminer si les indicateurs ci-dessous sont utilisés ou non dans le pays concerné. Veuillez contacter les personnes mentionnées plus haut pour toute question ou clarification.

(Veuillez ajouter des lignes au tableau si nécessaire)

Indicateur	Non utilisé	Utilisé de façon irrégulière	Utilisé régulièrement	Commentaires
Gouvernance des ressources en eau				
Progrès en termes de planification et de mise en œuvre des approches intégrées de gestion des ressources en eau - au niveau national				
Progrès en termes de planification et de mise en œuvre des approches intégrées de gestion des ressources en eau - au niveau infranational				
État des ressources en eau				
Total des ressources en eau renouvelables				
Total des ressources en eau non renouvelables				
Précipitations				
Eaux de surface en pourcentage du total des ressources en eau renouvelables disponibles				
Importations en provenance d'autres pays en pourcentage du total des ressources en eau renouvelables disponibles				
Exportations vers d'autres pays en pourcentage du total des ressources en eau renouvelables disponibles				
Utilisation totale en pourcentage de l'ensemble des ressources en eau renouvelables disponibles				
Mise en valeur des eaux de surface en pourcentage du total des ressources en eau renouvelables disponibles				
Total des prélèvements d'eaux de surface				
Total des prélèvements d'eaux souterraines				
Prélèvement des ressources en eau par secteur				
Prélèvements des ressources en eau par source				
Capacité des barrages				
Écosystèmes				
Fragmentation et régulation des débits des fleuves				
Pollution par les nutriments				
Biodiversité et perte de l'habitat				
Indice des tendances relatives aux populations des espèces d'eau douce				
Valorisation des écosystèmes				
Santé				
Accès à l'eau potable				
Populations touchées par des maladies liées à l'eau				
Purification des eaux résiduaires en pourcentage du total des eaux résiduaires générées				
Accès à de meilleures installations d'assainissement				
Alimentation, agriculture et moyens de subsistance ruraux				
Terres irriguées en pourcentage du total des terres cultivées				
Quantité d'eau prélevée pour l'agriculture en pourcentage du total des eaux prélevées				
Étendue du phénomène de salinisation des sols due à l'irrigation				
Utilisation des eaux souterraines en pourcentage du total des eaux pour l'irrigation				

Indicateur	Non utilisé	Utilisé de façon irrégulière	Utilisé régulièrement	Commentaires
Industrie				
Tendances en matière d'utilisation des ressources en eau pour l'industrie				
Utilisation des ressources en eau par les principaux secteurs industriels				
Pollution due au secteur industriel				
Productivité de l'eau au niveau du secteur industriel				
Volume d'eau dessalée produite				
Capacité de production d'énergie hydroélectrique				
Évaluation des risques				
Risque de catastrophes				
Évaluation des risques et des politiques				
Vulnérabilité face au changement climatique				
Valorisation et systèmes de redevance sur les ressources				
Part des dépenses publiques totales allouées au secteur de l'eau				
Rapport entre le niveau actuel des investissements publics pour l'eau potable et le niveau souhaité				
Rapport entre le niveau actuel des investissements publics pour l'assainissement de base et le niveau souhaité				
Taux de recouvrement des coûts				
Redevances sur l'eau domestique en pourcentage du revenu des ménages				

(Veuillez ajouter des lignes au tableau si nécessaire)

Veuillez envoyer le rapport d'entretien complété à :

Mme Josephine Gustafsson, Stockholm International Water Institute

E-mail : UNWRio2012@siwi.org

En mettant en copie M. Joakim Harlin, PNUD

E-mail : joakim.harlin@undp.org

GRAPHIQUE

Figure 1.1	Quantité totale de ressources en eau renouvelables par habitant.	3
Figure 1.2	Carte des sous-régions d'Afrique.	7
Figure 2.1	Politique nationale / fédérale sur les ressources en eau : état actuel, par sous-région, du principal instrument politique dans les pays participants.	11
Figure 2.2	Législation nationale / fédérale relative à l'eau : état actuel, par sous-région, de la principale législation en matière d'eau dans les pays participants.	11
Figure 2.3	Progrès accomplis de 2008 à 2012 en termes de mise en œuvre d'une législation nationale / fédérale relative à l'eau : comparaison des réponses fournies par les pays africains dans le cadre du rapport UNCSD16 (CDD-ONU 16) de 2008 (23 pays) et de l'enquête de 2012 (38 pays).	12
Figure 2.4	Progrès accomplis en termes d'élaboration et de mise en œuvre d'une législation relative à l'eau. (Question 1.1c)	12
Figure 2.5	État actuel, par sous-région, du plan national / fédéral de gestion intégrée des ressources en eau dans les pays participants.	13
Figure 2.6	Progrès accomplis de 2008 à 2012 en termes de mise en œuvre de plans nationaux / fédéraux pour la gestion intégrée des ressources en eau : comparaison des réponses fournies par les pays africains dans le cadre du rapport UNCSD16 (CDD-ONU 16) de 2008 (23 pays) et de l'enquête de 2012 (40 pays).	13
Figure 2.7	État, par sous-région, de l'intégration de la gestion des ressources en eau dans les plans d'action nationaux pour l'environnement.	14
Figure 2.8	État, par sous-région, de l'intégration de la gestion des ressources en eau dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique.	14
Figure 3.1	Progrès accomplis en termes de gestion décentralisée des ressources en eau. Mécanismes pour la gestion des bassins fluviaux. (Question 2.1a)	18
Figure 3.2	Progrès accomplis entre 2008 et 2012 en termes de mise en œuvre de mécanismes pour la gestion des bassins fluviaux : comparaison des réponses fournies par les pays africains dans le cadre de l'enquête de 2008 (23 pays) et de celle de 2012 (38 pays).	19
Figure 3.3	Mécanismes institués pour la gestion intersectorielle des ressources en eau.	19
Figure 3.4	État d'avancement de chaque pays dans la mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des eaux souterraines. (Question 2.1b)	20
Figure 3.5	Accès des parties prenantes aux informations relatives à la gestion et à la mise en valeur des ressources en eau nationales.	21
Figure 3.6	Implication de la société civile et du grand public dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau national.	21
Figure 3.7	Progrès accomplis en termes d'intégration des politiques d'égalité entre hommes et femmes dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau. (Question 2.2g)	21
Figure 3.8	Progrès accomplis dans chaque sous-région en termes de formation continue du personnel	22
Figure 3.9	Progrès accomplis en termes d'intégration de la gestion des ressources en eau dans le curriculum de l'enseignement technique / supérieur. (Question 2.3f)	22
Figure 3.10	Relations entre les progrès accomplis en termes de création d'un environnement favorable (amélioration des politiques, de la législation et de la planification), et les progrès en termes d'instauration d'une gouvernance et de cadres institutionnels.	23
Figure 4.1	État d'avancement de chaque pays dans la mise en œuvre de programmes de suivi des écosystèmes aquatiques (Question 3.3e)	26
Figure 4.2	État des systèmes de contrôle de la qualité de l'eau à l'échelle sous-régionale.	27
Figure 4.3	État d'avancement de chaque pays dans la mise en œuvre de programmes efficaces d'allocation des ressources en eau à des fins d'utilisations concurrentes. (Question 3.2d)	28

Figure 4.4	Progrès accomplis en termes de mise en œuvre de mesures de gestion de la demande pour améliorer l'efficacité de la consommation d'eau.	29
Figure 4.5	État des systèmes de prévision et d'alerte précoce par pays. (Question 3.3i)	29
Figure 4.6	État, par sous-région, des programmes mis en œuvre pour faire face aux catastrophes liées à l'eau.	29
Figure 4.7	État d'avancement de chaque pays dans la mise en œuvre de systèmes d'information sur les ressources en eau. (Question 3.3h)	30
Figure 4.8	État des programmes de partage des connaissances. Résumé des réponses apportées aux 4 questions y afférentes.	30
Figure 4.9	Pourcentage, par catégorie, des indicateurs régulièrement utilisés pour la gestion des ressources en eau. Données résultant des entretiens de Niveau 2 conduits dans 10 pays.	31
Figure 4.10	Relation entre les progrès accomplis en termes de gouvernance et de cadres institutionnels, et les progrès accomplis au niveau des instruments de gestion des ressources en eau.	31
Figure 5.1	Intégration des ressources en eau dans les plans d'investissement nationaux destinés aux infrastructures : état actuel, par sous-région, dans les pays participants.	34
Figure 5.2	Intégration de la mobilisation des fonds destinés aux infrastructures de gestion des ressources en eau et aux ressources en eau dans les plans d'investissement nationaux : état actuel, par sous-région, dans les pays participants.	34
Figure 5.3	Progrès accomplis en termes de développement infrastructurel dans différents domaines liés à l'eau, dont l'irrigation, la production d'énergie, la récupération des eaux souterraines, la gestion des inondations, l'approvisionnement en eau, le traitement de l'eau, le dessalement, la collecte des eaux pluviales et les systèmes naturels, tels que les zones humides, les plaines inondables et la restauration des bassins versants : état actuel dans les pays participants.	35
Figure 5.4	État du développement infrastructurel (gauche) et de la mobilisation des fonds (droite) pour la gestion des inondations. (Questions 4.1e ; 4.2e)	35
Figure 5.5	État des plans d'investissement et des programmes destinés aux systèmes naturels, tels que les zones humides et la restauration des bassins versants (gauche), et à l'approvisionnement en eau à des fins domestiques et industrielles (droite). (Questions 4.1j ; 4.1f)	35
Figure 5.6	Relation entre les progrès accomplis en termes de législation et de politiques au sein de l'environnement favorable et les progrès liés aux infrastructures et aux programmes de financement.	37
Figure 6.1	Dotations budgétaires du gouvernement (en % du PIB) pour la mise en valeur des ressources en eau. Tendances au cours des 20 dernières années dans les pays participants, par sous-région.	40
Figure 6.2	Subventions et prêts pour la mise en valeur des ressources en eau versés par des organismes d'aide : tendances au cours des 20 dernières années dans les pays participants, par sous-région.	40
Figure 6.3	Investissements privés (par ex., les banques et les opérateurs privés) pour la mise en valeur des ressources en eau : tendances au cours des 20 dernières années dans les pays participants, par sous-région. (Question 5.1d)	42
Figure 6.4	Systèmes de redevances sur les ressources en eau : stade de mise en œuvre dans les pays participants. (Question 3.5c)	43
Figure 7.1	Impact, par sous-région, d'une gestion plus efficace des ressources en eau sur les objectifs de développement social au cours des 20 dernières années.	46
Figure 7.2	Impact, par sous-région, d'une gestion plus efficace des ressources en eau sur les objectifs de développement économique au cours des 20 dernières années.	46
Figure 7.3	Impact, par sous-région, d'une gestion plus efficace des ressources en eau sur les objectifs de mise en valeur de l'environnement au cours des 20 dernières années.	47
Figure 8.1	Importance accordée par les pays africains aux différents modes d'utilisation des ressources en eau.	52
Figure 8.2	Importance accordée par les pays africains aux différentes menaces pesant sur les ressources en eau.	52
Figure 8.3	Importance accordée par les pays africains à différentes questions liées à la gestion des ressources en eau.	53

Figure 8.4	État, par pays, des accords relatifs aux eaux transfrontalières conclus pour des bassins spécifiques. (Question 1.3b)	53
Figure 8.5	Pays disposant d'accords institutionnels pour la gestion des eaux transfrontalières, par sous-région.	54
Figure 8.6	État des programmes de coopération pour la gestion des ressources en eau transfrontalières, par sous-région.	54
Figure 8.7	Mécanismes de diffusion de l'information entre pays.	55
Figure 8.8	Priorité accordée aux capacités de coopération transfrontalière au niveau international. (Question 7.3.1c)	55
Figure 8.9	Progrès accomplis par chaque pays dans la mise en œuvre de programmes d'adaptation au changement climatique à travers la gestion des ressources en eau. (Question 3.2k)	56
Figure 9.1	Résumé des progrès accomplis en termes de gestion des ressources en eau, par sous-région. (Données extraites de l'Annexe 2. Résultat moyen, par pays, des réponses à l'ensemble des groupes de questions de l'Annexe 2).	60

TABLEAUX

Tableau 1.1	Pays africains par sous-région conformément à la structure adoptée par l'AMCOW, et leur participation à l'enquête.	6
Tableau 1.2	Participation des pays à l'enquête de Niveau 1	7
Tableau 7.1	Résultats et impacts attribuables à l'application des approches intégrées de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau. Réponses des pays au questionnaire de Niveau 1 (Question 6.2a) et aux entretiens de Niveau 2.	47
Tableau 7.2	Obstacles au progrès dans l'application des approches intégrées de la gestion, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau.	49

ENCADRÉS

Encadré 1.	Cela prend plus de temps que prévu	10
Encadré 2.	Plusieurs chemins pour y parvenir	11
Encadré 4.	Un leader pour montrer l'exemple	12
Encadré 3.	Créer un sentiment d'appropriation n'est pas toujours évident	13
Encadré 5.	Pourquoi les progrès ne sont pas uniformes en Afrique	19
Encadré 6.	Mise en place d'institutions opérationnelles pour la gestion des ressources en eau	20
Encadré 7.	Participation des parties prenantes	20
Encadré 8.	Défis liés au renforcement des capacités	22
Encadré 9.	Programmes de renforcement des systèmes de suivi	27
Encadré 10.	Programmes pour la qualité de l'eau	27
Encadré 11.	Les systèmes d'allocation des ressources en eau doivent être renforcés	28
Encadré 12.	Amélioration de la capacité d'utilisation de l'eau	28
Encadré 13.	Renforcement des capacités des organismes d'information sur les ressources en eau	30
Encadré 14.	Progrès réalisés en termes de développement et de financement des infrastructures	36
Encadré 15.	Sources de financement	41
Encadré 16.	Paiement des services hydrographiques : une initiative innovante lancée en Tanzanie	42
Encadré 17.	Encourager les acheteurs à payer	43
Encadré 18.	Un instrument économique pour promouvoir de meilleures pratiques	43
Encadré 19.	Mise en œuvre des accords transfrontaliers	19
Encadré 20.	Programmes de lutte contre les catastrophes liées à l'eau	57

Le programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992 préconisait des approches intégrées de la gestion des ressources en eau. L'Afrique a relevé ce défi et a publié la Vision africaine de l'eau 2025.

Le présent rapport se base sur les données rassemblées auprès de 40 pays africains ayant répondu à un questionnaire soumis par ONU-Eau dans le cadre d'une enquête globale visant à évaluer la progression vers une gestion durable des ressources en eau obtenue en appliquant des approches intégrées. Ce rapport régional pour l'Afrique a été élaboré à la demande du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW).

Le rapport se concentre sur l'état de la gestion des ressources en eau en Afrique. Il identifie les facteurs faisant actuellement obstacle au progrès et produit des recommandations pour les actions futures. Il a en outre pour objectif de fournir les premières bases qui permettront l'établissement d'un cadre permanent pour la surveillance et le rapport non seulement de l'état des ressources en eau douce en Afrique, mais également de la contribution qu'elles apportent au développement. En retour, ce cadre renforcera les mécanismes de décisions informées au sein de l'AMCOW permettant de faire progresser la vision de l'Union Africaine ainsi que les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).



UNEP-DHI CENTRE
for Water and Environment



Au service
des peuples
et des nations